

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

I.	Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs	4
II.	Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).....	5
III.	Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM)	6
IV.	Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Euralille.....	6
V.	Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative des marchés de plein air et modification de son règlement.....	7
VI.	Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des commissions municipales.....	10
VII.	Mise à jour des indemnités de fonction du Maire	11
VIII.	Autorisation de tirage en façade d'un câble électrique	13
IX.	Création de l'emploi fonctionnel de directeur général des services techniques 17	
X.	Création d'emplois de collaborateur de cabinet	19
XI.	Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune de Villeneuve d'Ascq et le CCAS de Villeneuve d'Ascq.....	22
XII.	Fixation du nombre de membres de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et décision du recueil de l'avis de représentants de l'administration.....	23
XIII.	Création de commissions administratives paritaires (CAP) mutualisées entre la commune de Villeneuve d'Ascq et le CCAS de Villeneuve d'Ascq pour les catégories A, B et C24	
XIV.	Création d'une commission consultative paritaire (CCP) mutualisée entre la commune et le CCAS de Villeneuve d'Ascq	24
XV.	Détermination du nombre de représentants du personnel au comité social territorial (CST), maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des	

représentants de la commune et du CCAS de Villeneuve d'Ascq.....	24
XVI. Revalorisation des vacataires médiateurs culturels	26
XVII. Actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois.....	29
XVIII. Modification du temps de travail d'emplois contractuels de droit public à durée indéterminée pour l'école de musique de Villeneuve d'Ascq	30
XIX. Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) - actualisation des tarifs applicables en 2027	30
XX. Dispositif de lutte contre les frelons à pattes jaunes	31
XXI. Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives de collèges et lycées Villeneuvois	36
XXII. Constitution de groupement de commandes permanent entre la Ville et son CCAS	38
XXIII. Autorisation donnée au Maire de signer des marchés	38
- Travaux d'étanchéité, de toiture (métiathèque Till l'Espiègle - restaurant du groupe scolaire Taine, mairie de quartier du Breucq, salle de sport CERDAN) et de rénovation du sol sportif de la salle de sport CERDAN	38
- Prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier	38
XXIV. Mise en place d'un Conseil d'établissement à l'École municipale de musique et de danse Ivan RENAR.....	39
XXV. Actualisation du règlement intérieur et du règlement des études de l'École municipale de musique et de danse Ivan RENAR	39
XXV. Tarification des activités et sorties à destination des familles – Maison de quartier Jacques-Brel	54
XXVI. Affectation de crédits destinés à un séjour mémoriel et culturel en Pologne en août 2026.....	54
XXVII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	55
XXVIII. Vœux déposés par les groupes Avec vous Villeneuve d'Ascq, LFI et Le Printemps villeneuvois	55
XXIX. Questions OrALES des groupes avec vous Villeneuve d'Ascq, Le Printemps villeneuvois et LFI.....	69

Sylvain ESTAGER, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 48.

Sylvain ESTAGER, Maire

Mes chers collègues, nous allons pouvoir démarrer ce conseil du 26 mai 2026. Je vais procéder à l'appel nominatif, en sachant que nous avons ce soir quelques excusés et des retards prévus. Il y a quelques personnes qui ne se sentaient pas forcément très bien qui, soit, ont prévu de ne pas venir ou à l'inverse vont venir ou sont là. Je vais donc procéder à l'appel.

Présents :

Sylvain ESTAGER, Maryvonne GIRARD, Sébastien COSTEUR (arrivée à 19 h 08), Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, Françoise MARTIN, Yohan TISON (arrivée à 19 h 08), Alexis VLANDAS (arrivée à 19 h 07), Claire MAIRIE (arrivée à 19 h 06), Jean PERLEIN, Nathalie FAUQUET, Arnaud ROUSSEAU, Carine CAPONE (départ à 22 h 04), Monir EL MOUNAOUI, Violette SALANON, François MERESSE, Jean-Luc DELEFORGE, Gérard CAUDRON (départ à 21 h 30), Nelly BOYAVAL, Pierre CRESPI, Christine JANICKI, Christian VANDEVELDE, Benoît TSHISANGA, Karim MESSAOUDI, Didier MARQUES, Marianne PLADYS, Delphine HERENT, Gisèle LEFEBVRE, Stéphanie LEBLANC (départ à 21 h 34), Say SISOUVANNALATH, Alexandre FAUQUETTE, Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, Graziella MOENECLAHEY, Kelly VERKINDERE, Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS, Farid OUKAID (arrivée à 19 h 04), Pauline SEGARD (départ à 21 h 58), Jeanne MINGANT.

Absents :

Lahanissa MADI, excusée ; Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Lisa LASSELIN, excusée donne pouvoir à Sébastien COSTEUR ; Victor BURETTE, excusé donne pouvoir à Pauline SEGARD.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous avons bien le quorum qui est fixé à 25. Ce soir, nous avons un livret de délibérations qui pourrait être considéré comme assez léger, mais nous avons le plaisir d'avoir quatre vœux et cinq questions orales qui s'apparentent plus ou moins à des vœux. Je le dis tout de suite et le redirais à la fin du conseil quand nous commencerons à examiner la chose qu'autant de vœux et de questions pose un problème de crédibilité du Conseil. Nous allons devoir en reparler en réunion sur le règlement. Sur des motions ou des questions qui sont impérieuses, qui valent la peine d'avoir un vrai débat, il faut avoir le temps, il faut que les choses soient faites dans une chronologie qui s'y prête, ce qui n'est pas forcément toujours le cas ici. Nous en reparlerons à la fin du livret.

Je rappelle que lorsqu'un conseiller doit quitter la séance, il peut établir un pouvoir de façon à se faire représenter.

On me signale que je dois présenter les six groupes politiques constitués. Pour certains, comme le groupe EPVA, il y a une coprésidence. Toutefois, il n'y en a formellement qu'une, donc EPVA 2026 est présidé par Sébastien COSTEUR.

Nous avons :

- Le groupe La Convention présidé par Jean PERLEIN ;
- Le groupe Génération.s présidé par Alexis VLANDAS ;
- Le groupe Avec vous présidé par Vincent BALEDENT ;
- Le groupe LFI présidé par Antoine MARSZALEK.
- Le groupe Printemps villeneuvois présidé par Pauline SEGARD.

J'ai évoqué le déroulé du conseil avec les 28 délibérations. Il est prévu une petite présentation, comme nous nous étions engagés à le faire lors du mandat précédent et comme nous le faisons régulièrement, sur l'école de musique, un petit point d'étape par Carine CAPONE au moment d'examiner les deux délibérations en rapport avec le sujet. Il s'agit d'une petite présentation avec un diaporama qui durera un petit quart d'heure.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Il s'agit en l'occurrence de Garance GUILLERET-GIVERS. Vous voulez bien le faire ?

Garance GUILLERET-GIVERS est désignée secrétaire de séance.

Sylvain ESTAGER, Maire

Le PV de la séance du 7 avril 2026 doit être approuvé. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, nous passons à l'ordre du jour directement.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Je ne participerai pas au vote ou plutôt je m'abstiendrai pour la raison que vous connaissez, M. ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Maire

Très bien. S'il n'y a pas d'autres remarques, le PV est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme BARISEAU).

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous allons passer à l'examen des délibérations du conseil municipal. Il y en a sept qui me concernent. Je commence. Il s'agit d'une série de délibérations formelles.

I. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sylvain ESTAGER, Maire

Je vous rappelle que c'est cette commission qui, une fois par an, statue sur la valeur locative d'un bien immobilier. La commission propose, interroge. In fine, ce sont les impôts qui ont le dernier mot pour établir cette valeur locative. Il est proposé de désigner huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les listes qui ont été constituées ? M. BALEDENT.

Vincent BALEMENT, groupe Avec vous

Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir, chers collègues. Pas de souci mais simplement une question sur la désignation, justement, des représentants car sauf erreur de ma part, je n'ai pas souvenir que vous nous ayez demandé qui pourrait, dans le groupe, nous représenter dans cette commission. Bien évidemment, nous acceptons Christian CARNOIS et Innocent ZONGO, mais nous voudrions savoir comment vous avez désigné nos deux représentants.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il me semble, mais je n'en suis pas sûr, que la question avait été abordée lors de la commission plénière ou d'une rencontre formelle. Sinon, est-ce que vous avez été consultés ? Là, vous me posez une colle. Non ? Si vous me le confirmez, c'est qu'il y a eu un hiatus sur la question. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions, des noms à changer ? On me confirme à côté que la liste a été présentée en plénière et que nous avons dû ajuster avec Antoine MARSZALEK. Vous voyez, cela m'avait échappé mais pas qu'à moi.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Bonsoir. Cela avait effectivement été discuté en plénière...

Sylvain ESTAGER, Maire

Voilà, il fallait le dire, M. MARSZALEK !

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

(...) Mais nous n'avons pas eu de réponse sur la méthode de désignation. Pardon, mais cela avait notamment été un peu flou sur les personnes qui siégeaient finalement à la commission en titulaire car il m'a été répondu que l'on faisait un panachage au hasard. De ce fait, je rejoins la question de M. BALEMENT sur cette commission.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a toujours quelque chose d'un peu sibyllin dans ce fonctionnement de l'administration fiscale. Nous proposons et nous recevons les noms qui ont été retenus. Voilà. Toutefois, je le dis aussi pour que cela soit bien clair : il ne s'agit pas de quelque chose qui se fait dans un esprit partisan ou autre. Il y a une représentation des élus. Bon. Je crois, Mme SEGARD, que vous aviez intégré cette commission dans le mandat précédent. Nous sommes assez peu décisionnaires sur la chose. Il faut vraiment, pour faire bouger l'intérêt de la Ville, reconnaître une valeur locative plus conséquente, mais je répète que, *in fine*, ce sont toujours les services fiscaux de Roubaix qui ont le dernier mot.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS

DE CHARGES (CLETC)

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous proposons 9 représentants pour siéger dans cette commission qui ne s'est réunie qu'une fois, je crois, au cours du mandat précédent. Cela dépend évidemment des politiques décidées à la MEL en la matière. Des questions ?

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Bonsoir tout le monde. Nous sommes là sur des délibérations qui ont trait à des instances qui ne nous concernent pas, nous, groupe d'opposition, parce que vous y envoyez vos élus. En toute cohérence, nous allons nous abstenir sur la 2, 3, 4, 5, puisque vous choisissez les élus que vous envoyez et que nous n'avons pas notre mot à dire là-dessus.

Sylvain ESTAGER, Maire

C'est noté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI et Le Printemps villeneuvois).

III. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE (ADULM)

Sylvain ESTAGER, Maire

Il est proposé ici de me désigner ainsi que M. François MERESSE pour représenter la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI et Le Printemps villeneuvois).

IV. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) EURALILLE

Sylvain ESTAGER, Maire

Même délibération pour désigner un représentant au sein du conseil d'administration de la SPL Euralille. S'agissant de cette dernière, je rappelle simplement que le principal enjeu nous concernant, indépendamment de la dimension métropolitaine de la chose, est celui de la Haute-Borne. Il y a notamment un enjeu sur les terres agricoles sur lesquelles nous sommes d'ailleurs en train de travailler. Il est donc proposé de me désigner en qualité d'administrateur.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI et Le Printemps villeneuvois).

V. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES DE PLEIN AIR ET MODIFICATION DE SON REGLEMENT

Sylvain ESTAGER, Maire

Il est proposé de désigner quatre élus de la majorité, de confier la présidence au maire ou à M. CRESPI et la modification du règlement ; je ne sais d'ailleurs plus sur quoi elle portait. Il s'agit d'intégrer le conseil de la Cousinerie. Vous savez qu'un marché est en cours de déploiement et cela justifie de changer la composition de cette commission.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il y avait une question, M. CARNOIS ?

Christian CARNOIS, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir, chers collègues. Dans cette délibération, il est question des marchés de plein air de notre ville. Nous en avons de taille modeste dans plusieurs quartiers et un bien plus important, celui de la place de la République à Annappes le mercredi matin. Les marchés de taille modeste affichent, il nous semble, une certaine stabilité dans leur activité et notre intervention portera plutôt sur le grand d'Annappes du mercredi. Nous avons l'impression – il s'agit d'un ressenti – que ce marché est en perte de vitesse. Il nous semble observer d'année en année moins d'étals et de fréquentation. Nous savons bien que ce n'est pas simple pour tous les marchands non sédentaires de la ville et d'ailleurs le commerce dans notre pays depuis déjà quelque temps est compliqué pour la plupart des entreprises, qu'il s'agisse de grandes enseignes pourtant souvent connues de longue date, de PME, de TPE, mais également de tous nos commerces de proximité. Nous n'en sommes pas là, bien sûr, mais nous sommes plusieurs dans cette salle du conseil à nous souvenir du marché de Verdun, de sa taille à ses débuts – quasiment la même que celui de la place de la République –, qui a purement et simplement disparu. Est-ce juste une impression de notre part ? Avez-vous le même ressenti ou au contraire êtes-vous en capacité de nous rassurer avec des chiffres fiables que vous auriez en votre possession ? S'il y a effectivement une réelle baisse d'activité place de la République le mercredi matin, il faut alors enrayer le processus afin d'éviter ce que nous avons connu place de Verdun. Comment cette commission des marchés de plein air s'est-elle déjà saisie du problème, si problème il y a ? Pourrions-nous mettre ce point à l'ordre du jour lors d'une future commission des finances ?

Merci pour votre écoute et vos réponses.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a plusieurs choses dans votre intervention, M. CARNOIS. La première, c'est la stabilité des petits marchés comme vous le dites. Il y a une politique très, très volontariste de la Ville pour conserver ces marchés qui constituent une forme de service public, de lien social. Il y a une dimension de proximité qui est essentielle et

qui est portée – et nous le saluons – par les services de la Ville qui effectuent un travail très fin, notamment pour aller chercher les différents intervenants sur ces marchés parce qu'il s'agit presque d'une bataille au fil de l'eau pour maintenir leur réalité. Effectivement, il y a ceux qui tournent bien – et devant chez vous, il y en a un où je fais d'ailleurs mes courses tous les vendredis matin – mais nous savons très bien qu'ils sont fragiles. Il suffit qu'un commerçant décide, à un moment, de ne plus y aller, qu'un fromager ou un poissonnier manque, et d'un seul coup c'est l'attractivité structurelle du marché qui est mise en péril et d'autres commerçants qui sont eux-mêmes éprouvés. Il s'agit donc effectivement de quelque chose qui n'est pas évident. Il y a énormément de villes qui ont vu ces marchés disparaître.

S'agissant du suivi fin de ces marchés, je rappelle tout de même que nous avons eu des discussions et des échanges nourris au sein d'un groupe auquel vous apparteniez, M. CARNOIS, et qui ont permis de statuer sur l'évolution et la tendance notamment du marché d'Annappes, parce qu'il y a des sujets qui sont effectivement récurrents sur celui-ci. Cela participe d'une logique générale au niveau national. Cela participe aussi de logiques fines à l'échelle de ce quartier. Là-dessus, je vais donner la parole à Lionel BAPTISTE qui a suivi et qui a effectué un énorme travail sur la question pour rappeler un peu l'historique, peut-être en lien avec Pierre CRESPI ; je vous laisse voir. Sur la problématique du marché d'Annappes, nous pouvons rappeler la mise en perspective historique et Pierre, si tu veux rajouter un mot, ce sera l'occasion de le faire.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

M. le Maire, il y avait effectivement plusieurs choses dans l'intervention de M. CARNOIS. La liberté du commerce, cela nous plaît ou pas, mais c'est un fait et un certain nombre d'acteurs commerciaux importants sur la ville sont arrivés ces 15 dernières années. Je citerai, sans faire de publicité, Otera ou le grand magasin qui est aux Prés et qui vend du frais et qui a clairement pris des parts de marché à ce marché. Sur l'importance du service de proximité – je dirais presque du service public de proximité qu'est le marché d'Annappes –, nous partageons. Je crois d'ailleurs que vous étiez quelques-uns dans ce groupe à être dans la majorité précédente et il me semble qu'il n'y a jamais eu de désaccord sur le sujet. Il y a effectivement eu un gros travail conjoint au travers de la commission consultative des marchés et des services de la Ville puisque je rappelle que cette dernière a fait le choix de la gestion en régie directe et non pas en délégation de service public. Il s'agit donc d'un choix de service public assumé et si ce marché-là perd des parts de marché, pour parler de manière triviale, économique, il y a aussi une raison simple. Je sais que quelques-uns dans votre groupe font souvent le tour du marché ; moins souvent que moi car j'y habite et j'y passe à peu près tous les mercredis, du moins lorsque je suis à Villeneuve d'Ascq, et j'ai donc beaucoup échangé avec les commerçants. Il y a de tout. Il y a ceux qui vont très bien – je peux vous en citer – et il y a ceux qui vont moins bien et vous pourriez m'en citer aussi et je pourrais vous en citer aussi mais cela prendrait beaucoup de temps. Il y a une problématique de stationnement qui est bien connue. Il ne s'agit pas de la seule, loin de là. Il y a une problématique d'attractivité de certains commerçants qui fonctionnent comme il y a 30 ans. Quand un commerçant a une offre qualitative moyenne plus chère que nos commerçants sédentaires sur le même produit – je pense aux produits frais – et qu'il n'est clairement pas compétitif et qu'en plus il n'accepte

pas la carte bleue, il perd des clients. Il y a là ce que nous appelons une pratique commerciale qui est du ressort des commerçants et qui n'est en aucun cas du ressort de la régie directe de la Ville. Cette dernière n'a pas caractère à devenir la direction commerciale des commerçants qui restent indépendants. En revanche, il y a un échange possible et je peux vous dire que celui-ci a lieu depuis des années et des années. Je sais que nous avons quelqu'un de brillant qui prend la relève avec Pierre CRESPI et qui saura dire les choses de manière claire à certains commerçants, même si effectivement notre rôle n'est pas de nous fâcher avec certains mais de savoir parfois dire les choses.

Maintenant, il y a des habitudes ancrées dans le milieu des commerçants de marché qui génèrent également cette perte d'attractivité. Nous avons travaillé pendant des mois voire des années pour les inciter à signaler leur nom de commerce, à accepter les cartes bleues. Il ne s'agit évidemment pas d'un impératif mais d'un conseil ; un conseil de bon sens en matière commerciale. Tous ceux qui travaillent dans le commerce le savent bien : si on refuse un client une fois, en général, on ne le revoit pas. Cela existe encore sur le marché d'Annappes mais moins sur les plus petits marchés.

Pour étendre la focale sur l'intervention qui est celle de M. CARNOIS, il y a le fait que ce qui est décrit là sur Villeneuve d'Ascq est à peu près conforme à ce qui se passe sur l'ensemble du territoire national, à savoir que les marchés de très grande taille souffrent davantage. Si vous regardez à Lille, mais aussi dans d'autres villes grandes ou moyennes qui ont plusieurs marchés, ce sont très souvent les marchés alimentaires qui tirent leur épingle du jeu avec une offre de qualité et des prix qui correspondent à la qualité. Il s'agit d'une réalité économique qui n'est pas spécifique à Villeneuve d'Ascq. Ensuite, il y a effectivement un sujet de déploiement, d'amélioration du stationnement mais je sais que Sébastien COSTEUR et les services y travaillent de près en lien avec Pierre CRESPI et cela va venir. Mais très clairement dire que l'amélioration qui sera portée par la zone bleue qui va s'étendre sur le périmètre du quartier réglera les problèmes d'attractivité commerciale serait mentir. Il y a clairement une problématique qui est entre les mains de certains commerçants et d'ailleurs quand ceux-ci arrêtent et prennent leur retraite, ils ne sont pas repris et pour cause. Ceux qui sont repris, en règle générale, sont ceux que je vous citais qui ont une réelle qualité et un vrai prix positionné en rapport avec la qualité proposée. Voilà grosso modo ce que je pouvais dire. J'espère ne pas avoir été trop long. Pierre, si tu veux rajouter quelque chose.

Pierre CRESPI, groupe EPVA 2026

Bonsoir à tous. Je n'ai pour l'instant qu'une vue partielle de la situation, mais sachez que je suis en contact permanent avec les placiers foires et marchés et que bientôt nous allons réunir la commission consultative des marchés de plein air et que dans la semaine à venir il y a une réunion concernant les places de stationnement. Je pense effectivement qu'il n'y a pas de solution miracle pour le stationnement un jour de marché puisque par définition lorsque l'on organise un marché, c'est souvent sur les places de parking. Cela est donc évidemment compliqué. Sachez que nous nous en occupons. Nous allons regarder cela de près avec les placiers foires et marchés car

ce sont eux qui connaissent bien l'essence même d'un marché et qui peuvent nous conseiller dans ce domaine. Merci.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Sur la question du stationnement, la Ville a fait deux campagnes de communication sur l'ensemble du quartier et même de manière plus large auprès des commerçants en leur distribuant des flyers pour indiquer les points de stationnement, notamment au musée du Terroir qui a une zone bleue, donc stationnement gratuit 1 h 30. Il faut une minute trente pour quelqu'un qui marche normalement, une minute quarante-cinq pour quelqu'un qui marche un peu plus doucement pour se rendre sur la place de la République. Allez-y le mercredi matin et vous verrez que sur le parking du musée du Terroir vous trouvez quasi systématiquement de la place. Le boulot a donc été fait par la Ville.

Pierre CRESPI, groupe EPVA 2026

Si je peux me permettre aussi, il faut savoir que le sujet du stationnement est souvent relaté par les commerçants du coin par le biais des voitures sans permis qui se garent là toute la journée pour aller au lycée qui est juste à côté. La difficulté est de trouver une solution par rapport à cela. Il ne s'agira pas de faire une discrimination en verbalisant ces véhicules. De toute façon, nous n'avons légalement pas le droit. Je ne vois pas l'idée. Il faudra trouver la solution.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il s'agit effectivement d'un sujet sur lequel nous reviendrons avec les aménagements et Sébastien COSTEUR aura sans doute l'occasion d'en reparler. Le message est donc clair : allez faire vos courses dans les marchés de proximité autant que faire se peut et notamment sur celui de la Cousinerie parce que l'installation de ce marché doit être concluante si nous voulons qu'il perdure et qu'il devienne pérenne au sein de l'espace municipal.

Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI et Le Printemps villeneuvois).

VI. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sylvain ESTAGER, Maire

Je précise que dans le tableau qui vous a été remis, il y a une modification pour la commission 5 : Graziella MOENECLAHEY est remplacée par Mme VERKINDERE. Nous prenons donc note de la modification. Nous proposons d'élire les vice-présidents lors de la première réunion de ces commissions. Je rappelle que conformément à ce qui avait été dit, la présidence de la commission 1 sera confiée à l'opposition et c'est à cette dernière de décider du mode opératoire pour désigner ce vice-président. Les membres d'EPVA ne prendront pas part au vote pour ne pas choisir eux-mêmes, du fait de la représentativité, cette vice-présidence.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention et pas de vote contre donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Sylvain ESTAGER, Maire

Un sujet toujours délicat qui se prête bien à certaines expressions populistes. Il y a d'ailleurs une interprétation sur la chose : à quel montant doit se situer une indemnité de fonction du maire ? Comme je l'ai évoqué en commission plénière, j'ai décidé d'arrêter complètement mon métier. Je suis maire à plein temps et la consigne que j'ai donnée aux services pour définir le montant de cette indemnité est qu'elle doit bien être une compensation salariale sur la base de l'existant. J'ai donc demandé à conserver les mêmes revenus en tant que professeur agrégé et adjoint qu'en tant que maire et conseiller communautaire. Voilà la consigne. Le retour des services a été, compte tenu du besoin de surcotiser auprès de l'éducation nationale pour avoir les droits à la retraite qui courent, de proposer un taux à 140 %, ce qui donne après prélèvement à la source des impôts et prélèvement retraite dont la surcotisation éducation nationale, un ordre de revenu de 3 600 € nets. Voilà comment la méthode a été posée. Je rappelle qu'il s'agit d'un métier à plein temps ; d'une fonction mais qui a aujourd'hui valeur de métier. Il n'y a pas de frais de représentation. Tout est pris en charge par cette indemnité. Il vous est donc proposé de fixer ce taux à 140 %.

J'attends vos interventions s'il y en a. Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci, M. le Maire. Par cette délibération, vous proposez d'augmenter votre indemnité de 1 200 € bruts par mois pour les raisons que vous venez d'exposer. Sur le principe, nous partageons l'idée que les élus doivent être correctement indemnisés pour tout simplement pouvoir y consacrer le temps nécessaire et qui plus est en tant que maire puisque vous abandonnez, comme vous l'avez dit, votre activité professionnelle. Soit dit en passant, la loi récemment votée sur le statut de l' élu reste muette sur le sujet et cela est bien regrettable. Vous justifiez donc cette augmentation en faisant un parallèle avec le traitement que vous perceviez en tant que professeur en expliquant votre besoin de ne pas perdre en niveau de revenus. Cela est compréhensible et légitime. Cependant, lors de la présentation en commission plénière – à laquelle je n'ai pas assisté, mais mes collègues y étaient – n'ont été mentionnés ni votre indemnité métropolitaine – vous l'avez fait ce soir – ni le fait que les indemnités d' élu bénéficient d'un abattement qui est non négligeable dans le cadre du calcul de l'impôt sur le revenu. De ce fait, la manière dont cela a été calculé n'est pas très transparente pour nous et comme il s'agit d'une augmentation qui est tout de même très significative (1 200 € bruts par mois), nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Juste quelques éléments : sur le mode opératoire, il n'y a aucun souci pour vous transmettre les deux simulations qui ont été effectuées par les services sur la base du prélèvement ; je les ai avec moi ici et je peux vous les remettre à la fin du conseil si vous le voulez. Je le dis, les 3 600 € nets, c'est après prélèvement de l'impôt, c'est après les cotisations retraite. La méthode a été de dire voilà mes fiches de paye avant mon élection, je veux conserver le même revenu sans baisse, sans hausse et le résultat a été celui-ci. La méthode est entre les mains des services.

Vous posez d'ailleurs une question qui est essentielle sur le fait que la loi soit muette. Il y a une étude qui est sortie... Enfin, une étude, c'est leur prêter un professionnalisme sur la question qui est tout à fait discutable. Un article est sorti dans *Mediacités* sur le classement des maires. Je ne sais pas si vous l'avez vu. Les indemnités des maires de la Métropole ont été épluchées. Avec cette augmentation, cela me situe en termes de revenus indemnitaires en fonction des différents mandats en 18^e position. Vous avez effectivement raison de dire que dans cette question-là – et il s'agit d'un vrai sujet de société – il y a celle de l'indemnité, du cumul indemnitaire et il y a aussi celle des indemnités autres (est-ce que l'on conserve une indemnité professionnelle ?) et là-dessus, l'article fait un grand silence. Nous connaissons tous dans le monde politique des élus qui occupent d'autres fonctions professionnelles, des cabinets, qui sont parfois même assistants de groupe dans de grands partis tout en ayant des fonctions qui se prêtent peu à la fonction d'assistant. Nous en avons connu et nous en connaissons encore. Et cela, c'est effectivement un peu un tabou en politique. C'est pour cela que je vous reprends sur le terme de transparence : je vous tiens à disposition mes fiches de paye avant/après ; il n'y a aucun souci. Il est très important dans un débat démocratique d'être le plus transparent possible, mais il faut effectivement toujours pondérer, en plus de cette réalité indemnitaire, le fait de savoir si l'on cumule d'autres mandats, si on les exerce avec efficience, ce qui n'est pas toujours le cas – ce qui peut être le cas dans le cadre de certains cumuls ; attention, il y a des gens qui cumulaient et qui faisaient très bien les choses en réalité et d'autres qui ne cumulent pas et qui ne bossent pas – et surtout s'il y a une activité professionnelle autre. Moi, il n'y en a aucune. Les choses sont claires et la méthode est la plus transparente possible. Voilà ce qui est exposé ici.

Je soumetts donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le Printemps villeneuvois ?

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Nous ne prenons pas part au vote.

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous ne prenez pas part au vote. Donc une abstention pour le groupe France insoumise. Le Printemps villeneuvois ne prend pas part au vote. Le reste, c'est un vote favorable.

Propos hors micro d'un élu.

Sylvain ESTAGER, Maire

Non, pas nécessairement, ce n'est pas le terme qui convient. Assumé, j'espère.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe LFI, NPPV du groupe Le Printemps villeneuvois).

VIII. AUTORISATION DE TIRAGE EN FAÇADE D'UN CABLE ELECTRIQUE

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'un classique. Cela est déjà arrivé. Cela s'inscrit dans le cadre du déploiement de la cinquième phase du dispositif de vidéoprotection et cela se passe place de la Gare à Villeneuve d'Ascq, donc à Ascq, et cela concerne cinq maisons. Nous l'avons déjà fait. Nous faisons cela surtout dans les anciens quartiers. Le dernier que nous avons fait devait se situer au Breucq, me semble-t-il. Voilà, c'est tout simplement dans le cadre de la vidéo.

Sylvain ESTAGER, Maire

C'est ce qui va plaire aux insoumis.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Oui, tout à fait.

Sylvain ESTAGER, Maire

M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Bonsoir à toutes et à tous. Merci, M. le Maire. Cela va plaire au sens où cela nous invite à intervenir. Non, cela ne nous plaît pas, la vidéosurveillance. Toujours pas. Ni la première, ni la deuxième, ni la troisième, ni la quatrième, ni la cinquième phase de déploiement. Et ce n'est pas juste une histoire de câbles et parce que cela ne serait pas esthétique – soit dit en passant – mais parce qu'il s'agit bien d'une problématique de fond. Encore une fois, tout le monde continue cette course à l'installation de caméras. Cela prend une part substantielle dans le budget, pas juste en investissement mais aussi en fonctionnement. Cela modifie la manière d'agir des policiers municipaux, y compris de la municipalité, quant à, finalement, la façon dont elle perçoit la population qui est à Villeneuve d'Ascq, c'est-à-dire a priori les gens sont suspects et il vaut donc mieux surveiller. Et ce climat de suspension qu'engendre la vidéosurveillance, ce n'est pas du tout la même chose qu'une politique de prévention, de médiation, d'aller vers et c'est pourquoi en toute cohérence avec la vision que nous portons de la police municipale, c'est-à-dire une police de proximité, mais aussi de la prévention, c'est-à-dire renforcer les moyens de la prévention spécialisée avec des éducateurs de rue qui sont sur le terrain, nous pensons que dans cette balance tout cela est bien plus efficace et vaut plus que n'importe quelle caméra et que de ce fait leur efficacité en est à la fin toute relative.

D'ailleurs, même si nous prenons l'efficacité des caméras en tant que telles, en elles-mêmes, en dépit de tout le reste, en dépit de ce que je viens de dire, de ce que cela implique, nous n'avons en réalité, au mieux, dans le meilleur des cas, que 2 % des

affaires qui sont élucidées grâce aux caméras de vidéosurveillance. Et encore, 2 %, j'arrondis à la hausse. Il y a plusieurs études. Celle-là est la dernière en date qui a été commandée par la gendarmerie à l'époque. De toute façon, la démonstration est faite qu'avec autant d'argent public que celui qui est mis sur les questions de la vidéosurveillance, nous pourrions faire bien mieux dans bien des domaines et notamment – encore une fois – celui de la prévention. Je pense que c'est à la fin à ce compte-là que nous avons une efficacité en termes de tranquillité publique, parce qu'il n'y a aucune caméra qui saute de son poteau pour aller sauver quelqu'un quand il se passe quelque chose. Après, je vois la fuite en avant suivante parce que c'est toujours la même chose : on met des caméras, on dit nous n'avons pas arrêté tel voyou tel jour à telle heure, mettons des caméras supplémentaires. Et on ne les arrête toujours pas parce qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre de caméras et le taux de délinquance. De ce fait, derrière, on va nous expliquer que comme il faut mettre des êtres humains derrière les caméras si l'on veut que cela fonctionne et qu'il faut ensuite tout le travail d'enquête derrière, le mieux c'est encore de faire appel à l'intelligence artificielle et c'est comme cela qu'à l'Assemblée nationale mais ensuite dans les collectivités, on vous vend de la reconnaissance faciale ou autre reconnaissance biométrique en fonction de ce qui est autorisé à l'heure actuelle, bien que beaucoup de mairies aient utilisé des outils de reconnaissance biométrique sans en avoir aucune espèce d'autorisation.

Cette autorisation de tirer en façade un câble électrique me permettait donc de revenir sur ce sujet de la vidéosurveillance et d'en rappeler notre totale et complète opposition pour des raisons de cohérence et à la fin de tranquillité publique. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous aurons le débat à d'autres occasions. Nous connaissons votre positionnement qui est très idéologique et qui est presque un positionnement de principe. Moi, je n'ai pas de religion en la matière. Nous en sommes venus ici à la vidéosurveillance, à la vidéoprotection dans le dialogue avec les acteurs. Je répète qu'il n'y a pas lieu d'opposer la vidéosurveillance et la proximité. Bien au contraire. Il n'y a pas lieu d'opposer la chose avec une réactivité. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas la caméra qui saute directement sur la personne. En revanche, c'est elle qui permet d'anticiper et d'envoyer les équipages. Il s'agit d'un outil au service des policiers. Il s'agit d'un outil qui fonctionne sur l'action de proximité, sur l'action immédiate. Il s'agit d'un outil qui permet aussi de rassurer. Il n'y a pas de citoyens qui, en nombre, se sentent opprimés parce qu'il y a des caméras de vidéosurveillance. Pas plus qu'ils se sentiraient opprimés s'il y avait des policiers au bout de la rue. Ce n'est donc pas le sujet en réalité. Vous allez sur des biais qui, quelque part, ne répondent pas à la question posée.

Je termine tout de même sur un élément : nous avons entre 60 et 80 extractions judiciaires par an pour permettre de faire condamner sur des preuves qui sont liées aux caméras de vidéosurveillance. Et quand vous avez des trafiquants qui sont condamnés sur des preuves qui ont été accumulées au fil des mois ou des années par les caméras de vidéosurveillance, c'est aussi de la prévention et pas seulement de la répression. C'est de la prévention parce que cela permet de solutionner toute une série de dispositifs. Et nous pourrions vous dresser la liste, sans qu'elle soit nominative, de

toutes les opérations qui ont permis au niveau de la ville, ici, d'empêcher par exemple l'incendie d'un lycée public parce que l'attroupement et la mise à feu des matelas qui ont commencé à faire cramer la façade ont été décelés par les caméras de vidéosurveillance qui ont pu envoyer directement les équipages. Il y a un lycée qui n'a pas cramé grâce à cela ! Des gens qui se sont fait violenter sur la voie publique qui ont pu être soit appuyés en justice par ces images, soit secourus parce que cela était détecté par des agents derrière les caméras. Nous avons eu, à l'image de ce qui s'est passé avec un joueur de rugby célèbre qui a vu sa carrière arrêtée, des agressions, des violences physiques sur des femmes par des conjoints. Vous connaissez cette image de ce joueur de rugby qui voit sa carrière arrêtée parce qu'il est filmé, condamné ? Cela sert aussi à cela. Je répète donc : n'opposons jamais ce qui semble pour vous procéder d'une forme de répression à la prévention car lorsque l'on empêche quelqu'un d'agir, cela prévient de ce qui pourrait advenir par la suite.

Il ne s'agit pas du débat du jour. Nous aurons l'occasion, M. BERNALICIS, d'y revenir, mais je vous dis que nous n'allons pas l'engager maintenant. Là, nous allons parler du débat en façade. Une intervention de M. Gérard CAUDRON, ensuite vous reprenez la parole et nous arrêtons.

Gérard CAUDRON, groupe EPVA 2026

Simplement, comme nous avons été confrontés à un moment donné au résultat d'une mise en œuvre de notre politique qui associe un réseau de vidéoprotection et une proximité de la police municipale, je veux tout de même rappeler à chacun qu'en juillet 2023, quand dans certaines villes c'était l'émeute, quand dans la ville d'à côté plusieurs bâtiments ont brûlé, le système que nous avons mis en place a bien montré la complémentarité puisque la vidéo fonctionnait grâce à nos agents communaux 24 heures sur 24, qu'il y avait toujours une équipe de policiers municipaux disponible et en attente et dès que sur la ville à un endroit donné nous constatons un début de regroupement, l'équipe de police municipale s'y rendait, engageait la discussion et quasiment à 100 %, sans même que le ton monte trop, le rassemblement se dissolvait. Personne ne peut contester le fait que pour une ville de plus de 65 000 habitants, lors de cette période où nous avons vu un peu partout en France des émeutes, à Villeneuve d'Ascq à part une poubelle qui a brûlé et peut-être deux voitures aussi, comme cela arrive quasiment tous les week-ends, il n'y a rien eu d'autre et cela, c'est parce que notre police municipale, c'est-à-dire les hommes et les femmes, sait mener le contact avec tous les citoyens dans ce genre de circonstances et même dans d'autres. La vidéo est un outil, ce n'est pas un objectif.

J'en profite pour rajouter ma position sur tous ceux qui encensent l'intelligence artificielle pour rappeler que, dans le même esprit, tant l'intelligence est un outil pour l'être humain pour prendre des décisions et agir, c'est plutôt comme tous les progrès technologiques, un progrès mais lorsque cela devient un élément de décision, cela devient dangereux pour l'avenir même et personne ne peut dire que la vidéoprotection est une décision. Il s'agit d'un outil au service avant, pendant et après de nos policiers municipaux et nationaux qui, quand ils sont confrontés à des problèmes sur plusieurs communes, ont besoin de savoir par où sont passés les éventuels délinquants qui se sont produits ailleurs sur la commune. Quant au sentiment que peuvent avoir les

citoyens d'être filmés, d'être surveillés, je peux vous dire que je n'ai jamais eu d'autres demandes que de rajouts de caméras de vidéoprotection dans les différents quartiers de la ville.

Sylvain ESTAGER, Maire

Merci. M. BERNALICIS. Rapidement.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Merci, M. le Maire. Rapidement. Un premier point : les éléments sur lesquels je me base sont les analyses scientifiques qui ont été faites par des chercheurs indépendants, pas par moi. Pas par moi, en fait. Et la réalité de cette étude, comme je vous l'ai dit, est que cela aide dans 2 % des cas. Encore heureux que cela aide dans 2 % des cas. Il faudrait effectivement expertiser à Villeneuve d'Ascq si nous faisons mieux que 2 %, si nous montons à 2,5, peut-être à 3 %. La question qui se pose à la fin et tous les scientifiques ont fait cela, c'est qu'ils mettent en regard le coût que cela représente dans le budget et ce que nous pourrions faire à la place avec la même somme d'argent voire avec moins d'argent finalement puisque l'être humain dans bien des cas finit par coûter moins cher dans le dispositif à partir du moment où la prévention est efficace parce que la caméra, ce qu'elle fait, elle dissuade, elle déplace le lieu de l'infraction au mieux. C'est ce qu'elle fait. Elle n'empêche pas la commission de l'infraction en tant que telle parce que si l'on rapporte au nombre de délits et de crimes qui ont été commis à Villeneuve d'Ascq sur une année, ce n'est pas avec 60 ou 80 réquisitions dont nous ne savons d'ailleurs pas si l'issue a été positive et si les images ont permis de faire se manifester la vérité dans 100 % des cas... Bien sûr que non, vous le savez aussi bien que moi et cela est bien malheureux en la circonstance puisque quand l'infraction est arrivée, nous avons tous envie de savoir qui en est l'auteur pour le faire condamner.

Donc, moi, je me base sur la science. Vous me dites que c'est de l'idéologie. Non, c'est de la science ! C'est de la science, M. le Maire ! S'il y a bien quelqu'un qui s'oppose à la science ici, c'est vous, par idéologie aveugle de mettre des caméras parce que cela fait bien, on se sent protégé, on se sent en sécurité. Effectivement, cela lutte bien contre le sentiment d'insécurité par des gens qui pensent que cela sert à quelque chose.

Et puis d'ailleurs, pour répondre à M. CAUDRON...

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous avons dit rapidement, M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Mais je suis rapide. (...) Chez nos voisins de Mons-en-Barœul, il y a des caméras de vidéosurveillance. Est-ce que cela a empêché que des choses brûlent ? Non. Non, pas du tout. Pas du tout parce qu'il n'y a pas non plus de lances à incendie accrochées à la caméra en tant que telle. Voilà pour la circonstance. Et à la fin, M. le Maire, je vous prends au mot : vous voulez dresser la liste de ce à quoi cela a servi en anonymisant ? Regardons, faisons une étude à Villeneuve d'Ascq. J'en serai ravi et je pense que nos concitoyennes et nos concitoyens qui ne sont pas questionnés sur le sujet auraient au

moins des éléments pour se prononcer en toute objectivité.

Sylvain ESTAGER, Maire

Juste un mot sur ce que vous appelez la science. Les études qui sont sorties aujourd'hui ne disent pas ce que vous dites. Elles ne disent pas ce que vous dites. Elles ne disent pas que la caméra est quelque chose qui ne sert que dans 2 à 5 % des cas. Elles ne disent pas cela. Cela dit précisément que les caméras – c'est ce que rappelait Gérard CAUDRON – sont totalement inefficaces dès lors qu'elles ne sont pas un outil au service d'agents et que le couple vidéosurveillance et agents sur le terrain est ce qu'il y a de mieux. Si vous êtes dans de l'idéologie et que vous mettez des caméras sans agent pour intervenir, cela ne sert à rien. Ça, c'est ce que disent effectivement certaines études. Effectivement qu'il y a un effet report. Mais, quelque part, ce que vous avez dit, c'est un argumentaire. Dans les villes, cela ne supprime pas la délinquance d'ensemble, cela fait en sorte que certains délinquants vont aller ailleurs s'ils savent qu'à Villeneuve d'Ascq il y a une police municipale efficace parce qu'elle s'appuie sur des outils. On peut déplorer que tout le monde ne le fasse pas, mais nous ici nous gérons Villeneuve d'Ascq, pas le reste.

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Nous n'avons pas prévu d'intervenir sur le sujet même si je pense que la position de notre groupe est bien connue. Vidéoprotection, vidéosurveillance, en tout cas, cela surveille, cela protège, cela dissuade. Ce qui me perturbe, ce qui m'interroge, ce qui me choque dans les propos qui viennent d'être tenus par M. BERNALICIS, c'est que vous réclamez plus d'humains, moins de caméras et en même temps vous avez été le premier à taper sur la police municipale pendant la campagne. Voilà. Ça, cela me choque.

Sylvain ESTAGER, Maire

Effectivement, Mme BARISEAU, il arrive que nous soyons en accord et cela est le cas. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Printemps villeneuvois. Qui est pour ? Merci.

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre du groupe LFI et abstention du groupe Le Printemps villeneuvois).

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous enchaînons avec une série de délibérations pour Valérie QUESNE. Je te passe la parole.

IX. CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

La première délibération porte sur la création de l'emploi fonctionnel d'un directeur général des services techniques qui normalement devrait être le bras technique du DGS et des élus sur les projets qui seront menés notamment au cours du mandat mais

pas que. Il est donc demandé de créer cet emploi fonctionnel pour un agent statutaire qui sera en mode de détachement et de modifier en conséquence le tableau des effectifs ou de recruter, le cas échéant, puisque la loi l'autorise, un agent contractuel et donc d'autoriser le maire et tout ce qui est obligations rattachées sur le positionnement et le statut de cet agent.

Sylvain ESTAGER, Maire

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Cela va faire deux fois que nous sommes d'accord ! Nous sommes d'accord et nous allons même applaudir à deux mains. Première main, elle est liée aux besoins de rénovation dans la ville. Cela n'est pas très nouveau, le discours que je peux tenir lorsque je critique ou que je vous *challenge* sur les dépenses réelles d'équipement dans les différents budgets. Donc besoins de rénovation sur nos écoles, nos équipements sportifs, etc. De ce fait, le corollaire de la première main, c'est la seconde et pour cela, vous m'avez souvent rétorqué qu'il faut la capacité à faire, de l'ingénierie. Le fait de recréer un poste de DST...

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

DGST. Ce n'est pas DST.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Si vous voulez. En tout cas en charge des services techniques. Nous sommes d'accord, donc en charge superviser les travaux de rénovation, donc nous parlons de la même chose, en tout cas de la même personne. Ce poste qui a existé, que nous recréons, même si vous l'appellez autrement, c'est le corollaire à la position que nous tenons depuis un certain temps par rapport aux besoins de rénovation. Nous applaudissons donc des deux mains, celles-ci étant en corrélation. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous passons au vote. Non, M. OUKAID.

Farid OUKAID, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci, M. le Maire. Nous voterons bien évidemment favorablement aussi cette délibération en émettant le souhait que pour la création d'emplois et de manière plus générale tout ce qui concerne l'organigramme, les organisations syndicales soient pleinement associées. Tout simplement.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Le CST a été consulté et a émis un avis favorable. De toute façon, c'est consultatif ; nous ne sommes pas obligés de suivre leur position. Néanmoins, cela a été fait.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. CREATION D'EMPLOIS DE COLLABORATEUR DE CABINET

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Cela va peut-être faire un peu plus débat. La délibération suivante porte sur la création d'un emploi de collaborateur de cabinet puisque la loi nous l'autorise et donc autorise le maire à constituer un cabinet composé d'agents nommés collaborateurs auxquels vous donnez une feuille de route qui vous appartient, etc. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de créer l'emploi d'un collaborateur de cabinet, d'inscrire les crédits, de rembourser les frais, etc., d'autoriser le maire à signer le contrat de recrutement à intervenir et de charger M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sylvain ESTAGER, Maire

M. MARSZALEK puis M. BALEDENT.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Il y a deux choses dans mon intervention. La première, c'est d'abord que cette délibération marque un tournant pour Villeneuve d'Ascq puisque pendant des années nous n'avons pas eu de cabinet du maire et cela faisait vraiment figure d'exception pour une ville de cette taille. Nous pouvons considérer qu'il est normal pour nous avec des enjeux aussi importants que vous, en tant qu'exécutif municipal, disposiez de collaborateurs de cabinet pour porter efficacement votre orientation politique, assurer un suivi et accompagner le travail de toute la majorité. Bien sûr, sur le principe, nous vous encourageons dans la création de postes. Mais là, je pense qu'il faut être davantage sérieux puisqu'en commission plénière, vous nous avez indiqué que cela se faisait à moyens constants. C'est forcément que l'argent est pris ailleurs et d'ailleurs ce sont les autres services municipaux qui seront impactés. Or, ils sont déjà sous tension, confrontés à des difficultés humaines et de budget. Donc, faire de la politique OK, bien sûr j'encourage cela et nous sommes complètement d'accord, mais affaiblir une administration, qui est déjà sous tension par ailleurs, nous semble poser un gros problème.

Si vous estimez que ce poste est important – et à mon sens, il l'est – et si vous estimez que le service villeneuvois vaut le coup d'être maintenu – et à notre sens, cela le vaut –, il faut alors avoir le courage de créer un nouveau poste.

Ensuite, je souhaite également parler d'une autre chose, cette fois en tant que président du groupe insoumis, parce que nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était. La personne qui occupe déjà ce poste, alors qu'il n'est par ailleurs pas créé, s'est illustrée ces dernières semaines non pas par son sens de l'intérêt général et du devoir politique mais plutôt par des attaques publiques sur les réseaux sociaux à l'encontre de ma camarade Meriem DAHMANI. Le conflit initial est simple : Meriem DAHMANI souhaite occuper une salle avec l'aide d'une association pour aider les jeunes du quartier du Pont-de-Bois à la création d'entreprise. L'association Adie est reconnue d'intérêt public (il s'agit de l'association qui donne le coup de main). Meriem a d'ailleurs été accompagnée...

Sylvain ESTAGER, Maire

M. MARSZALEK, deux minutes. M. MARSZALEK, ce sujet-là, vous l'avez abordé dans une question orale, donc nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce n'est pas le sujet actuellement. Allez sur la création du poste concerné.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Dans ce cas, je reviens tout à fait sur la création du poste parce qu'il faut bien que je puisse mettre en perspective le propos puisqu'il y a eu des polémiques créées par la personne qui l'occupe actuellement et au final, ce sont les habitants du quartier du Pont-de-Bois qui ont pris pour eux. Nous trouvons donc grave, M. le Maire, qu'un collaborateur de cabinet tienne de tels propos publiquement. Il vous représente dans sa fonction et sa fiche de poste ne peut pas être d'aller insulter les élus sur les réseaux sociaux. Je vous le dis franchement, cela ne peut pas être le principal critère de recrutement. En fait, avec l'élection du nouveau maire il y a deux mois, nous pensions que la page serait peut-être tournée, mais finalement nous en sommes presque à regretter l'ancienne majorité et l'ancien fonctionnement...

Sylvain ESTAGER, Maire

Cela viendra, cela viendra !

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

(...) Vous ne pouvez pas constamment dénoncer la brutalisation du débat public et en même temps promouvoir à des fonctions aussi sensibles des personnes qui contribuent à cette brutalisation. Il nous a été opposé que la location de cette salle n'était pas possible...

Sylvain ESTAGER, Maire

Non mais là nous revenons sur le fond !

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

(...) Faisons appliquer à nos élus le droit des fonctionnaires territoriaux. Meriem DAHMANI a été accusée de détournement de fonds publics. Des propos méprisants ont été donnés à son origine populaire et à son encontre.

Pour en revenir au propos, si vous le souhaitez, j'ai des dizaines de CV à fournir, je peux tout à fait le faire dès ce soir. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Le vôtre peut-être. Je ne sais pas exactement à quels propos vous faites référence. Je vois bien de quoi il s'agit. Je ne passe pas ma vie sur les réseaux sociaux. Le collaborateur en question est un militant, un citoyen qui s'exprime sans doute à titre personnel et cela existe. Je ne sais pas quelle conception vous avez des salariés, des gens qui travaillent. Nous ne sommes pas ici chez BOLLORÉ, peut-être que vous le regrettez, peut-être que c'est votre philosophie, mais ce n'est pas la nôtre.

Nous en venons au vote. M. BALEDENT, excusez-moi.

Vincent BALEDENT, groupe Avec Vous Villeneuve d'Ascq

Nous rejoignons ce qui vient d'être dit. La personne est visiblement déjà fléchée. Nous

souhaitons simplement savoir ce qu'il advient de son poste actuel. Recrutement ? Pas recrutement ? Est-ce qu'il y a déjà quelqu'un en interne qui peut se positionner dans le cadre de la maison du tourisme ou pas ?

Sylvain ESTAGER, Maire

Votre question rejoint la première de M. MARSZALEK. Quand j'ai dit que c'était à moyens constants – quand vous dites que nous allons affaiblir le service public villeneuvois –, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres postes, d'autres recrutements. Les deux personnes qui constituent d'ailleurs ce cabinet, vous les connaissez. Il s'agit de quelqu'un qui avait été recruté dans le cadre d'une mission sur la maison municipale du tourisme. Dans la préparation de la refonte de l'organigramme qui est en train d'être réfléchi et qui va prendre un peu de temps car nous nous posons, nous ne faisons pas les choses de façon déterminée et irréfléchi en début de mandat. Il y aura effectivement une modification de l'organigramme et cela fait partie effectivement de la réflexion. Quant à l'autre collaborateur que je peux citer, Nathalie DUFOUR que vous connaissez, elle était déjà là, elle bascule et cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas une embauche complémentaire par rapport à cela. Il n'y a donc pas d'affaiblissement. Il y a actuellement une réflexion et je profite de votre question pour dire que l'organigramme sera bien sûr discuté avec les représentants syndicaux, avec bien sûr l'ensemble des personnels concernés et que nous sommes en train d'y réfléchir et que cette mission-là – renforcer le tourisme de proximité – fait partie du cœur de la feuille de route programmatique. Cela sera sans doute redéployé au sein du service culture, mais nous n'en sommes pas encore au stade où les choses sont clairement fléchées. Nous réfléchissons et nous allons constituer des équipes sur le sujet. Nous pouvons passer au vote.

Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci, M. le Maire. Je me permets d'intervenir très rapidement, simplement pour dire que, nous aussi, nous saluons la création de ces postes. Deux pour une ville de cette taille, cela ne nous semble pas excessif. Simplement pour dire que notre conception de ce qu'est un cabinet et des missions que remplissent les collaborateurs de cabinet, c'est plutôt de mettre de l'huile dans les rouages entre la majorité et les groupes d'élus, d'apaiser les choses lorsque cela est nécessaire et donc, en effet, de ne pas jeter de l'huile sur le feu sur les réseaux sociaux. Que ces collaborateurs de cabinet puissent s'exprimer en tant que citoyen, cela est tout à fait légitime mais, en effet, éviter les propos polémiques serait souhaitable. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire

Valérie, tu enchaînes avec la délibération suivante.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit de classiques en début de mandat.

XI. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Nous l'avons déjà dit mais je rappelle que le CST est l'ancienne CTP (commission technique paritaire), une instance qui est consultée dans le cadre des organisations des services, des organigrammes, des formations du personnel, etc. Il s'agit donc d'avoir un seul CST pour la Ville et le CCAS.

Sylvain ESTAGER, Maire

Mme DAHMANI.

Meriem DAHMANI, groupe LFI

M. le Maire, mes chers collègues, nous ne sommes pas opposés par principe à la création d'un comité social territorial commun entre la Ville et le CCAS. Cependant, une telle fusion des instances de dialogue social doit garantir une représentation équilibrée des agents et préserver les spécificités du CCAS. Quelle sera la représentation effective des agents du CCAS dans cette instance commune ? Comment éviter que les problématiques spécifiques sociales soient diluées dans celles de la collectivité ? Quels moyens seront donnés aux représentants du personnel ? Les organisations syndicales ont-elles été pleinement consultées ? Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Juste avant de rendre la parole à Valérie QUESNE, je rappelle tout de même que ce type de questions se pose en commission. Les commissions sont là pour ça, pour expliciter un process. En conseil municipal, on présente une position politique. Je le dis pour les délibérations suivantes et pour les conseils suivants : vos questions, qui sont parfaitement légitimes, posez-les en commission. Comme cela, vous avez la réponse et cela permet de structurer la réponse. Valérie.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Juste pour compléter. De toute façon, il s'agit d'une délibération formelle, sinon nous ne pouvons pas enclencher le reste. Cela étant, il y a aussi des représentants du personnel qui travaillent au CCAS et des administrateurs du CCAS qui sont présents en tant que représentants de l'administration. Il y a bien évidemment une proportion à garder et toutes ces questions nous les traitons en CST mais aussi un peu à côté dans des groupes de travail avec les OS (organisations syndicales). Pour avoir été 18 ans au CCAS, je connais un petit peu la machine et il est bien évident que nous n'allons pas du tout les oublier ou les noyer dans ces instances. Cependant, il faut démarrer sur quelque chose.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci, M. le Maire. Quant à moi, je rappelle que le droit d'intervention des élus et le droit à la libre parole de chacun et de chacune fait aussi que nous sommes maîtres de nos interventions et nous posons les questions que nous souhaitons, y compris en conseil municipal. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Je vous répète, Monsieur, que si vous avez des questions techniques, pour le bien et le bon déroulé d'une séance, nous pouvons aussi ne pas y répondre, donc cela n'a aucun sens. Si vous avez des questions techniques pour expliciter un process, il vaut mieux les poser en commission. Les commissions servent à cela, sinon il n'y en aurait pas.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISEE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DE REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit un peu de la même mécanique mais il s'agit là de fixer le nombre de membres de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail, la fameuse F3SCT qui est l'ancien CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), pour toutes les questions portant sur l'environnement de travail en termes de sécurité et de conditions de travail. Il est possible pour la collectivité de fixer le nombre de représentants suppléants du personnel de la F3SCT à 16 pour huit titulaires, c'est-à-dire qu'un titulaire a le droit d'avoir deux suppléants, et de fixer le nombre de représentants de l'administration à huit et de donner voix délibérative au collège des représentants de l'administration siégeant au sein de la F3SCT. Concrètement, un représentant du personnel titulaire peut avoir deux suppléants.

Sylvain ESTAGER, Maire

Pas d'intervention ? Nous passons donc au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. CREATION DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) MUTUALISEES ENTRE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ POUR LES CATEGORIES A, B ET C

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit de délibérations un peu techniques qui vont permettre ensuite de dérouler la gestion du personnel au cours de ce mandat. Il s'agit là de créer la commission administrative paritaire (CAP) mutualisée entre la commune et le CCAS pour les catégories A, B et C. Juste pour mémoire, il s'agit d'un organe de recours aux décisions individuelles défavorables telles que le refus de titularisation, etc. Elle est mobilisée lorsqu'il y a une décision à prendre sur un agent en particulier.

Sylvain ESTAGER, Maire

Pas d'intervention ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) MUTUALISEE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit de la création d'une CCP mutualisée Ville et CCAS qui est une instance pour les décisions individuelles pour les contractuels.

Sylvain ESTAGER, Maire

Toujours pas d'intervention. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST), MAINTIEN DU PARITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit de déterminer le nombre de représentants du personnel au CST et donc de maintenir le paritarisme, c'est-à-dire huit représentants titulaires et huit suppléants pour le personnel et huit pour les représentants de l'administration.

Sylvain ESTAGER, Maire

M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Merci. M. le Maire, je profite de cette dernière délibération sur la mise en place des instances de dialogue social, notamment sur le CST. Le premier de la nouvelle mandature a eu lieu il y a quelques jours et en réalité, j'ai été assez étonné, en tant que membre de cette nouvelle instance pour le groupe de la France insoumise, de ne pas avoir une sorte de petit *package* de bienvenue, que nous puissions avoir un peu un état des lieux du fonctionnement de la municipalité, notamment un organigramme. Vous avez vous-même relevé tout à l'heure qu'il y aurait peut-être une discussion sur un futur organigramme. Encore faut-il que nous puissions avoir l'actuel et qu'il soit détaillé (combien d'agents dans chaque service, quel est l'effectif cible). J'en viens à un deuxième élément qui est qu'il est évidemment censé y avoir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans la plupart des administrations ainsi qu'un bilan social. Il aurait pu être bien pour les nouveaux membres du CST et même pour ceux qui y étaient déjà avant, d'avoir, puisqu'il s'agit d'une nouvelle mandature, le dernier bilan social à jour, savoir un peu l'état des lieux de la collectivité vis-à-vis des agents. Pas d'élément là-dessus. Pas de gestion prévisionnelle non plus des emplois et des compétences. Finalement, nous avons uniquement été réunis pour viser les délibérations en question puisque la loi impose qu'elles soient vues au préalable par les instances de dialogue social. Je pose donc une question très simple, M. le Maire, Mme QUESNE : est-ce que vous prévoyez au prochain comité social qu'il puisse y avoir une discussion et que puissent être communiqués à ses membres l'organigramme actuel, les effectifs par service, les effectifs cibles, la gestion prévisionnelle qui va avec et le dernier bilan social à jour. Il nous avait été répondu en CST qu'un cabinet d'audit allait être missionné pour se faire car du retard avait été pris en la circonstance. Je dois dire que cela m'a interpellé. Je me suis dit qu'il y a vraiment besoin d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de planifier ensemble qu'il y ait des moyens permanents aux ressources humaines pour faire le bilan social, pour faire la gestion prévisionnelle. Ce n'est pas un coup comme ça avec un cabinet. J'entends qu'un regard extérieur puisse être bien, mais en soi, il s'agit d'un besoin permanent de l'administration ; vous-mêmes pour piloter cette municipalité, nous-mêmes en tant qu'opposition pour savoir ce qu'il en est et faire des propositions le cas échéant. J'aimerais donc que ces éléments puissent être diffusés à tout le moins aux membres du CST, dans l'idéal même à tous les membres du Conseil municipal car cela peut intéresser tout à chacun. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Votre question part un peu dans différents domaines mais je m'étonne que vous n'ayez pas consulté l'organigramme parce qu'il est sur le site de la Ville. Il suffit donc d'aller sur le site de la Ville et vous l'avez.

Par rapport à vos demandes, nous pouvons externaliser, faire appel notamment dans le cadre de la gestion prévisionnelle et nous le faisons régulièrement et nous pouvons aussi le faire en interne. S'imaginer que la Mairie n'aurait pas anticipé une forme de gestion prévisionnelle, c'est tout de même quelque chose d'un peu lunaire. Donc si vous avez des questions de ce type-là – elles sont, là aussi, légitimes –, vous les anticipez, vous les posez et vous aurez les réponses au fil de l'eau et nous pourrons prévoir effectivement des séances autour de ces questions-là. Il n'y a pas de souci...

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Ce n'est pas moi qui demande un audit. Cela a été dit en CST.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Oui, effectivement. C'est à plusieurs voix et à plusieurs niveaux de toute façon. Nous allons effectivement le faire. De toute façon, il faut toujours se réinterroger d'abord parce qu'il y a une évolution réglementaire, sociétale. Nous réinterrogeons donc à chaque fois les services, leurs missions. Il y a des opportunités de fusion ou pas en fonction des activités ou des attentes même des citoyens. C'est ce que je vous ai dit. Il y a effectivement des endroits où ce sera avec les services et les DG et il y en a d'autres où il faudra un audit. Il y en a un qui va commencer sur un service pour réinterroger sa réorganisation et même les catégories des emplois, etc. Il n'y a donc pas de souci là-dessus.

Maintenant, le premier CST était tout de même un CST d'installation. Après nous travaillons aussi et nous avons convenu à nouveau avec le directeur général des services de nous revoir de façon plus informelle ou formalisée parfois avec les organisations syndicales pour traiter toutes ces questions-là. Mais celles-ci sont associées autant que nous le pouvons sur toutes ces questions de gestion de ressources humaines tout comme parfois nous sollicitons aussi les agents eux-mêmes sur leurs conditions de travail dans le cadre de réunions, de séminaires, etc. Il y a plusieurs formats à repenser là-dessus.

Sylvain ESTAGER, Maire

Très bien. C'est clair. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. REVALORISATION DES VACATAIRES MEDIATEURS CULTURELS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Tout est dit dans le titre de la délibération.

Sylvain ESTAGER, Maire

Mme GUILLERET-GIVERS.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Nous sommes bien entendu favorables à une revalorisation de la rémunération des médiateurs culturels. En revanche, nous souhaitons porter à votre attention que nous attendons des mesures plus ambitieuses sur ce sujet. Avec le groupe insoumis, nous sommes attachés à la sécurisation des emplois de nos employés municipaux et ainsi à systématiser l'ouverture de postes de fonctionnaire ou a minima la mise sous contrat à durée indéterminée plutôt qu'un recours à la vacance. De plus – il s'agit d'un secret de polichinelle – tout le monde sait bien que, spécifiquement, concernant ces vacataires médiateurs culturels, il s'agit essentiellement de travailleurs et travailleuses étudiants et cela depuis des années. Ainsi, sécuriser ces emplois participe de la lutte

contre la précarité étudiante et quand nous savons que non seulement 50 000 étudiants et étudiantes se rendent sur les campus villeneuvois mais surtout que 8 000 habitent à Villeneuve d'Ascq, c'est-à-dire sont habitants de la commune, alors nous pouvons l'affirmer : cette lutte contre la précarité étudiante devrait être un sujet majeur pour la municipalité.

Plus largement, nous proposons à la majorité de se pencher davantage sur la question des aides municipales à destination des étudiantes et étudiants précaires présents sur notre territoire. Ce serait la moindre des choses quand nous constatons à quel point ils participent à la vie culturelle villeneuvoise et à notre rayonnement ; par exemple, Asnapio. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Juste avant de donner la parole à Valérie, tout de même rappeler quelques éléments sur la question de la précarité étudiante. Alexis pourrait être aussi sur le sujet. À Villeneuve d'Ascq, les étudiants sont considérés comme des Villeneuvois, ce qui leur garantit des services publics gratuits, par exemple dans l'accès à la médiathèque. Il y a plein de Villes qui ne font pas cela. Les étudiants sont considérés comme des Villeneuvois et bénéficient des dispositifs d'aide sociale en permanence. Nous avons un soutien très fort avec des structures municipales ou paramunicipales à la précarité étudiante, avec le monde associatif. Quand nous avons travaillé dans le cadre de la convention avec l'université, la réalité de l'action sociale menée par la Ville auprès de l'université a montré le delta qui existe avec à peu près tous les territoires de France. Là-dessus, il faut donc être bien clair : n'instrumentalisez pas la réalité sociale du monde étudiant et ce que réalise la Ville.

Par ailleurs, s'agissant des emplois étudiants que nous proposons, j'en ai bénéficié à l'époque où j'étais étudiant en tant que maître-nageur ou intervenant culturel. Il s'agit précisément, quand vous êtes étudiant, d'une sécurité que de bénéficier de petits boulots étudiants proposés par la Ville plutôt que de se faire exploiter dans certaines grandes franchises ou de devenir – à l'époque, cela n'existait pas – éventuellement un livreur Uber. Il faut être bien clair. Donc attention à ne pas tout mélanger. Il y a des boulots qui sont valorisants aussi pour les étudiants et le choix de pouvoir le faire dans un cadre municipal sur des structures solides – si à Asnapio, par exemple, vous avez des étudiants en histoire ou en archéologie qui viennent jouer les médiateurs culturels – est tout de même quelque chose qui n'est pas « déconnant » dans l'absolu. Quand vous passez un brevet d'État pour être maître-nageur, venir être employé comme je l'ai été dans des piscines... Et moi, je rêvais de venir à Villeneuve et je n'y ai d'ailleurs jamais été embauché. C'était celle où tout le monde voulait venir. J'ai été embauché à Lille. C'était moins bien. C'est comme ça. Cette réalité-là, elle participe aussi du construit social, éducatif et professionnel des étudiants et sur un CV, il s'agit plutôt de quelque chose de bien lorsque l'on a fait ce genre de métier de pouvoir le valoriser. Donc attention à ne pas inverser le process tout de même, en particulier pour les médiateurs culturels d'Asnapio. Valérie.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il n'y a pas grand-chose à ajouter. Vous avez tout dit, M. le Maire. Nous en avons parlé mais il est vrai qu'à l'époque il n'y avait pas la presse. Quand j'ai présenté cette

délibération, ce n'était pas la revalorisation. Nous avons précisé tout de même que nous avons été alertés par les vacataires qui évoluaient dans ces différents équipements sur cette précarité. Nous avons vu avec les agents concernés, les organisations et nous avons proposé la création de deux postes de médiateur culturel ressource sur des emplois pérennes. Nous avons bien rappelé pour les autres qu'il s'agit d'emplois en direction des étudiants, donc spécifiques – il ne s'agit donc pas forcément que de vacataires lambda – avec un arrêt de ces vacances à la fin des études, dès qu'ils sont diplômés, en laissant une marge d'à peu près de six mois le temps éventuellement de trouver un emploi, quitte à imaginer parfois des recrutements sur d'autres postes puisque nous ne les avons vus à l'œuvre dans nos services. Pour terminer, leur rémunération est tout de même un peu au-dessus du SMIC et c'est uniquement pour les étudiants. Il y a donc deux postes pérennes qui ont été créés.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Je me permets une réponse brève. Le début de mon intervention indiquait justement que nous étions favorables à cette revalorisation et qu'il ne s'agissait pas d'une remise en question – absolument pas – des intérêts de ces emplois-là. Ce que nous pointions du doigt, c'était tout de même des manquements même dans des villes où cela se passe mieux qu'ailleurs. Je pense que la question ne se limite pas à la comparaison entre les Villes mais tout simplement au constat de la situation sur la question de la précarité étudiante qui est de pire en pire. D'année en année, les chiffres sont désastreux. Il s'agit juste d'une des questions majeures de ces dernières années. Je trouve donc un petit peu déplacé le terme d'instrumentalisation de ce sujet-là. Je pense avoir tout de même accès de manière plus directe que vous à ce que pense un étudiant précaire et notamment les étudiants médiateurs...

Sylvain ESTAGER, Maire

Qu'est-ce que vous en savez ? Qu'est-ce que vous en savez ?

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Les étudiants précaires qui sont actuellement médiateurs à Asnapio, ce sont mes camarades de promotion. Voilà.

Sylvain ESTAGER, Maire

Qu'est-ce que vous en savez que nous n'avons pas accès à la précarité étudiante ? Qu'est-ce que vous en savez que nous ne sommes pas sur le terrain ? Qu'est-ce que vous en savez que nous ne nous sommes pas en train de rencontrer les associations ?

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Je pense que vous n'avez pas le même regard que moi et je pense que cela est un petit peu déplacé de votre part...

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous êtes venue travailler avec le Secours populaire ?

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Je pense que cela est déplacé de votre part...

Sylvain ESTAGER, Maire

Madame, nous arrêtons là. Ce que vous avez mis en cause sur le fait qu'il faudrait s'y intéresser, moi, sur les dispositifs d'aide d'urgence sociale que ce soit au CCAS ou dans les associations que nous accompagnons, je vous ai rarement vu, pour ne pas dire jamais.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Peut-être parce que je suis occupée...

Sylvain ESTAGER, Maire

Ailleurs. Nous sommes d'accord.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

(...) À jongler entre différents jobs étudiants, vous savez. La fameuse précarité étudiante. Tout à fait. C'est plutôt indécent ce qui vient de se passer.

Sylvain ESTAGER, Maire

Oui, oui, nous sommes d'accord là-dessus, Madame. Nous passons au vote.

Propos hors micro de M. BERNALICIS.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes d'accord, M. BERNALICIS. Nous sommes d'accord. Vous inspirez les choses. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII.ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR CERTAINS EMPLOIS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Nous le savons, sur certains postes permanents il y a des difficultés pour recruter des statutaires. La loi prévoit de pouvoir recruter en CDD pour une période d'un an renouvelable une fois ou sur des postes permanents pour lesquels nous savons qu'il n'y aura pas de possibilités ou des difficultés de recrutement sur certains métiers de pouvoir entrer directement sur un recrutement par voie contractuelle pour trois ans renouvelables une fois, c'est-à-dire de le mener à six ans voire après à une CDIisation. Il s'agit d'actualiser le tableau par rapport aux grades, en les ouvrant ou en les supprimant si nous n'en avons pas eu besoin.

Sylvain ESTAGER, Maire

Procédure classique. Nous allons voter. S'il n'y a pas d'intervention, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'EMPLOIS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A DUREE INDETERMINEE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Sylvain ESTAGER, Maire

L'école de musique, Valérie.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Elle rencontre effectivement un vif succès. Il s'agit là de modifier le temps de travail d'un agent embauché à temps non complet, de le passer de 15 heures à 18 heures pour faire face à la demande en termes de cours et d'enseignement artistique pour les prochaines rentrées.

Sylvain ESTAGER, Maire

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Valérie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPE) – ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES EN 2027

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

M. le Maire, délibération formelle où il nous est proposé d'adopter les nouveaux tarifs prévus par la taxe sur la publicité extérieure par l'arrêté du ministère. À noter que 653 000 € de recettes au budget 2025 sont non négligeables.

Sylvain ESTAGER, Maire

Très bien. Il n'y a pas d'intervention ? Si. Allez-y, pour la France insoumise.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Oui, pour la France insoumise. Nous voterons favorablement cette délibération. Il est tout à fait cohérent de faire contribuer au maximum la publicité extérieure, surtout dans cette époque où l'espace public est saturé en permanence par des sollicitations commerciales. La publicité n'est pas neutre et elle privatise peu à peu l'espace commun. Nous entendons l'argument budgétaire. Il s'agit d'une ressource pour la commune, mais – c'est là où nous mettons un petit bémol – nous ne devrions pas en être dépendants. Donc point de vigilance. Puisque la publicité pose des problèmes écologiques, sociaux et esthétiques, notre horizon ne peut pas être de vivre durablement de sa présence. Autrement dit, oui, pour la taxation maximale aujourd'hui mais avec un objectif politique de long terme qui doit être la diminution progressive de la publicité extérieure puisque cette taxe doit être pensée non comme une fin en soi mais comme un outil de transition. Merci.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous (hors micro)

Nous pouvons supprimer les commerces aussi.

Sylvain ESTAGER, Maire

Oui, là, je pense qu'il y a une petite confusion par rapport à votre intervention, c'est-à-dire qu'à Villeneuve d'Ascq, nous n'avons pas du tout, par choix, par volontarisme politique du maire précédent, le syndrome de la France moche avec ses pléthores de panneaux publicitaires qui accompagnent les voiries municipales. L'essentiel des ressources, ici, correspond en fait aux devantures des magasins. Quand vous allez dans un commerce, il a son enseigne. C'est pour cela que je vous ai vu réagir, Mme BARISEAU, et je pense que, là, nous serons d'accord pour dire qu'un commerce a tout de même le droit de mettre son nom sur son bâtiment. Il y a un travail qui est effectué assez finement pour que cela ne soit d'ailleurs pas quelque chose de superfétatoire, de délirant. Sobriété. Nous n'avons pas ici d'enseignes lumineuses à tout-va, nous n'avons pas de choses délirantes. Nous avons parfois quelques affichages sauvages, mais la Ville est extrêmement sobre. Cette sobriété nous conduit à avoir une recette qui n'est tout de même pas négligeable mais qui n'est pas structurante dans le budget municipal. Nous le mettons pour information parce que je crois que c'était le groupe ACCES dans le mandat précédent qui nous le demandait régulièrement et maintenant cela figure dans la délibération à titre d'information.

Sur cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FRELONS A PATTES JAUNES

Sylvain ESTAGER, Maire

Yohan TISON va nous parler des frelons asiatiques et du dispositif de lutte sur un sujet majeur dans le domaine qui est le sien.

Yohan TISON, Adjoint au Maire

Le frelon à pattes jaunes (dit asiatique) appartient à une espèce exotique envahissante présente en France depuis 2004, étendant maintenant son territoire sur une bonne partie de l'Europe occidentale. Je rajouterai deux ou trois choses qui ne sont pas notées, que j'ai proposées à M. BAROTTE. Par leur nombre mais aussi leur spécialisation d'insectes colonisateurs et par l'absence de prédateurs naturels chez nous, ils constituent une menace pour la biodiversité locale et potentiellement pour la santé publique. Soucieuse de l'une comme de l'autre, la Ville de Villeneuve d'Ascq souhaite limiter avec efficacité l'expansion de ces insectes, en aidant à la destruction de nids en activité.

Si la Ville de Villeneuve d'Ascq, dans le cadre d'un marché public, prélève certains nids actifs considérés comme problématiques situés sur le domaine public, il est de la responsabilité des propriétaires privés de procéder aux destructions de nids situés sur leur terrain. L'intervention d'entreprises spécialisées, qui dépend de la localisation du

nid et de la facilité d'accès, peut être relativement coûteuse pour le budget des habitants.

Par la présente délibération, la Ville de Villeneuve d'Ascq souhaite apporter un soutien financier aux propriétaires privés situés sur le territoire de la commune pour la destruction de nids de frelons à pattes jaunes. Les frais d'intervention seront remboursés à hauteur maximum de 150 € par foyer, sous réserve de la présentation d'une facture acquittée portant la mention de la technique employée respectueuse de l'environnement et d'une photo du nid (j'ai demandé que cela soit rajouté). C'est là que je modifie parce que c'était beaucoup trop fou et pas tenable. Il était noté « *aucune utilisation de substances chimiques néfastes pour les oiseaux, les insectes non nuisibles – notamment les abeilles* ». À partir du moment où il s'agit d'une substance chimique, cela impacte bien évidemment les insectes. Il fallait donc être plus précis que cela. J'ai demandé aux services de rajouter « *au niveau de la lutte chimique pas d'usage d'organophosphate ni de néonicotinoïdes, juste pyréthriinoïdes circonscrits au nid et de préférence des actions mécaniques par aspiration/broyage, vapeurs ou autres techniques non impactantes pour les espèces non-cibles.* ». Le but est de faire évoluer les entreprises pour avoir des techniques beaucoup plus douces mais pour cela, il faut faire naître le besoin et cela peut être le rôle de la collectivité.

L'enveloppe annuelle globale de cette aide est estimée à 5 000 €.

De plus, la Ville met à disposition à titre gratuit 200 pièges – j'ai rajouté « les plus sélectifs du marché » ; c'est le cas – pour les particuliers justifiant de la présence d'un nid sur leur propriété, à raison d'un par foyer. Voilà, j'ai fini.

Sylvain ESTAGER, Maire

Mme SEGARD, M. MARSZALEK, M. BALEDENT. Nous prenons cet ordre-là. Mme SEGARD, allez-y.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci, M. le Maire. M. l'adjoint, le dispositif que vous proposez était attendu par la population et nous le saluons donc. Nous avons des questions à vous poser puisqu'en commission plénière, nous n'avons pas eu la délibération en amont puisqu'elle était vide. La première, c'est : est-ce que le piégeage sélectif, dont vous avez parlé, en particulier de printemps est efficace lorsqu'il est répété sur plusieurs années consécutives ? Ce point sera-t-il précisé aux particuliers qui bénéficieront d'un piège à titre gratuit ? Deuxième question : comment ce dispositif est-il financé ? Un guichet permet désormais à toute collectivité de solliciter une aide du gouvernement pour acheter du matériel dont des pièges sélectifs. Avez-vous eu recours à cette aide ? Je vous remercie.

Yohan TISON, Adjoint au Maire

Nous avons passé cette délibération effectivement un peu en urgence, raison pour laquelle le texte était complètement vide lors de la réunion préparatoire. Nous sommes en train de travailler dessus avec les services. Nous avons rencontré la MEL parce qu'elle a, elle-même, une politique. Les services sont en train de se mettre en cheville avec l'État sur ce plan d'action. Malheureusement, je n'ai pas plus d'informations pour

l'instant. Il n'y a pas eu d'autres réunions hormis celle de la semaine dernière avec l'ensemble des services et celle d'avant avec la MEL. Malheureusement, là-dessus je ne vais pas pouvoir vous répondre. Effectivement vous avez raison de bien spécifier, même si malheureusement pour cette année nous avons pris un petit temps de retard là-dessus, que l'époque la plus importante à ne pas louper, c'est le début du printemps pour avoir les reines fondatrices. Nous en avons encore actuellement parce que nous en avons encore trouvé tout récemment. Il y a eu un petit coup de froid qui fait que nous avons un petit peu de retard. Il y a une grosse campagne d'information pour ne pas dire de publicité sur la mesure et sur cette problématique. Quoi qu'il en soit, même si l'important est d'avoir une action hyper musclée et la plus large possible avec la population au printemps, il est malgré tout important d'agir même en période estivale parce que chaque nid qui est laissé – il s'agit de statistiques qui ne sont pas de moi – donnera l'année suivante environ cinq nids de plus. Il s'agit donc vraiment d'un problème exponentiel. Je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions ; je me suis perdu dans mes propos. Cela va à peu près ? Il me manque des éléments.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Je serai preneuse d'informations quand vous les aurez, s'il y en a que vous n'avez pas à ce stade. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Juste quelques informations en complément dans le foisonnement de l'exposé de Yohan TISON. La question de la volumétrie financière ne s'est pas posée, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons inscrit des crédits qui semblent suffire. S'il fallait les rallonger, nous les rallongerions. Il n'y a évidemment pas de mystère. La question de savoir si nous pouvons aller sur des guichets pour avoir des subventions complémentaires, nous verrons si cela est efficace ou pas. Si cela vaut la peine d'y aller, nous irons si le besoin se fait sentir.

Je précise que le plan que Yohan TISON pilote est réfléchi depuis l'hiver par rapport aux remontées catastrophiques que nous avons, notamment du rucher école et des apiculteurs, et que les solutions, par exemple public/privé, ont été pensées. Nous avons choisi d'aller chez le privé parce que c'est comme le nuage de Tchernobyl, cela ne s'arrête pas à la frontière d'une parcelle. Le but est donc d'aller sur un maximum d'efficacité, d'investir peut-être aussi. Nous sommes en train de regarder pour que nos agents le fassent aussi – nous avons des agents formés, des cordistes – pour qu'ils puissent intervenir peut-être sur une nacelle par exemple pour aller eux-mêmes déloger des nids. Nous avons la question des nids qui peuvent apparaître l'hiver. Ces nids ne servent plus à rien, sont morts, mais les gens craignent de voir apparaître un nid lorsque les feuilles tombent. Si nous leur disons qu'il n'y a pas de danger, qu'il n'y a rien à faire, qu'il va tomber tout seul, cela ne fonctionne pas. Dans l'inconscient collectif, cela ne fonctionne pas, donc il faut aussi intervenir. Il y a toute une série de questions qui se sont posées et évidemment le but est d'être le plus efficace possible.

Je termine avec un dernier élément très important : la lutte contre une espèce invasive et contre le frelon asiatique est essentielle. Elle ne doit pas servir d'écran de fumée par rapport aux lois qui sont en train d'être votées, notamment dans le cadre du plan d'urgence pour l'agriculture. Ce n'est pas le frelon asiatique qui est responsable de

l'effondrement de la biodiversité et notamment des hyménoptères, que ce soit sur une ville ou à la campagne. Attention aux discours alarmistes sur le frelon asiatique. Cela peut être alarmiste et c'est ce que disent les apiculteurs, mais ce n'est pas le frelon asiatique qui sera responsable de la catastrophe écologique en cours, notamment par rapport aux produits que tu as évoqués.

M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci, M. le Maire. Cette fois, je suis raccord avec vous puisque vous m'avez un petit peu coupé l'herbe sous le pied. Évidemment, nous voterons pour cette délibération pour la lutte contre le frelon à pattes jaunes et les dispositifs de piégeage. Cela est important dans ce que nous vivons aujourd'hui et il est évidemment aussi nécessaire d'agir face à cette espèce invasive et face à toutes les espèces invasives, notamment en traitant les conséquences directes, à savoir nos apiculteurs avec le rucher que nous avons ici à Villeneuve d'Ascq et d'autres. Ça, c'est une réalité. Cependant, comme vous l'avez dit à l'instant, il faut aussi placer le sujet dans le contexte qui est national même mondial qui est celui du réchauffement climatique. Je m'en tiens à M. TISON, notre écologue sur place : j'imagine que la vague de chaleur que nous vivons aujourd'hui ne fera pas du bien à nos espèces mammifères quelles qu'elles soient et permettra plutôt la prospérité des insectes et notamment des frelons asiatiques. Et la vague de chaleur que nous vivons aujourd'hui est sans précédent pour un mois de mai. Nous ne nous y attendions pas il y a une semaine. Nous la vivons aujourd'hui de manière très, très précoce par rapport à toutes les autres années et tout ce que nous avons vécu jusque-là. Le réchauffement climatique n'est donc aujourd'hui plus à nos portes, mais il est bien installé. Les espèces invasives ne tombent pas du ciel et il faut faire attention à ne pas traiter que les conséquences du réchauffement climatique mais bien les causes, c'est-à-dire que pour cela nous avons effectivement besoin d'avoir un plan d'urgence municipal, mais aussi à toutes les échelles, contre le réchauffement climatique accéléré, donc contre l'artificialisation des sols, contre la fragmentation des habitats naturels parce que pendant ce temps-là, le réchauffement climatique continue de progresser. Nous souhaitons qu'un tel plan soit mis à la discussion du Conseil municipal sous une forme dont nous pourrions discuter ensemble, c'est-à-dire soit au sein du Conseil soit ensemble en amont en réunion. Cela me semble extrêmement important pour que Villeneuve d'Ascq devienne une ville refuge mais aussi pour le climat pour pouvoir détruire les îlots de chaleur, pour pouvoir sauvegarder la biodiversité, ce qui est en effet déjà le cas. Par rapport à d'autres villes qui le sont beaucoup, oui Villeneuve est moins bétonnée. Nous avons le parc du Héron et des choses comme celle-là qui préservent la biodiversité et qui réduisent l'impact du climat mais ce n'est évidemment pas suffisant pour ce que nous allons vivre les années suivantes. Nous souhaitons donc qu'un tel plan soit mis à la discussion du Conseil municipal assez vite notamment pour ne pas seulement traiter les causes mais aussi les conséquences sur les populations à risque. Je pense notamment, avec les vagues de chaleur telles que celle que nous vivons aujourd'hui, aux enfants et aux personnes âgées, notamment seules, qui se retrouvent confrontées parfois à des 40 - 45° à l'intérieur de leur logement. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

M. BALEMENT puis nous répondrons globalement.

Vincent BALEMENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Je vais être plus court. Bien sûr, nous allons voter à deux mains cette délibération. Simplement peut-être une satisfaction d'avoir été, quelque part, source d'inspiration. Pour rappel, il s'agissait d'une mesure que nous avons proposé dans notre projet aux Villeneuvois ; une des mesures immédiates en 100 jours. Nous remercions donc notre collègue Yohan TISON d'avoir repris peut-être une partie de notre proposition.

Sylvain ESTAGER, Maire

Comme je l'évoquais dans le propos liminaire, il s'agit d'un sujet sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an au sein de la majorité. Nous l'avons vu apparaître comme seule mesure dans le cadre de la biodiversité dans votre programme. Néanmoins, il ne s'agit pas véritablement du sujet.

M. MARSZALEK, juste une remarque : là, nous parlions bien de biodiversité, d'un sujet qui n'est pas forcément en lien. Il pourrait y avoir un contresens avec le réchauffement climatique. Le frelon asiatique et le réchauffement climatique, ce n'est pas forcément en lien. Attention. La pyrale du buis – les buis vont tous disparaître – n'est pas forcément liée au réchauffement climatique mais plutôt à la mondialisation et aux importations qui sont opérationnelles. Donc pas de confusion. Toutefois cela est important car c'est aussi une question de crédit par rapport à la démarche. Quand vous parlez d'un plan, M. MARSZALEK, nous avons tout de même eu l'occasion dans le mandat précédent de présenter une paire de fois notamment sur toute la thématique des espèces cibles, sur tous les taxons qui ont été référencés, sur tous les diagnostics et les mesures spécifiques espèce par espèce mais Yohan TISON va terminer la réponse je pense qu'il se tiendra à votre disposition pour, avec passion, vous expliquer tout ce qui est fait depuis des années et qui nous a valu d'être reconnus comme capitale française de la biodiversité pour les villes de plus de 100 000 habitants en 2023.

Yohan TISON, Adjoint au Maire

Il est vrai que le frelon asiatique est vraiment un problème urgent. Il est vrai que, comme le dit Sylvain ESTAGER, il s'agit de l'arbre qui cache un peu la forêt : le moins 70 % d'insectes pollinisateurs dont l'alimentation de tout le monde dépend et dans une ville où le coût de l'alimentation, cela pèse lourd sur les budgets. Ce n'est donc pas le but, ce n'est pas le modèle villeneuvois que de devoir tous nous nourrir uniquement de blé ou de maïs ou de riz parce que le prix de la botte de poireaux aura nécessité l'usage de drones pour remplacer les services gratuits de pollinisateurs. Il est vrai que ce que nous faisons sur le frelon asiatique, nous l'avons déjà fait plus largement sur les insectes pollinisateurs dès le mandat précédent. Il y a eu l'implantation des messicoles auprès de nos agriculteurs, les plants typiques des moissons (bleuets, coquelicots qui avaient disparu avec les herbicides), le soutien à l'agriculture bio, des actions précises pour certaines espèces faunistiques menacées encore présentes sur notre territoire. Ces espèces sont le reflet de la qualité de vie de notre territoire. Bien entendu, nous n'avons plus la diversité du XIX^e siècle. C'est clair. Nous ne faisons pas

d'omelettes sans casser les œufs. Malgré tout, nous avons encore beaucoup de choses. Il y a donc un plan d'action qui a déjà été mis en place. Nous continuons. Je vous rejoins sur le fait que nous allons ossifier tout cela parce que nous avons énormément d'actions qui sont mises en œuvre. Par exemple, je viens de lire dans une dépêche que la Ville de Nancy participe au programme de recherche Urbloom sur la préservation des insectes pollinisateurs. On parle de la Ville de Nancy mais Villeneuve d'Ascq en fait partie avec Munich, Paris, Marseille et d'autres villes européennes mais cela n'est apparu nulle part ; on parle de Nancy. Là-dessus, nous avons beaucoup à faire pour rendre les choses beaucoup plus visibles et nous nous y employons avec notamment le plan de lutte contre le frelon asiatique dans la prochaine *Gazette... Tribune*, pardon. En tout cas, je suis à votre entière disposition pour discuter de cela. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Très bien. Il s'agit d'un sujet dont nous aurons l'occasion de reparler, je pense. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. TROISIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES ET LYCEES VILLENEUVOIS

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Il s'agit de subventions qui sont attribuées aux collèges et lycées en fonction de leurs activités, notamment le nombre d'élèves d'inscrits aux AS (associations sportives), le nombre de compétitions, les heures de pratique par semaine et en fonction également de leur localisation et notamment s'ils sont en quartier politique de la ville.

Sylvain ESTAGER, Maire

Des interventions ? M. AIT KASSI.

Mohamed AIT KASSI, groupe LFI

Merci, M. le Maire. Nous sommes pour cette délibération. Seulement, nous aimerions savoir pourquoi il y a une telle différence entre les collèges et les lycées et nous nous rendons surtout compte que des lycées privés ont plus de subventions que des lycées d'État. Merci.

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Comme je viens de l'indiquer, il y a différents critères, donc un collège ou un lycée privé n'a pas plus par élève ou par pratique. Cependant, en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'élèves qui participent aux associations sportives, il peut y avoir une différence de subventions attribuées.

Sylvain ESTAGER, Maire

En complément, car nous nous sommes posé la question, quand nous voyons le contraste entre deux établissements, deux lycées publics et privés, le problème c'est que le droit s'impose à nous. C'était d'ailleurs pareil pour la Région – je pense, Mme BARISEAU, que cela doit encore être le cas – ou pour le Département. Vous avez des établissements, notamment privés, qui imposent dans le règlement d'adhérer à l'association sportive. Cela existe. Il y a des établissements pour lesquels cela n'est pas imposé mais cela est plus qu'incitatif. Cela fait partie de la culture de l'établissement. Il y a des établissements dans lesquels l'association sportive, parfois, n'existe plus ou existe mais est somnolente. Par exemple, au lycée Queneau que je connais bien, une nouvelle équipe de professeurs de sport relance l'AS, mais ils sont sur certaines spécialités et il n'y a pas forcément l'effet d'emballlement. Nous le faisons donc au prorata des inscrits. Par ailleurs, il y a aussi un paramètre très important : les lycées, dont le bassin de recrutement est très villeneuvois, comme Queneau, ont souvent des activités sportives où nous battons des records en termes de ratio au niveau de Villeneuve avec plus de 22 000, 23 000, 24 000 licenciés dans les clubs de sport. Il y a énormément de lycéens qui pratiquent le sport mais pas à l'AS et donc ils ne s'inscrivent pas et comme la critérisation qui nous est imposée se fait en fonction des inscriptions, cela peut expliquer les deltas un peu curieux. Nous avons encouragé, c'est d'ailleurs le cas pour certaines associations, en leur disant de demander. Il y a une époque où je crois que Queneau ne demandait rien d'ailleurs. Nous lui avons dit vas-y. Voilà. Il s'agit des réponses très, très concrètes et pratico-pratiques.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

À Queneau, vous avez une super AS sur la GRS (gymnastique rythmique et sportive).

Sylvain ESTAGER, Maire

À Queneau, c'est effectivement en train de se déployer.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Il y a une super équipe de GRS à Queneau.

Sylvain ESTAGER, Maire

L'équipe de GRS qui est en lien avec le VARS, effectivement, et le professeur qui accompagne. Ils ont été champions de France, mais...

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

C'est top le lien entre l'association sportive Queneau et le club du VARS. C'est super.

Sylvain ESTAGER, Maire

C'est super. Nous sommes bien d'accord. C'est ce que je suis en train de dire, Mme BARISEAU. La nouvelle équipe relance les choses. Nous aimerions d'ailleurs qu'elle aille plus loin dans la dimension sociale que représente une AS. Aujourd'hui, ils sont sur certains sports. C'est en fonction du profil de l'enseignant qui a envie d'y aller ou pas et parfois de la culture du territoire. Mais ils sont effectivement sur un déploiement et ils font des choses remarquables sur certains sports et notamment sur l'inclusion où là aussi ils ont collé à la réalité du territoire. Et nous fonctionnons aussi

en année N -1. C'est ce qui explique aussi le delta et le rattrapage qui se fera étape par étape.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII.CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET SON CCAS

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire

Bonsoir à tous. L'objet de cette délibération est la constitution de groupements de commandes permanents entre la Ville et son CCAS. Peut-être rappeler que le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons d'autoriser la création du groupement de commandes, de désigner la commission d'appel d'offres de la collectivité comme commission d'appel d'offres compétente et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Sylvain ESTAGER, Maire

Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER DES MARCHES

- **TRAVAUX D'ETANCHEITE, DE TOITURE (METIATHEQUE TILL L'ESPIEGLE - RESTAURANT DU GROUPE SCOLAIRE TAINÉ, MAIRIE DE QUARTIER DU BREUCQ, SALLE DE SPORT CERDAN) ET DE RENOVATION DU SOL SPORTIF DE LA SALLE DE SPORT CERDAN**
- **PRESTATIONS D'AFFRANCHISSEMENT, D'EXTERNALISATION ET D'ACHEMINEMENT DU COURRIER**

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer des marchés sur des travaux que nous allons engager sur l'étanchéité, les toitures (de la médiathèque, du restaurant du groupe scolaire Tainé, de la mairie du quartier du Breucq, de la salle de sport Cerdan) et aussi

de rénover le sol sportif de la salle de sport Cerdan.

Autre objet : il s'agit des prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier. Il s'agit pour tous ces marchés d'autoriser M. le Maire à les signer.

Sylvain ESTAGER, Maire

Pas de remarque particulière ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL D'ETABLISSEMENT A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE IVAN RENAR

XXV. ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU REGLEMENT DES ETUDES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE IVAN RENAR

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y aura un petit diaporama. Il s'agit de deux délibérations concernant l'école de musique et comme évoqué en introduction, à cette occasion nous faisons un petit point d'étape, à la fois bilan et perspectives, comme nous l'avons fait régulièrement et comme nous nous sommes engagés à le faire, sur le déploiement de cette école municipale de musique et de danse Ivan-Renar. Carine, c'est à toi.

Un diaporama est projeté.

Carine CAPONE, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous et à toutes. Les délibérations 24 et 25 portent sur l'école de musique. Il s'agit de mettre en place un conseil d'établissement et un petit changement dans le règlement intérieur. À cette occasion, comme l'a rappelé M. le Maire, il est question de faire un petit point sur cette école de musique.

Quelques chiffres : 22 novembre 2025, l'école de musique a été inaugurée. Je ne m'appesantis pas sur cette inauguration. Elle porte désormais le nom de Monsieur Ivan RENAR.

Le budget : nous observons que cette municipalisation n'a pas vraiment coûté plus cher qu'avant en termes de coûts de fonctionnement. Lorsque l'on cumule la masse salariale, les fluides, le fonctionnement et que l'on enlève les recettes, on arrive à 934 168,63 € le tout pour 603 élèves, sachant que nous avons une école sur laquelle nous voyons qu'au niveau du budget d'investissement, nous sommes sur des sommes (40 000 €) qui sont expliquées par le renouvellement total du parc instrumental ainsi que par la construction d'un auditorium.

Les locaux : Je passe maintenant rapidement aux locaux. Ils ont été totalement

repeints. Ils sont ouverts 11 heures par jour à peu près au niveau de l'amplitude le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi ainsi que le samedi matin.

La saison culturelle et pédagogique : nous pouvons constater 32 manifestations. Ce qui est très intéressant, c'est qu'outre les auditions qui sont légion dans les écoles de musique, nous observons aussi pas mal de concerts, par exemple à la ferme d'En Haut ou à la Rose des Vents, ainsi que des participations à des événements comme la Nuit des musées. Ce week-end, par exemple, l'école municipale de musique et de danse Ivan-Renar a participé à la Nuit des musées par sa présence au mémorial d'Ascq avec de la musique, des chants et de la peinture. Il s'agissait d'un moment très fort. Tout cela pour dire que l'école de musique et de danse Ivan-Renar est particulièrement en lien avec tout le maillage associatif de la ville et tout ce qui s'y passe.

Les élèves inscrits : nous avons 603 élèves dont 546 Villeneuvois et 57 extérieurs, ce qui fait un petit peu plus de 10 %. Il s'agit d'un héritage de l'école précédente. En termes d'analyse des publics, je pense que la première slide est la plus intéressante. Il s'agit d'une école qui est marquée par son accessibilité. Vous pouvez constater que le quotient fiscal villeneuvois qui est inférieur à 20 000 € est assez représenté, même très représenté, puisqu'il s'agit de plus de 40 % de la part des familles qui sont à l'école de musique et de danse Ivan-Renar. Or les études ministérielles de la culture en 2023 stipulent que bien souvent le problème de ces écoles de musique est qu'elles restent l'apanage des classes favorisées. Nous pouvons observer qu'il y a bien entendu des classes favorisées – et elles ont droit aussi à la musique – mais que nous trouvons un fort taux aussi de classes non favorisées, notamment toutes les personnes qui sont en dessous du SMIC. J'enchaîne et nous parlerons de l'accessibilité aux handicaps juste après.

Très rapidement, le nombre d'enfants et d'adultes : vous avez une part d'adultes inférieure – qui reste importante mais inférieure – puisqu'elle est de 33 %. Concernant le nombre d'élèves par genre, nous sommes dans la moyenne, sachant que pour la danse, nous avons très souvent beaucoup plus de filles. Comme nous avons aussi de la danse dans cette école de musique, cela fausse un peu les résultats. Il y a 60 % de filles à peu près et 40 % de garçons.

Concernant les chiffres, en termes d'élèves en musique et en danse, vous en avez 30 qui pratiquent la danse, le reste faisant de la musique.

Un rapide panoramique sur les différents départements, le classique étant le plus représenté puisqu'il comporte à la fois les bois, la polyphonie, les instruments ainsi que le chant. Nous avons donc beaucoup de départements à l'intérieur du département « classique ». Il y a la possibilité aussi pour certains élèves de faire deux parcours, un parcours double.

L'offre musicale : celle-ci est liée aussi à un parc instrumental totalement reconstruit comme je le disais précédemment. Ce qui caractérise surtout cette école de musique également, c'est que pour aller avec son accessibilité sociale elle offre la possibilité de louer les instruments. Pour une famille qui ne peut pas se l'acheter, cela permet d'avoir un instrument à la maison sans que cela ne coûte trop cher. Nous pouvons observer également que 105 instruments sont actuellement loués et qu'il reste une part

d'instruments à la location. Nous ne sommes donc pas saturés sur ce point-là.

Quelques informations sur les disciplines. Toutes sont bien sûr représentées, mais en 2024–2025, le basson et la harpe ont fait leur entrée. L'école s'est encore étoffée en termes d'offre puisque nous avons la danse urbaine, l'accordéon qui font leur apparition, les ateliers soufflants, jazz et la musique improvisée qui se sont bien développés ainsi qu'un référent handicap qui a été nommé lors de cette année.

Ce référent handicap permet de tout doucement aborder la question du handicap dans cette école et de cette accessibilité au handicap. J'explique d'abord les différents parcours. Il faut savoir que lorsque vous êtes à l'école de musique et de danse, suivant le schéma national d'orientation pédagogique (SNOP), vous avez le choix entre faire des études cycle 1, 2, 3 avec à la fin un diplôme ou de sortir de ce parcours études pour aller dans des parcours programme. Nous avons une centaine d'élèves qui sont dans le parcours programme.

Concernant les parcours études, je ne vais pas développer toutes les disciplines qui peuvent être enseignées. Concernant le nombre d'élèves, nous en avons parlé tout à l'heure et il n'est donc pas utile que je commente.

Nous pouvons passer au parcours programme. Ce qui est intéressant, c'est qu'un élève peut sortir du parcours études pour aller dans un parcours programme pour plusieurs raisons : pour continuer une pratique artistique, pour faire de la scène, pour avoir un compagnonnage artistique mais aussi dans le cadre du parcours personnalisé que l'on appelle aussi le parcours des possibles. Il s'agit d'un parcours qui est vraiment adapté aux personnes en situation de handicap, celui-ci pouvant être moteur, sensoriel, mental ou physique. Il peut aussi être temporaire ou évolutif. Pour ces élèves, l'école de musique et de danse Ivan-Renar propose tout un panel de choses. Nous avons donc 98 élèves qui sont dans le parcours programme mais parmi ceux-ci, nous en trouvons 23 qui sont dans le parcours personnalisé, donc le parcours des possibles, c'est-à-dire celui qui concerne les élèves en situation de handicap. Nous avons un bâtiment accessible, une signalétique adaptée, une pédagogie également en accord avec la question du handicap puisque, comme je le disais précédemment, il y a un référent handicap et il y a aussi des ateliers de bao-pao – je vais expliquer après ce dont il s'agit – tout cela pour 23 élèves. Outre cela, les enseignants ont suivi des formations pour utiliser cet instrument, le bao-pao, et des formations pour accueillir les élèves en situation de handicap.

Qu'est-ce que le bao-pao ? Il s'agit d'un instrument de musique qui est très rare. Nous en avons très peu en France. L'école de musique et de danse Ivan-Renar a la chance d'en avoir acquis un. Il permet de faire de la musique sans avoir forcément de compétences particulières et indépendamment des capacités physiques ou cognitives de l'élève. Par exemple, on m'a expliqué que même si l'on n'a pas de bras, on peut toujours faire de la musique en mettant le bâton dans la bouche et taper pour marquer les rythmes.

L'école de musique et de danse Ivan-Renar ne propose pas seulement des choses à l'intérieur de l'école mais elle se déploie aussi hors les murs, notamment au travers de l'éducation artistique et culturelle que l'on appelle l'EAC avec des partenariats avec l'éducation nationale et des conventions. Autrement dit, nous trouvons, par exemple,

l'Orchestre à l'école qui est particulièrement connu maintenant au Pont-de-Bois et qui concerne les 70 élèves du cycle 3. Que font-ils ? Ils ne font pas uniquement du chant, ils ne sont pas dans des cours collectifs débordants de personnes mais sont dans des cours très exigeants de trompette, de tuba, de trombone et de percussions. Pour avoir vu le résultat de leurs prestations à l'école Joséphine-Baker, je vous assure que cela en jette. Entre autres choses, il y a aussi au Pont-de-Bois un partenariat chorale auprès du collège Simone-de-Beauvoir. Dans le quartier Babylone, nous avons l'école La Fontaine qui bénéficie d'un plan musique pour 200 enfants où un d'élève vient faire de l'éveil musical. Enfin, à l'Hôtel-de-Ville, nous trouvons le Centre-Social qui bénéficie d'éveil musical.

Les enjeux et perspectives : il ne suffit pas de se targuer de tout ce à quoi nous sommes arrivés puisque le projet est de classer cette école de musique et de danse conservatoire à rayonnement communal. Cela est très exigeant. Il faut pour cela réaliser un projet d'établissement. Le conseil d'établissement sert à cela. Ce projet d'établissement va être réalisé prochainement avec tout le travail que peut fournir Emmanuelle VAN RECHEM, la directrice. La perspective est aussi de :

- Rayonner davantage hors les murs ;
- Tisser encore davantage de liens avec d'autres structures ;
- Développer l'accessibilité et l'inclusion. Cela est déjà très bien fait, mais nous continuons ;
- Diversifier l'offre pédagogique. Il est question d'ouvrir un département de musique orientale et un département de théâtre parce qu'une école de musique et de danse peut tout à fait s'accompagner de théâtre, or il semble que sur la ville, l'offre en théâtre amateur soit insuffisamment comblée.
- Développer des actions d'éducation artistique et culturelle, notamment avec la création d'une classe CHAM, c'est-à-dire à horaires aménagés, qui devrait se situer tout près de l'école de musique et de danse pour faciliter les liens avec celle-ci.

Il s'agit bien sûr de renforcer tout ce qui a déjà été fait et aussi – petite touche spéciale en lien avec le SNOP – de former autour des violences sexistes et sexuelles pour une meilleure prise en compte de l'égalité femmes hommes dans l'établissement.

Cette école de musique et de danse est une offre qui est complétée sur la ville par de nombreuses structures, associations musicales. Nous pouvons penser à Cric Crac qui va fêter son festival du 12 au 20 juin. Nous avons aussi le Jeune Ensemble harmonique. Nous avons également les philharmonies ; nous en avons deux sur la ville. Il est très rare d'en avoir. La Philharmonie d'Ascq fêtait ce week-end ses 170 ans.

Tout cela est un panorama de la musique sur la ville qui est extrêmement satisfaisant pour nous, même si nous veillons à l'offre, l'accessibilité et l'exigence, puisqu'il s'agit bien de la particularité d'une école de musique et de danse d'être exigeante aussi et diplômante. Sur tout cela, nous sommes très vigilants, bien entendu.

Je remercie Emmanuelle VAN RECHEM pour son travail. Je remercie Michel DESTOMBES et tous les services pour tout ce travail de collaboration. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Merci pour cette présentation. Je vais passer aux demandes d'intervention. Il y aura M. BERNALICIS, Mme SEGARD, M. ZONGO. Je vous propose d'enchaîner et nous répondrons collectivement.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Merci, M. le Maire. Quelques questions. Merci pour cette présentation du bilan et des perspectives de l'école de musique. Je m'étonne un petit peu que nous soyons passés un peu rapidement sur les aspects budgétaires en évoquant que finalement la municipalisation coûtait à peine plus cher que le fonctionnement associatif. En l'occurrence, cela ne me gêne pas que des choses coûtent plus cher sous le giron municipal, surtout si les gens sont sur des statuts plus protecteurs – cela a un coût et est légitime et logique –, mais à ce moment-là, je ne comprends pas pourquoi il a été mobilisé à un moment donné l'argument du coût de l'ancienne association comme étant un point de municipalisation nécessaire et indispensable pour pouvoir reprendre les choses en main. Je m'étonne vraiment de ces aspects-là. J'ai noté avec une certaine gourmandise le budget d'investissement sur le renouvellement des instruments de musique parce qu'il faut renouveler tous les instruments de musique ; nous nous souvenons pourquoi et je pense que l'ancienne équipe de l'école de musique a bien expliqué la manière dont le code des marchés publics n'a pas été respecté en la circonstance, vu les seuils qui ont été engagés. J'espère donc qu'à l'avenir nous les respecterons au moins et j'aimerais en définitive, dans ce point d'actualité sur l'école de musique, savoir où nous en sommes de l'actualité contentieuse. M. le Maire, notamment, je crois que vous êtes mis en cause pour diffamation. Est-ce que vous avez des dates ? Comment cela va avancer ? Est-ce que vous avez des éléments de réponse ? Nous sommes intéressés.

Sylvain ESTAGER, Maire

J'avais dit que je donnerai la parole et que je répondrai globalement, mais je vais répondre directement en évoquant le fait que vous ne maîtrisez absolument pas le sujet. Absolument pas. Sur les questions budgétaires, si vous aviez suivi le sujet, si vous étiez Villeneuvois et que vous aviez suivi l'actualité d'une ville dans laquelle vous n'habitez pas, vous sauriez que le point de départ du conflit que nous avons eu avec l'EMVA, c'est précisément la question budgétaire. Ils sont venus nous voir en disant qu'ils avaient un trou dans la caisse de 200 000 € et qu'ils ne feraient pas face parce qu'ils avaient oublié de provisionner les indemnités de départ en retraite, ce qui, par ailleurs, permettait de cautionner la grande dimension qualitative de la gestion.

Quand nous avons commencé à analyser, nous nous sommes rendu compte qu'avec des arguments qui étaient les leurs, des professeurs associatifs que nous payons avec la convention ECLAT coûtent 30 % moins cher que des professeurs qui sont dans un cadre municipal. Quand nous avons constaté qu'il y avait des cours collectifs, qu'il y avait des horaires qui étaient réduits, qu'il y avait une offre qualitative qui n'était pas satisfaisante dans le devenir récent de cette école – parce que longtemps le modèle associatif a bien fonctionné et il y a eu un dérapage à un moment –, quand nous avons fait le bilan du coût par élève et qu'eux-mêmes ont communiqué en se comparant aux conservatoires nationaux pour justifier du coût par élève – ils se comparaient aux

conservatoires nationaux et régionaux dans lesquels les heures de cours individuels sont quatre à cinq fois plus conséquentes que ce que c'était à l'époque – nous nous sommes dit qu'il y avait un problème sur l'utilisation de l'argent public. Et à l'époque, rappelez-vous, l'argument de ceux qui disaient il ne faut pas municipaliser, cela va coûter deux fois plus cher...

Objections de Ugo BERNALICIS.

Sylvain ESTAGER, Maire

Si, si, c'était l'argument. C'était le leur. Le principal. Oui, vous n'étiez pas là, je confirme.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Non, non ! Antoine était là et il était...

Sylvain ESTAGER, Maire

Eh oui et il avait du mal là-dessus.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Propos inaudibles. Baissez d'un ton.

Sylvain ESTAGER, Maire

Non, non, mais je le dis très clairement : il avait du mal à cautionner le propos d'une école qui n'était pas diplômante, qui s'apparentait à un cours privé et qui n'avait pas la dimension qualitative d'une école municipale pour le rendu du service public. Et l'argument de ceux qui s'opposaient était de dire vous allez faire péter la caisse. En réalité, 13 heures d'ouverture supplémentaires, une dizaine de formations supplémentaires, un effectif villeneuvois qui a sans doute doublé, une école qui n'a jamais eu le nombre d'élèves qu'elle prétendait avoir. Nous l'avons calibrée pour un conservatoire national à 700. Et à 700, nous poussons les murs aujourd'hui. Nous n'y arrivons pas. Il s'agit d'ailleurs d'un des enjeux de perspective. Là-bas, il n'y avait pas de problème ; pas de problème de place, pas de problème de mur. Donc combien étaient-ils réellement ? Nous n'avons jamais eu les chiffres. Nous n'allons pas revenir dessus. Mais effectivement, le coût de la municipalisation, du process en lui-même, nous l'avons démontré en conseil municipal ; vous vous rappelez, M. MARSZALEK ? Et vous aviez d'ailleurs souligné que le process de municipalisation n'avait effectivement rien coûté à la Ville, y compris en achetant pour, à l'époque, 315 000 € d'instruments. Aujourd'hui, nous sommes plus à 356 000 €, je crois, parce que nous avons continué de déployer. Le coût de fonctionnement par élève aujourd'hui est dans la moyenne de ce sur quoi nous voulions atterrir et cela ne coûte pas plus cher à la Ville pour un service public bien renforcé, pour un nombre de Villeneuvois bien supérieur, pour des perspectives qui placent l'école de musique au cœur de l'écosystème culturel de la ville puisqu'elle travaille effectivement avec toute une série de partenaires, notamment les autres formations musicales à l'image de ce qui s'est passé ce week-end au mémorial où nous avons l'école de musique, où nous avons la philharmonie. Il s'agit donc d'un véritable succès d'un point de vue opérationnel et la question du coût est essentielle puisqu'il s'agissait de l'entrée en matière et, je le

répète, elle venait de leur demande. Donc, effectivement, cela n'a pas coûté plus cher. Sur les instruments, vous aimez à dire que nous n'avons pas respecté le code, etc. D'accord, si vous voulez le poser comme ça, mais cela est complètement faux sur le fond parce que nous avons eu le dialogue avec la préfecture tout au long de la procédure. Qu'est-ce que vous auriez fait, vous, si vous aviez une école qui devait ouvrir en septembre avec zéro instrument ? Qu'est-ce que vous auriez fait ?

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

J'aurais anticipé.

Sylvain ESTAGER, Maire

Bien sûr. Bien sûr. Sans être là.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Eh oui !

Sylvain ESTAGER, Maire

En réalité, nous avons anticipé et il n'y a aucun cours qui n'a pas eu lieu. La continuité du service public a été assurée. S'agissant du rachat des instruments, si vous devez croire l'école de musique EMVA, elle n'arrêterait pas d'expliquer qu'ils avaient un taux de vétusté supérieure à 80 % et donc le coût véritable du parc disponible à l'époque n'était pas celui sur lequel nous avons investi. Là, nous ne récupérons pas un parc instrumental obsolète mais nous partons d'un parc instrumental totalement neuf qui s'est déployé notamment – et cette dispositif était très importante – à disposition des usagers qui peuvent l'utiliser chez eux. La barrière sociale n'est pas que tarifaire, elle est aussi dans l'accès à l'instrument et aujourd'hui il n'y a pas un gamin à qui l'école de musique peut dire tu ne choisis pas tel instrument ou tu ne viens pas t'inscrire parce que tu n'auras pas d'instrument à disposition. Et nous allons continuer. C'est pour cette raison que ces 40 000 € sont budgétés : pour continuer à suivre le cheminement de renforcement de matériels, d'équipements sur site, dans les écoles. Vous vous étonnez de ne pas voir présenté ce bilan budgétaire, mais il l'a déjà été en conseil municipal, M. BERNALICIS. Donc vous reprenez les archives, vous reprenez les procès-verbaux du conseil municipal et vous aurez le détail de ce qui a été présenté avec à chaque fois la mise à disposition des documents pour l'ensemble des conseillers s'ils souhaitaient y avoir accès. Bossez vos dossiers, vous aurez vos réponses.

Sur la question juridique, il était bien amené de dire vous seriez peut-être mis en cause. J'ai été jugé en correctionnelle il y a maintenant trois semaines. Nous en sommes où des procédures réglementaires ? Nous avons eu trois dépôts de plainte pour diffamation dans *La Tribune*. Nous ne devons pas écrire ce que nous avons écrit. Les trois fois nous avons gagné. Et l'école de musique et ceux qui ont déposé plainte ont été condamnés à verser 1 000 € de dommages et intérêts pour abus de procédure. J'ai effectivement été renvoyé en correctionnelle pour des propos diffamatoires ; 13 points qui correspondent aux propos que j'ai tenus lors d'un conseil municipal de décembre. Délibéré le 7 juillet. Il y a 13 points. Le procès a eu lieu. Il a duré 15–20 minutes. Nous sommes passés directement de la confrontation aux plaidoiries et

j'attends le délibéré. Je n'ai aucun regret sur ce que nous avons fait pour créer un outil formidable à destination de la dimension sociale, de la dimension éducation populaire, éducation académique de la musique sur la ville. Je n'ai aucun regret et je remercie vraiment Gérard CAUDRON de m'avoir soutenu là-dedans parce que c'était un défi, il fallait avoir du courage et les élus qui m'entourent n'en ont pas manqué non plus. Je remercie aussi les services qui ont fait un boulot remarquable parce qu'il s'agissait d'un défi et aujourd'hui je ne peux que vous dire venez voir les manifestations, venez dans les concerts, vous allez voir comment le brassage social et culturel est opérant au sein de cette école de musique qui porte le nom d'Ivan RENAR et ce n'est pas qu'un petit symbole parce que la démocratisation sociale de la musique a été un de ses combats. Nous en sommes particulièrement fiers. Aucun regret. Délibéré le 7 juillet. Vous sablerez peut-être le champagne en fonction du résultat. Nous verrons. Mais, je le répète, quoi qu'il arrive, je n'ai aucun regret.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Je ne suis pas champagne.

Sylvain ESTAGER, Maire

Moi non plus, je ne suis pas champagne ; nous sommes d'accord. Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci, M. le Maire. Je ne souhaite pas intervenir spécifiquement sur le bilan mais plutôt sur le contenu des deux délibérations. Je ne sais donc pas s'il s'agit du bon moment ou s'il y aura une autre présentation par la suite plus spécifique sur les délibérations.

Carine CAPONE, Adjointe au Maire

Je ne pensais pas spécifiquement les développer, donc allez-y.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci beaucoup. M. le Maire, Madame l'adjointe, la structuration de l'école de musique et de danse municipale avance et il s'agit d'une bonne chose. Les deux documents que vous nous proposez ce soir appellent cependant plusieurs remarques de notre part. D'abord la mise en place d'un conseil d'établissement nous paraît louable, en particulier pour permettre l'implication des élèves et de leurs parents. C'est d'ailleurs le premier objectif qui est affiché dans la délibération. C'est justement parce que nous nous intéressons à ce dernier point que nous regrettons que le nombre minimal de réunions par an soit fixé à un. Évidemment, vous allez dire qu'il ne s'agit que d'un minimum et qu'il y en aura forcément plus. Mais alors pourquoi fixer ce nombre minimum ? Pourquoi ne pas se montrer plus ambitieux dès le départ pour assurer une participation régulière des différentes parties prenantes de l'école ? Un nombre de trois réunions minimum par an nous paraît plus adapté tout en évitant le risque de réunionnite. Ensuite, vous avez évoqué, M. le Maire, le projet de cette école de musique et de danse municipale lors de la commission plénière en termes relativement dithyrambiques en affirmant notamment qu'il s'agissait, je vous cite, de la politique la plus ambitieuse de France. Cela nous semble...

Sylvain ESTAGER, Maire (hors micro)

Non, non, je vous coupe : sur la question du handicap.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

OK, mais y compris sur la question du handicap...

Sylvain ESTAGER, Maire (hors micro)

Non, non, - *propos inaudible* - conservatoire à rayonnement communal.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

OK. Très bien. Je vous remercie pour la précision, mais cela ne va pas invalider le reste de mon propos. Cela nous semble légèrement présomptueux même si nous partageons la volonté d'avoir de l'ambition pour un apprentissage inclusif, accessible et populaire de la musique. C'est pourquoi il nous semble essentiel de nous inspirer de ce qui se fait de bien ailleurs. C'est ce que nous avons fait pour dresser un peu le tableau de ce que devrait être cette école de musique et contribuer au débat. D'abord, une école qui assume un rôle d'émancipation culturelle populaire comme celle de Gennevilliers en travaillant notamment fortement avec les écoles. À ce titre, nous vous appelons à développer ce travail qui, à ce stade, est limité à l'école Joséphine-Baker. Il s'agit en tout cas de la seule école qui est mentionnée dans le règlement des études. De même, le projet de classe CHAM doit impérativement se développer de manière à éviter les biais de recrutement, notamment au détriment des enfants issus des classes populaires.

Deuxième point : une école qui se développerait au travers des antennes décentralisées pour vraiment en garantir l'accès au plus grand nombre comme le fait, autre exemple, le conservatoire de Villeurbanne. À Villeneuve d'Ascq, la création d'une antenne dans le Nord de la ville nous paraît indispensable.

Troisième idée : une école qui s'ouvrirait à d'autres pratiques artistiques et culturelles qui ne peuvent se résumer à la seule danse urbaine. D'autres pratiques populaires et issues d'autres cultures mériteraient d'être considérées et intégrées. Cela est possible à l'image de ce que font les Villes de Montreuil et de Saint-Denis. Une école qui, surtout si elle devient conservatoire, développera une réflexion sur les freins à la démocratisation de l'enseignement musical, comme l'a fait la Ville de Rennes. Vous avez, cela est indéniable, travaillé à l'aspect coût – quand je dis coût, je parle des tarifs ; vous y avez travaillé, vous les avez baissés et nous le reconnaissons – mais il sera aussi indispensable de lever les freins relevant de la représentation sociale de ce qu'est un conservatoire et de l'autocensure culturelle. Sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, les villes de Nantes et de Strasbourg ont développé de nombreuses actions reconnues en la matière et dont vous semblez d'ailleurs avoir pu tirer plusieurs idées.

Nous ne citons pas tous ces exemples pour faire joli mais bien parce que nous craignons que votre forte tendance sur ce sujet comme sur d'autres à survaloriser ce que fait Villeneuve d'Ascq vous empêche de voir que de nombreuses autres Villes mènent des politiques culturelles ambitieuses et qu'il serait dommage, par coquetterie, de ne pas s'en inspirer. Nous voterons pour ces délibérations en espérant que le débat

sur ces sujets se poursuive. Je vous remercie.

Carine CAPONE, Adjointe au Maire

Merci, Mme SEGARD. Sur l'ouverture à d'autres disciplines, nous avons parlé, je crois, d'un département de musique orientale qui est à l'étude. Nous avons parlé également du théâtre. Je pense donc qu'en termes d'ouverture, nous faisons pas mal déjà. Nous avons parlé de l'accordéon aussi comme nouvelle pratique. Cela ne me semble pas être une pratique très élitiste, pour le coup. S'agissant de l'antenne Nord sur la ville, pourquoi pas puisque l'école de musique et de danse Ivan-Renar semble être en train de croître tellement que passer, comme le disait M. le Maire, 700 élèves sera difficile et il s'agit de quelque chose qui peut s'envisager d'avoir une antenne Nord pour permettre d'endiguer toute cette population. Ensuite, je ne sais plus trop. Je n'ai plus noté. Je te laisse la parole sur le reste. Merci.

Concernant les scolaires, nous avons parlé aussi de l'école La Fontaine. Nous n'avons pas parlé que de l'école...

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois (hors micro)

Pas dans le document que vous nous avez présenté ce soir, mais dans celui qui est soumis au vote.

Carine CAPONE, Adjointe au Maire

Parce qu'il s'agit de quelque chose qui est en lien avec l'éducation nationale alors que pour l'intervention à La Fontaine, il s'agit d'une dumiste. Il s'agit d'un autre système. Il s'agit de choses qui ne sont pas forcément vouées à se poursuivre mais qui vont surtout se développer sur les autres écoles puisque, nous en avons déjà parlé et que cela figure dans notre programme, l'objectif est de faire de l'éveil musical à tous les enfants de la ville et si ça, ce n'est pas une politique ambitieuse, je ne comprends pas.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il s'agit effectivement du cœur du programme : généralisation de l'éveil, accessibilité maximale avec partenariat avec les centres sociaux (nous avons voté une délibération dernièrement), avec les maisons de quartier de façon à aller chercher les mêmes. Vous avez raison de le souligner, il y a parfois des freins culturels, on ne franchit pas la porte, on n'ose pas. La tarification sociale qui est la nôtre est l'une des plus sociales de France. Là aussi, nous sommes bien d'accord. Il faut donc mettre les deux en corrélation.

Sur le fait que nous aurions tendance à avoir un modèle villeneuvo-villeneuvois : non, pas du tout ! La municipalisation s'est créée avec le concours, le parangonnage d'une dizaine d'établissements que nous avons regardés, que nous avons analysés et c'est comme cela que nous sommes arrivés à l'analyse du coût global en nous demandant ce qui dysfonctionne dans l'ancienne structure. Nous avons travaillé avec une dizaine d'établissements dont Strasbourg qui est l'un des centres les plus importants, car vous devez sans doute savoir que Strasbourg est là où il y a les écoles de formation au niveau nationale. Strasbourg est effectivement l'une des références et nous travaillons d'ailleurs avec le directeur qui nous conseille et qui nous accompagne sur les process et notamment sur la question des freins sociaux.

Je reviens sur la question du handicap : quand nous avons reçu la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), sur la coloration que devait avoir le futur conservatoire, ce n'est pas nous qui avons dit que nous avions la politique la plus ambitieuse, c'est elle en disant qu'au niveau de l'État ils ont aujourd'hui besoin de développer un savoir-faire sur les pratiques inclusives qui, de fait, fait défaut dans énormément de territoires et la singularité du territoire villeneuvois en matière d'inclusion et de handicap – et vous l'avez souvent reconnu – c'est tout de même qu'il y a un savoir-faire assez extraordinaire et donc avec les 19 structures de la ville, avec les services de la Ville, faire en sorte que nous puissions, à l'image de ce qui s'est fait dans le sport, inventer un modèle qui reste à inventer en France et nous piochons à droite à gauche avec les dispositifs MECH (Maison d'enfants à caractère social), avec Strasbourg, avec quelques écoles qui le font que vous avez cité et qui font des choses intelligentes, c'est de mutualiser. Il y a plusieurs axes :

- Toucher à tous les handicaps. Carine CAPONE l'a rappelé : handicap moteur, cognitif, autistique, à l'image du panel que nous avons d'ailleurs sur la ville ;
- Inventer des pédagogies. Il y a 22 professeurs qui ont été formés cette année. Vingt-deux professeurs avec un référent spécialisé qui a été recruté, cela scelle l'ambition ;
- Avoir aussi un Fab Lab, faire en sorte que nous créions des outils, que nous inventions des choses pour aider à la pratique des instruments ;
- Développer de nouvelles pratiques instrumentales en lien avec le handicap. Le bao-pao est un exemple, la musique numérique par ordinateur ou autre. Il y a plein de choses possibles mais, là aussi, il faut inventer.

Quand nous posons l'ambition de devenir une référence en France, c'est à la demande de la DRAC. Cela fera sans doute partie de la coloration du classement de ce conservatoire à terme et je précise bien, et vous avez raison de le dire, qu'il ne faut pas que le terme de conservatoire fasse peur. Il fait peur à certaines personnes. Non, le but est de rester et nous avons bien scellé une ambition de conservatoire communal pour dire qu'il ne s'agit pas de quelque chose d'élitiste mais au contraire que c'est la préoccupation sociale qui est au cœur du processus de création de cette école depuis le début. Aujourd'hui, la slide sur la tarification et la segmentation de la tarification sur la base du quotient fiscal était révélatrice : nous avons une démocratisation sociale et culturelle qui est remarquable.

Juste une précision : dans notre programme, nous avons effectivement l'idée de voir comment nous pouvons créer une antenne et notamment sur le Nord de la ville. Vous partagez l'ambition, tant mieux. Nous essaierons d'avancer là-dessus. L'un des débats que nous aurons sur l'école de musique, c'est le périmètre d'atterrissage. Est-ce que nous devons calibrer jusqu'à 1 000 élèves ? Avoir des antennes ? Est-ce que les antennes sont spécialisées sur un instrument ou sur certaines pratiques ? Parce que nous nous rendons bien compte que le lieu est important. Il faut que ce soit une ruche, que nous n'ayons pas des élèves qui soient dans une toute petite structure pour bénéficier de la dynamique d'ensemble. Il y a donc une réflexion et vous serez invités à y participer avec – et c'est là où la question du coût est toujours essentielle – les limites du genre. Aujourd'hui la municipalisation est un véritable succès en termes

d'efficience, en termes de pratique, en termes de démocratisation sociale. Maintenant, irriguer le territoire, cela se fait par les écoles, par les partenariats avec les différentes structures dans la complémentarité aussi. Cela est très important. Le but est de créer un outil au service du territoire et des structures et pas d'asphyxier ce qui existe, c'est-à-dire comme cela a été rappelé que Cric Crac est un autre modèle et nous le confortons, la Philharmonie, l'Avenir, le Jeune Ensemble harmonique, etc. Le but est de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire et que l'école de musique, soit en propre, soit en complément avec ces structures, puisse participer à un écosystème qui soit profitable à tout le monde et sur l'ensemble du territoire.

Carine CAPONE, Adjointe au Maire

Sur le nombre de réunions par an concernant le conseil d'établissement : en fait, il s'agit juste de la base du schéma national d'orientation pédagogique (SNOP). En fait, ils ont juste appliqué ce qui était marqué dans le SNOP, au moins une fois par an. Parce que même si pour vous ce n'est pas une réunionnite, en tant que parent, de venir au conseil d'établissement, il faut savoir qu'il y a aussi les conseils pédagogiques et qu'il en a trois par an et cela, c'est obligatoire. Lorsque l'on met tout bout à bout, cela fait beaucoup. Au niveau de l'école de musique, ils ont donc décidé a minima comme dans le schéma national d'orientation pédagogique et si nous voulons faire plus, s'il y a nécessité, comme c'est à la demande du maire, il y aura bien entendu d'autres réunions. Cela étant, il n'est pas non plus utile de se noyer dans toutes les réunions. En tout cas, il s'agit de l'échange que j'ai pu avoir avec la directrice de l'école de musique puisque vous m'aviez interpellée sur cette question-là et je l'ai donc interrogée. C'est juste bateau. C'est comme cela que ça se passe en général. Dans les textes, c'est marqué une au moins. C'est tout.

Gérard CAUDRON, groupe EPVA 2026

Un mot rapide en tant que conseiller délégué à la mémoire. Par rapport au débat que vous avez sur le problème de l'antenne Nord, vous rappeler – je suis certainement le seul à avoir vécu cette période – qu'il y avait une école associative avec M. LAFEUILLE qui est toujours un peu dans les réseaux, qui était à Annappes. À l'époque, j'habitais au Breucq et nous disions qu'il y fallait quelque chose. Il y avait l'école de musique de Villeneuve d'Ascq Nord. Un jour, les deux associations, j'en parle d'autant plus aisément que cela s'est passé, je crois, sous le mandat de Jean-Michel STIEVENARD, ont dit cela ne peut pas continuer, si nous voulons rendre un service équivalent à tout le monde où qu'il habite, sauf à faire deux conservatoires, une antenne ce n'est pas l'ensemble des données, il vaut mieux avoir un seul lieu et le renforcer et lorsqu'il est attractif, il donne envie d'y aller. Entre nous, concernant les déplacements, lorsque l'on a envie d'aller quelque part, on y va. L'important est donc de donner l'envie et d'être capable de répondre à cette envie.

J'ai connu aussi, en tant qu'élu délégué à la mémoire, le problème qui s'est posé lorsque nous avons créé la médiathèque. On a dit il faudrait qu'il y en ait plusieurs, il faut qu'il y ait des antennes de la médiathèque. Non, nous ne l'avons pas fait. Nous avons la médiathèque et après nous avons des partenariats avec des structures, des bibliothèques associatives comme là nous avons des partenariats avec des structures musicales. Maintenant si c'est à votre programme aux uns et aux autres, si vous voulez

le faire, je n'ai plus rien à dire en la matière mais en tant qu'élu à la mémoire, je voulais tout de même vous rappeler cette réalité que nous avons eu à un moment donné avec les mêmes arguments que j'ai entendus une antenne dans les quartiers Nord de la ville et que finalement chacun s'est rendu compte qu'il valait mieux avoir un seul équipement pour pouvoir répondre à tous les besoins et à toutes les envies de tous les habitants de la ville.

Sylvain ESTAGER, Maire

Merci du rappel. Il est vrai que ce problème est posé par les enseignants eux-mêmes qui connaissent la difficulté d'avoir des sites qui sont forcément un peu déclassés par rapport au site principal et c'est pour cela que l'un des premiers projets qui va être mis en place avec certains centres sociaux – et cela sera généralisé – et maisons de quartier est de voir comment nous pouvons avoir des espaces de répétition, des transports collectifs et des horaires aménagés pour y aller à plusieurs de façon à accompagner ceux qui se diraient que la distance les rebute ou autre. Que nous ayons cette dimension pour dans un premier temps renforcer la pratique dans l'école actuelle et après nous verrons en fonction de la place dans les locaux comment nous pouvons inventer autre chose. Cependant, il s'agit d'un problème complexe. Ce n'est pas aussi simple de dire on multiplie et on crée des écoles bis. Mais nous aurons le débat par rapport à cela. Jeanne, vous vouliez intervenir ?

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Simplement pour réagir. Le département de musique orientale, très bien. Simplement, nous l'apprenons ce soir ici ; cela n'avait pas été mentionné en commission plénière, sauf erreur de ma part, et cela ne figure pas dans les documents. Donc, très bien. Il s'agit de quelque chose que nous saluons même si nous aimerions avoir plus de détails ultérieurement. À ce sujet, les slides que vous nous avez présenté ce soir, nous aimerions les avoir si cela est possible. D'habitude elles sont sur le site de la Ville et là, ce n'est pas le cas.

M. le Maire, pour conclure mon intervention, vous dites que nous serons invités à la réflexion par la suite, très bien. Le sens de cette intervention était justement de contribuer au débat car il s'agit d'une jeune école de musique et de danse et il nous semble donc que finalement le débat est encore ouvert et que nous pouvons justement y contribuer.

Sylvain ESTAGER, Maire

Et ce n'est pas qu'une impression, c'est effectivement le cas. Innocent ZONGO.

Innocent ZONGO, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Ouf, enfin, après toutes ces interventions. J'ai dû patienter. M. le Maire, chers collègues, nous partageons votre analyse : une belle présentation sous forme de diaporama qui permet de voir l'avancée des activités de l'école de musique. Toutefois, une petite parenthèse, Mme SEGARD vient de le dire et c'est ce que j'avais noté également, nous aurions aimé avoir ces documents que vous avez présentés pour étayer notre contribution, tellement c'était bien. J'espère donc que nous l'aurons rapidement.

Votre ambition à terme est de pouvoir transformer cette école municipale de musique et de danse Ivan-Renar en un conservatoire à rayonnement communal. Cette ambition est partagée, mais il faut veiller rapidement aux critères exigés pour y parvenir. Pour cela :

- un budget stable est requis sur plusieurs années. Bien entendu, je sais les efforts qui ont été faits ;
- Un recrutement d'une équipe pédagogique diplômée. Effectivement, l'école doit fonctionner avec plus d'enseignants titulaires et non des vacataires pour pouvoir rentrer dans ces critères.
- Des locaux bien adaptés pour une pratique plus efficiente ;
- La gouvernance que vous êtes en train de faire. Bien identifier les différentes parties : conseil pédagogique, direction artistique et administrative. En résumé, un organigramme clair que vous avez commencé à faire.

L'objectif est de faire mieux pour les élèves avec un enseignement de qualité dans une école qui dispose ou qui disposera de plusieurs salles adaptées acoustiquement, des studios en conformité et une accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) complète, ce qui permettra d'aller plus rapidement vers cet objectif fixé.

Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Merci Innocent. Une toute dernière intervention.

Jeanne MINGANT, groupe Le Printemps villeneuvois

Bonsoir. Merci, M. le Maire. Mme l'adjointe, je me permets une toute petite intervention pour vous dire que je soutiens votre projet d'école municipale. J'ai moi-même fait des choix autres sur Villeneuve d'Ascq de pratique musicale et je suis aussi habitante du Nord de cette ville. Je regrette effectivement le manque d'infrastructures municipales de la Ville, que ce soit musicales ou bibliothécaires. M. le conseiller à la mémoire l'a remarqué mais lorsque nous faisons du porte-à-porte, notamment pendant la campagne, nous nous rendons compte que beaucoup de personnes préfèrent aller à Wasquehal ou à Croix plutôt que de venir à la bibliothèque municipale de Villeneuve d'Ascq qui n'est pas forcément accessible. Nous n'avons pas tous la possibilité de nous déplacer facilement et le manque de V'lille et de bus est aussi à prendre en compte dans cette pratique parce qu'il n'y a qu'une seule station de V'lille dans le Nord de Villeneuve d'Ascq à côté du tram, ce qui est regrettable pour, par exemple, venir au conseil municipal. Bref. Aparté. Il s'agit également de choses à prendre en compte dans le développement d'un conservatoire à rayonnement communal.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes d'accord sur le fait que l'offre V'lille n'est pas satisfaisante sur la totalité du territoire, mais elle ne dépend pas de la Ville. Cela étant, nous n'allons pas nous raconter d'histoires non plus. Gérard CAUDRON l'a rappelé, il y a une historicité des lieux qui existe, mais il ne faut pas croire non plus que chaque quartier de la ville aura la même offre de services à terme. Il y a une réalité par rapport aux quartiers historiques qui ont leur histoire et leur structure, les quartiers qui sont plus résidentiels

et qui ont aussi le pendant du fait d'avoir un peu moins d'offres mais de pouvoir en bénéficier sur l'ensemble du territoire. Je rappelle tout de même que lorsque nous prenons un point central à Villeneuve d'Ascq, les déplacements collectifs, individuels en mode privé ou en transport mode doux, voiture ou autres, nous ne sommes jamais très loin tout de même. Il n'y a pas de no man's land ici ou de Finistère lointain inaccessible.

Gérard CAUDRON, groupe EPVA 2026

En complément, comme gardien de la mémoire, puisque j'ai habité pendant plus de 30 ans au Breucq, je vais tout de même rappeler qu'en 1970, les élus de l'époque – et je vous invite à regarder la liste de tous les élus et le courage qui leur aura fallu – ont évité que la ville nouvelle de Lille Est ne soit un jour que des quartiers de villes existantes, en particulier de Lille. Il est vrai que si nous avions consulté à l'époque la population du Breucq, dont d'ailleurs le maire a été le premier de Villeneuve d'Ascq, elle aurait demandé à être rattachée à Croix. Même pas à Wasquehal, à Croix. Et il est vrai qu'il y a toujours eu traditionnellement des liens. Une chose est d'être obligé pour des raisons géographiques d'aller dans la commune à côté, une autre chose, c'est d'avoir toujours envie d'aller faire certaines de ses courses auprès d'artisans de toutes natures. Croix est une très belle ville. Wasquehal est une ville intéressante. Et nous sommes tout de même dans une métropole européenne et il est vrai que les limites communales... J'ai habité une maison rue de la Concorde où la limite communale entre Wasquehal et Flers passait au milieu de mon salon parce qu'il s'agissait d'un ancien ruisseau. Je ne le dis pas pour faire perdre du temps mais faisons attention. Il est vrai qu'un ancien Breucquois aujourd'hui quand on lui dit Croix, oui, mais il est tout de même très fier d'être sur Villeneuve d'Ascq.

Je répète le sens de mon intervention : d'abord, cela a existé et ce sont les acteurs de l'époque qui ont décidé de fusionner et tout de même le sentiment qu'à la taille d'une ville de 65 000 habitants la première nécessité est d'avoir une école de musique, un conservatoire demain, qui soit attractive pour tous les habitants de la ville.

Sylvain ESTAGER, Maire

Tout à fait. Merci. Il est effectivement important d'avoir l'idée que nous ne créons pas une école de musique. Il y en a eu par le passé. Il y a eu des statuts associatifs. Cela a bien fonctionné à une époque et à un moment il y a eu un dérapage et ce n'est pas toute l'historicité de la chose qui doit être reniée, loin de là. Au contraire, nous nous appuyons dessus.

Nous passons au vote. Sur la première délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ce sera une unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire

Sur la suivante, la 25 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Là aussi, adopté à l'unanimité. Les choses évoluent et il s'agit d'une bonne chose.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. TARIFICATION DES ACTIVITES ET SORTIES A DESTINATION DES FAMILLES – MAISON DE QUARTIER JACQUES-BREL

Jean-Luc DELEFORGE, Adjoint au Maire

Chers collègues, bonsoir. La Maison de quartier Jacques-Brel met en place des activités à destination des habitants qui permettent de lutter contre l'isolement, qui permettent à toutes ces familles monoparentales ou autres de se retrouver, de mettre en place des actions qui leur permettent de sortir un peu de leur quotidien. Il est demandé en fonction d'une activité payante d'adopter la tarification en fonction du taux d'effort mis en place avec le coefficient de la CAF. Il y a dans la délibération tout un nombre d'activités et d'animations qui sont proposées qui sont gratuites et il y a une sortie prévue à Bellewaerde le 31 octobre prochain qui fait l'objet d'une tarification modeste en fonction du coefficient familial et de la composition de la famille. Je ne sais pas s'il faut en dire plus.

Sylvain ESTAGER, Maire

Non, c'est clair. Est-ce qu'il y a des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. AFFECTATION DE CREDITS DESTINES A UN SEJOUR MEMORIEL ET CULTUREL EN POLOGNE EN AOUT 2026

Karim MESSAOUDI, groupe EPVA 2026

Chers collègues, bonsoir. Il s'agit de l'affectation de crédits destinés à un séjour mémoriel et culturel en Pologne. C'est pour 9 jeunes (cinq filles, quatre garçons) âgés de 14 à 17 ans accompagnés de trois professionnels de l'animation socio-éducative avec les centres culturels et sociaux Cocteau, Flers-Sart, le service de prévention de la Ville et l'OMJC. Vous avez toute l'organisation détaillée du séjour prévu du 24 au 29 août à la page 94. Le budget est estimé à 6 000 € et vous trouverez le tableau détaillé en page 97. Il y a eu une modification. Je les ai rencontrés cet après-midi. La participation de la Ville est de 1 000 € au lieu de 2 500. C'est en page 103, pardon. Nous votons donc pour 1 000 € et non pour 2 500.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a donc une modification aujourd'hui après une rencontre. Ils demandent moins parce qu'ils ont des financements ?

Karim MESSAOUDI, groupe EPVA 2026

Ils ont un autofinancement prévisionnel en plus de 1 300 €.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)

D'un point de vue formel, on ne change pas une délibération en conseil !

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes bien d'accord sur la dimension formelle. Il s'agissait d'un maximum. C'était indiqué dedans. La dimension formelle est respectée. Il s'agit juste du plan de financement qui est modifié. Ils ne demandent que 1 000 €. Nous avons prévu d'aller jusqu'à 2500, mais la délibération permet de limiter la chose et de répondre à la demande.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est voté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvain ESTAGER, Maire

Concernant le livret, il me reste la délibération 28.

XXVIII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a la liste des décisions présentées. Nous prenons acte. Je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions.

XXIX. VŒUX DEPOSES PAR LES GROUPES AVEC VOUS VILLENEUVE D'ASCQ, LFI ET LE PRINTEMPS VILLENEUVOIS

Sylvain ESTAGER, Maire

Le livret est épuisé et nous allons passer à un second temps, un temps d'amusement ; nous pouvons le voir comme cela. Je répète d'un point de vue formel que nous allons travailler cela avec la réunion réglementaire. Nous avons quatre vœux et cinq questions orales. Je vous propose, pour être bien clair, que ceux qui ont déposé des vœux et des questions prennent la parole, expliquent succinctement les choses. Nous n'ouvrons pas le débat. Il y a une opposition d'échange et de réponse de la municipalité. Nous essayons de ne pas y passer des heures et des heures. Il y a des choses qui méritent vraiment que nous puissions discuter. Il y en a d'autres qui sont plus formelles, qui visent à communiquer chacun à sa façon mais attention à ne pas détourner l'essence même d'un conseil municipal. Nous allons donc prendre les choses dans l'ordre du dépôt. Nous allons donc commencer par les vœux. Quatre ont été déposés. Le premier est présenté par le groupe Avec vous. Je vous laisse exposer les motifs.

- ***Vœu du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq relatif à la mise en place d'un achat groupé d'électricité et de gaz pour les foyers, artisans, commerçants, associations et petites entreprises de Villeneuve d'Ascq***

Kelly VERKINDERE, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

M. le Maire, chers collègues, comme vous le savez, les dépenses énergétiques sont devenues une préoccupation majeure pour beaucoup de nos habitants mais aussi pour nos commerçants, artisans, associations et nos petites entreprises. En quelques années, les tarifs de l'électricité et du gaz ont fortement augmenté avec encore récemment une nouvelle hausse de 15 % du prix du gaz début mai. Cette pression se ressent sur les budgets et fragilise une partie de notre vie locale. Dans ce contexte, nous proposons une démarche simple : permettre aux Villeneuvois et aux acteurs économiques locaux de bénéficier d'un achat groupé d'énergie négocié par la Ville. Le principe est connu : rassembler un grand nombre de participants afin d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses auprès des fournisseurs. Ce type d'initiative existe déjà dans plusieurs communes de la Métropole comme La Madeleine, Gruson, Anstaing et Tressin et les résultats sont là. À La Madeleine, plusieurs centaines de foyers se sont inscrits à la démarche. Les économies annoncées peuvent représenter jusqu'à une mensualité d'énergie par an, parfois davantage, sans engagement contraignant pour les participants. Ce que nous proposons aujourd'hui est donc à la fois concret, crédible et peu coûteux pour la collectivité. C'est aussi une façon pour la Ville d'être utile en jouant pleinement son rôle de facilitateur au service du pouvoir d'achat et du dynamisme local. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce vœu. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Bien. Sur l'esprit de ce dispositif, ce que nous avons à dire, c'est que nous ne sommes pas opposés à des achats groupés puisque nous l'avons déjà évoqué et nous l'avons déjà fait, par exemple sur une mutuelle communale. Nous l'avons mis dans notre programme sur une mutuelle vétérinaire. Et ce sujet de l'électricité, nous l'avons déjà abordé au sein de notre groupe pour savoir s'il fallait le faire. Il y a une philosophie d'achat groupé qui peut être évidemment posée. Dans le contexte que nous connaissons, la question de l'électricité, des fluides se pose. Il y a tout de même un problème dans ce vœu. C'est d'abord que celui-ci se veut quasiment délibérant puisqu'il est indiqué que « *le Conseil municipal émet le vœu que la Ville décide la mise en place d'un achat groupé* ». Il faut travailler cela, voir quelles sont les modalités. On ne décide pas comme cela et on ne négocie pas auprès des distributeurs d'énergie ; cela passe forcément par un appel d'offres. Nous ne sommes pas avec des promoteurs. Nous ne sommes pas en train de négocier. Donc que les choses soient claires là-dessus.

Dans l'esprit, nous n'y sommes pas fondamentalement opposés, mais nous avons tout de même des réserves sur la temporalité, c'est-à-dire que lorsque nous regardons ce qui s'est fait ailleurs – et nous avons commencé à regarder depuis quelques années cette question d'achats groupés –, nous voyons que le gain, selon les Villes, se situe entre 5 et 15 %. Cela n'est pas négligeable. En général, c'est la première année. Toutefois, nous avons aussi des communes qui se sont retirées du dispositif parce

qu'à un moment, cela n'était plus opérant. Si nous faisons un achat groupé aujourd'hui, dans la temporalité du moment, est-ce que nous arriverons à avoir des tarifs attractifs compte tenu de la volatilité des prix et du contexte international ? Rien n'est moins sûr. Un achat groupé, en réalité, c'est plutôt quelque chose qu'il faut faire lorsque l'on est posé et lorsque l'on a une non-pression sur les marchés. Nous ne sommes donc pas opposés et vous l'aviez aussi évoqué, Mme SEGARD, et nous rejoignons la philosophie de ce que vous aviez défendu. Nous ne sommes pas opposés. Nous pouvons effectivement regarder. Toutefois, nous ne délibérons pas sur ce vœu en décidant comme cela. Vous parliez tout à l'heure d'un problème de méthode, Mme BARISEAU : on ne décide pas comme cela au débotté à la fin d'un conseil en disant on décide la mise en place d'un achat groupé. Cela se travaille et nous sommes preneurs d'échanges sur la question. Nous ne fermons pas la porte. Nous allons étudier cela.

M. BERNALICIS. Je rappelle qu'il n'y a pas de débat. Nous essayons d'aller assez vite. D'accord ?

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Oui, oui. Juste pour attirer votre attention sur le fait qu'il y a des modèles. Vous savez qu'il y a une régie municipale électricité à Loos. La régie est plus aboutie. Il y a aussi des régies municipales électricité-gaz. Quitte à regarder les différentes options, je pense que celle-là est aussi à mettre sur la table.

Sylvain ESTAGER, Maire

Tout à fait et vous faites bien de le dire car cela fait aussi partie des options et cela fait partie de savoir si dans le marché global de performance énergétique la Ville est levier de cet achat groupé, est-ce qu'elle propose de mutualiser des achats individuels ou est-ce qu'elle se met dans le package. Il est important aussi de définir cela. Cela se travaille. C'est complexe. Je rappelle aussi qu'en plus de ce que vous évoquez, il y a aussi les démarches qui existent déjà. Par exemple, l'UFC que choisir le fait depuis des années avec un nombre de places limitées. Il y a des réseaux pour cela. Il y a aussi une question d'échelle : est-ce que nous passons par des associations consuméristes à vocation d'intérêt public comme l'UFC que choisir ? Cela peut se faire aussi. Est-ce que l'échelle, ce n'est pas aussi celle métropolitaine ? Il y a plein de sujets pour réfléchir à cela, mais je répète que nous allons voir ce qu'il est possible de faire.

Mme SEGARD.

Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Vous venez d'exprimer toutes les bonnes raisons que vous avez de ne pas le faire.

Sylvain ESTAGER, Maire

Non pas du tout puisque je répète que sur la mutuelle communale ou d'autres dispositifs, nous sommes partis là-dessus. Philosophiquement, je pense donc que nous sommes plus à même de porter ce type d'achat que certaines familles politiques.

Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Très brièvement. Merci, M. le Maire. Nous allons voter pour ce vœu avec une toute petite réserve sur le fait que cet achat groupé puisse concerner artisans, commerçants, associations et petites entreprises. Il nous semble que les expériences qui sont notamment mentionnées dans le vœu ne concernent que les foyers. Est-ce qu'il est possible de l'élargir à des structures privées ? Il s'agissait de notre petite réserve, mais nous allons voter pour.

Sylvain ESTAGER, Maire

Si vous le votez, vous votez un truc qui est un peu bancal dans son attendu ; je le dis clairement. C'est pour cette raison que nous allons voter contre sans rejeter le principe. Il faut être bien clair. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le vœu est rejeté à la majorité (vote contre du groupe EPVA 2026).

- **Vœu du groupe La France insoumise relatif aux violences racistes et aux dérives d'extrême droite dans les tribunes du LOSC**

Sylvain ESTAGER, Maire

Je le prends dans l'ordre du livret. Nous avons une petite interrogation sur les dates de réception des motions. Peu importe. Vous avez le groupe de la France insoumise qui nous parle des violences racistes et des dérives d'extrême droite dans les tribunes du LOSC. Allez-y.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Merci. M. le Maire, chers collègues, le mois dernier des actes graves se sont produits sur le territoire villeneuvois. Deux supporters du LOSC ont été victimes d'insultes à caractère raciste ainsi que de violences physiques aux abords du stade Pierre-Mauroy. C'était juste avant la rencontre du samedi 18 avril avec l'OGC Nice. Les auteurs des faits ne sont pas connus mais seraient, d'après leurs écharpes, membres de groupes de supporters du LOSC. Les violences dans les tribunes de Pierre-Mauroy, cela est juste plus possible. Cela suffit.

Et ce n'est malheureusement pas une première. Cela fait en effet de nombreuses années que des dérives violentes et discriminatoires sont observées dans les tribunes du LOSC menées par des groupuscules d'extrême droite. Et celles-ci montent en puissance ces derniers temps. Ces groupuscules d'extrême droite se sont particulièrement illustrés cette saison, entachant malheureusement une qualification en Ligue des champions que nous aurions préféré fêter dignement et leurs actes ont été médiatisés à l'échelle nationale. Tout le monde est au courant et personne ne fait rien. Novembre 2025 : débordements racistes lors du déplacement des supporters à Strasbourg. Septembre 2021 déjà : violences commises à la sortie d'un match de Ligue des champions par des identitaires d'extrême droite qui plongeront Arnaud LASSERRE un mois dans le coma et lui laisseront de lourdes séquelles. Il est décédé récemment, en avril 2025. Ceci devrait déjà nous alerter. Pourtant, lors de la finale de la coupe de France, un groupuscule d'une soixantaine de personnes a saccagé les rues de Paris et menacé les passants. C'était tout récemment, le 22 mai. Trois

personnes ont été blessées dont une grièvement. Ce genre de drame ne doit plus se produire impunément. Ces violences dans les groupes de supporters ne sont pas propres au LOSC, certes ; je pense notamment aux agressions de femmes en marge de la victoire du PSG en Ligue des champions l'an dernier. Leur caractérisation est la même à chaque fois : il s'agit de violences souvent à caractère raciste, sexiste ou homophobe menées exclusivement, il faut le dire, par des mecs blancs qui sont guidés par des groupes identitaires. Et si particulièrement au LOSC l'extrême droite a pris autant de place dans les rangs des groupes de supporters, c'est grâce au silence institutionnel. C'est pourquoi je vous demande solennellement ce soir de vous prononcer sur la situation en condamnant ces agissements discriminatoires, en exprimant notre soutien aux victimes et en nous joignant à l'appel lancé par des supporters du LOSC au président du club à l'aide d'une pétition ayant déjà rassemblé plus de 1 000 signatures.

Cette situation insupportable nous concerne directement, certains de ces agissements ayant lieu comme je l'ai dit sur notre territoire. En bas de chez moi, je constate après chaque soir de match des dégradations revendiquées par ces groupes identitaires qui s'approprient un club et un sport populaire qui ne leur appartient pas et qui représente des valeurs d'inclusion, d'émancipation et une vision du collectif qui n'est compatible avec aucune forme de discrimination. De même, à Villeneuve d'Ascq, le sport que nous défendons en tant que municipalité est populaire et émancipateur et ce depuis longtemps. C'est pourquoi il est primordial ce soir de réaffirmer notre attachement au rôle éducatif, social du sport ainsi qu'aux valeurs républicaines d'égalité et de fraternité. Ce sera tout pour moi. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a tout de même... Allez-y, M. ZONGO.

Innocent ZONGO, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, le racisme dans les stades est un sujet grave. Il mérite mieux que des postures, mieux que des motions de circonstance, mieux que des thèses qui dénoncent sans proposer. Oui, il faut dénoncer. Nous partageons cette indignation, mais une motion, par définition, doit aussi appeler à l'action. Or, ici, aucune action concrète n'est proposée. Où sont les pistes de travail avec les clubs amateurs de la ville ? Où sont les actions de prévention dans les écoles avec des sportifs, des éducateurs, des médiateurs ? Où sont les engagements sur la formation des bénévoles, des encadrants, des arbitres ? Où est la réflexion sur la présence dans les tribunes, sur l'accompagnement des supporters, sur les dispositifs de signalement. Rien de tout cela n'apparaît. Nous avons donc le sentiment que cette motion relève davantage de la bonne conscience que de la construction d'une véritable politique publique et surtout qu'elle cherche à instrumentaliser un sujet trop grave pour être utilisé comme un outil de polémique ou de communication. Le sport et la lutte contre le racisme méritent mieux. Ils méritent du sérieux, du travail, des actions concrètes et non des motions qui soufflent sur les braises plutôt qu'elles n'apaisent.

Pour ces raisons et par respect pour ce combat essentiel, nous ne participerons pas à cette instrumentalisation. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a une position qui vient d'être exprimée que je ne partage qu'en partie sur la dimension vœu pieux. Nous enfonçons des portes ouvertes avec ce type de vœu. Je ne pense pas que cela attise pour autant parce que tout le monde s'en fout de la position du Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq sur les violences sexistes, racistes, homophobes dans le football. Et ce n'est pas seulement la question du LOSC, c'est le football en général. Que des crétins de joueurs refusent de porter un brassard arc-en-ciel parce que leur religion leur interdit, cela n'est pas acceptable. Que des crétins chantent des chants homophobes, racistes, cela n'est pas acceptable. Et c'est tout le football qui est vérolé ; nous le savons bien. Nous allons voter votre vœu parce que nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce que vous dites, mais effectivement, comme l'a souligné Innocent ZONGO, cela n'engage à rien, ce type de vœux. Je me souviens d'une magnifique démonstration de crypto avec un Lion des Flandres aux griffes non pas noires mais rouges. Ceux qui sortaient ce lion des Flandres aux griffes rouges – si vous connaissez les symboles crypto-nazis, c'est celui-ci – étaient tous alignés avec des T-shirts Lonsdale. Vous savez pourquoi ? Cela fait partie du message crypto, Lonsdale. Lonsdale : NSDA. Voilà. Je ne vois pas comment nous pourrions interdire la marque Lonsdale sur l'espace public. Alors nous sommes d'accord avec vous, cela est affligeant. Je rejoins ce que disait Innocent ZONGO à savoir que ce qui est important, ce sont les actions et nous aurons ce plan-là qui sera déployé et renforcé auprès des clubs de sport sur l'homophobie, la place des femmes, sur le racisme évidemment parce qu'il faut que tout le monde s'engage et que nous n'ayons pas la pudeur de contourner certains discours, certaines positions parce que cela arrange, parce que là on est pour la lutte contre le racisme mais là on se tait. Effectivement dans le sport villeneuvois, il faudra qu'il y ait des actions qui soient fortes par rapport à cela. Je ne peux que regretter l'évolution du football dans ses comportements, le fait de dire que nous avons une fédération qui est nullissime, des ligues qui sont nulles par rapport à cela dans la lutte contre les messages et les violences qui sont distillées dans les stades. Aujourd'hui, nous savons que les stades de foot sont des repères d'extrême droite mais pas l'extrême droite seulement à la Rassemblement national, nous parlons bien des mouvements fascisants et néonazis. Nous le savons. Nous le voyons. L'interdiction des lettres gothiques pourrait se poser, par exemple. Et je n'ai rien contre la police gothique dans l'absolu. Toutefois, lorsque l'on porte un T-shirt tel que celui-ci et que l'on a le crâne rasé et un Bombers et que l'on a un message en lettres gothiques, nous comprenons ce que cela veut dire et cela fait partie des choses à dénoncer. Je le dis et c'est là où ce conseil pose problème avec la multiplication de ce type de motion : je ne suis pas convaincu qu'enfoncer des portes ouvertes, déclarer des bons sentiments serve à quelque chose. Nous n'allons pas nous y opposer, mais... Nous prenons position et nous allons la voter. Évidemment il n'y a pas quelque chose qui là-dedans nous choque dans les différents attendus exposés.

Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Je vous remercie, M. le Maire. Très brièvement pour dire que nous allons évidemment soutenir ce vœu et que la politique, parfois, c'est simplement rappeler qu'il y a des comportements qui sont inacceptables. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes bien d'accord, mais il faut aller jusqu'au bout de la démarche et il faut que nous ayons des actions qui viennent contrer ce genre de choses sachant que nous ne sommes pas sur le ressort pleinement municipal malheureusement et que la question se pose. Elle s'est toujours posée avec le football dans son essence. Le football moderne a été inventé par les fascistes, il ne faut pas l'oublier. C'est ça, l'instrument des masses. Il a malheureusement toujours eu cette coloration-là. Rappelez-vous l'hypocrisie du système et la schizophrénie française : beaucoup étaient d'accord pour boycotter la coupe de monde 2018 en Russie. Il ne fallait pas aller serrer la main à POUTINE. La veille de la finale, il n'y avait pas beaucoup de gens parmi ceux qui disaient qu'il fallait boycotter qui disaient qu'il ne fallait pas jouer la finale, pourtant la Crimée avait déjà été annexée. Nous nous le rappelons. Cependant, il y a un moment où un peu d'héroïsme cela ne fait pas de mal. Nous allons le faire.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Simplement, nous ne serons pas d'accord sur les motions. Je rejoins ma collègue Pauline SEGARD lorsqu'elle dit que nous avons le droit de rappeler aussi que les comportements indécents comme ceux-là devraient être punis et que nous nous opposons à cela. Par ailleurs, je trouve au contraire important que le Conseil municipal se positionne franchement contre cela. Certes il s'agit d'un vœu pieux. Il s'agit de la réalité. C'est l'exercice de la motion qui est tel qu'il est, mais en attendant chacun et chacune ici s'est positionné et j'ai bien entendu votre déclaration disant que vous aurez un plan de lutte contre le racisme plus tard dans le mandat et c'est exactement ce qu'il faut. Je trouve donc que l'exercice de la motion tel qu'il est aujourd'hui est convenable. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

De lutte contre toutes les discriminations ; nous sommes bien d'accord et à commencer par l'homophobie, notamment dans le sport où il y a un sacré boulot à faire. Nous sommes bien d'accord ?

Nous passons au vote. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Le vœu est adopté à l'unanimité (NPPV du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).

- ***Vœu du Conseil du groupe La France insoumise relatif au renforcement du service de transport collectif et des mobilités du quotidien***

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Merci, M. le Maire. Nous avons déposé un vœu concernant les transports en commun dans la Métropole puisque le nouveau mandat municipal est aussi un nouveau mandat métropolitain avec de nouveaux enjeux et nous souhaitons faire en sorte que le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq dans sa majorité à tout le moins, si ce n'est dans son intégralité, puisse se prononcer pour avoir un service public des transports en commun, notamment par un retour en régie publique qui peut être une perspective qui peut nous permettre d'avoir à nouveau la main sur les transports en commun. Tout

le monde prend le métro au moins à un moment donné de temps en temps et s'est rendu compte qu'il était très compliqué de circuler sur la ligne 1 notamment – mais la ligne 2 n'était pas en reste à certaines périodes – par un manque clairement d'anticipation dans les investissements qui devaient être effectués dans le métro, notamment. Au lieu d'appliquer purement et simplement ne serait-ce que des pénalités sur le délégataire, à savoir Ilévia, il y a eu beaucoup de mansuétude par la direction de la Métropole, l'équipe de Monsieur CASTELAIN en la circonstance. À la fin, il a été dit aux gens qu'ils allaient pouvoir prendre un abonnement V'lille pour pas grand-chose, voire gratuitement puisque le métro ne fonctionne pas. Cela me semble être un peu limité alors que certains réclamaient qu'il y ait même des mois gratuits vu que le service n'était pas rendu aux usagers et aux usagères. Rappeler que retourner en régie, étendre la gratuité, retrouver une desserte qui soit satisfaisante. Vous évoquiez tout à l'heure la question du V'lille, M. le Maire, en disant que ce n'est pas la Ville qui gère. Il s'agit effectivement d'Ilévia, de la Métropole. Toutefois, je pense qu'il y a tout de même un plan de déploiement de davantage de V'lille qui doit être remis sur la table parce que nous sommes à ce moment où au vu du dérèglement climatique, des questions économiques et de juste d'avoir le droit de se déplacer en V'lille quel que soit le quartier dans lequel on habite, il s'agit d'enjeux que nous devons toutes et tous partager.

Je voudrais d'ailleurs ajouter que les vœux ne sont pas toujours si pieux que cela puisque j'ai maintenant la mémoire des campagnes précédentes d'un certain nombre de collectifs pour la gratuité des transports en commun et tout le monde disait ah non, impossible, regardez il y a déjà une tarification sociale pour les moins de 18 ans, pour les plus âgés, cela est suffisant et si on étend la gratuité, il y aura davantage de dégradations. Tous les arguments que l'on entend d'habitude y sont passés. Nous avons fini par obtenir une extension de la gratuité pour les moins de 18 ans et cela est le fruit de positionnements politiques à la fois des communes mais aussi des organisations politiques et des militants de longue haleine qui n'ont pas changé de position. Je pense qu'il est important que nous nous positionnions là-dessus parce que nous voyons que la gestion précédente de la Métropole a été plutôt erratique sur le sujet des transports ; c'est le moins que l'on puisse dire. Sans parler, si l'on fait de plus longue mémoire, de l'installation des fameux portiques de sécurité par un certain Gérald DARMANIN qui était déjà dans le répressif avant l'heure et qui n'a pas du tout apporté des recettes supplémentaires ou je ne sais trop quoi ou une diminution de la fraude ou autre mais un coût supplémentaire pour Ilévia.

Bref, pour toutes ces raisons, nous souhaitons rappeler encore une fois que nous sommes attachés à ce que les transports en commun soient un véritable service public, que nous ayons la main dessus et que ceux-ci soient gratuits dans l'idéal et que nous allions au moins vers l'extension de la gratuité. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire
Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois

Merci, M. le Maire. Nous allons voter ce vœu. Cela ne mange pas de pain. Nous sommes plusieurs ici à siéger à la MEL et je pense qu'il s'agit de sujets que nous allons défendre aussi directement à la Métropole. Simplement rappeler qu'il y a eu

effectivement énormément de soucis sur les lignes de métro et en particulier sur la ligne 1. Il y a bien eu un mois qui a été offert aux abonnés, mais cela a été un mois où les dysfonctionnements se sont à nouveau multipliés. Bref, de toute façon, ce n'était pas satisfaisant mais il y a bien eu un mois offert aux abonnés. C'était plus pour le rappeler. Nous allons voter ce vœu. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

M. BALEDENT.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Merci, M. le Maire. Ce vœu rappelle effectivement quelques enjeux – mais je pense que nous n'allons pas refaire le débat ce soir – du budget qui a été adopté il y a quelques semaines à la MEL. Il rappelle le besoin d'améliorer la qualité de service, la saturation des lignes ; M. BERNALICIS en a fait la démonstration. Simplement dire tout de même que le budget qui a été voté prévoit de lourds investissements qui vont concerner également la ville de Villeneuve d'Ascq et ce n'est pas Sébastien COSTEUR qui me contredira puisque cela fait des années que la Ville travaille avec la MEL sur les deux lignes de BHNS bus à haut niveau de service). Il me semble également que dans la nouvelle DSP (délégation de service publique), qui a été signée avec le délégataire, il y aura une ligne qui sera mise en place, une nouvelle citadine, entre Fort de Mons et l'hôtel de ville. C'est tout de même du service supplémentaire proposé aux habitants et ça, c'est à l'échelle de Villeneuve d'Ascq. Dans tous les cas, à l'échelle de la MEL, les investissements permettent de renforcer cette offre et la qualité de ce service.

Là où nous ne sommes pas d'accord – vous vous en doutez bien – c'est sur la gratuité. Cela a également été rappelé par M. BERNALICIS, beaucoup de tarifs sont proposés, soit la gratuité pour certaines populations, les jeunes notamment, mais aussi des tarifs sociaux qui sont proposés pour des familles, pour des étudiants. À un moment, vous le savez, il y a toujours quelqu'un qui paie. La gratuité n'existe pas. Il y a donc bien toujours quelqu'un qui paie. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Comme l'a dit Mme SEGARD, cela ne mange pas de pain sur toute une série de données qui ont été exposées. Dans la défense de la motion, vous êtes d'ailleurs parti sur le thème de la régie, etc. Cela ne figure pas dans la motion. Nous sommes donc bien d'accord que la défense n'était pas concomitante avec le contenu. Je répète, comme l'a dit Mme SEGARD, cela ne mange pas de pain, il y a de grandes intentions qui vont dans le sens de ce que nous avons dit l'autre fois à la MEL, de ce qu'a défendu d'ailleurs Sébastien COSTEUR à de très nombreuses reprises. Il y a un groupe de travail métropolitain qui a été proposé par Éric BOCQUET et nous avons proposé que celui-ci soit effectivement mis en place et nous allons y participer.

Nous allons vous proposer un amendement sur la première conséquence que vous votez : remplacer « *service public des transports collectifs gratuits* » où les choses peuvent être comprises comme une gratuité généralisée. Nous, nous sommes pour une extension possible de la gratuité. Je ne suis pas convaincu que tout le monde ait

besoin d'avoir une forme de gratuité dans l'absolu et sur l'ensemble des modes opératoires (métro, bus ou autres). Nous vous proposons donc un amendement avec « *extension possible de la gratuité* ». Je vous laisse répondre.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Oui déjà, la formulation que nous mettions était ouverte, nous allons dire cela comme ça car c'est « *réaffirme son attachement au développement d'un service public des transports collectifs gratuit* ». Il y a l'idée que nous allons développer les choses. Vous voulez encore plus arrondir les choses. Je serai avec mon groupe tout à fait défavorable à ce que nous changions la formulation pour une raison bien simple : souvenez-vous des arguments qui étaient employés lorsqu'il s'agissait de permettre la gratuité aux moins de 18 ans. Souvenez-vous des arguments. Ceux qui ont moins de 18 ans qui sont des enfants de riches, cela veut dire qu'ils auront gratuit alors qu'ils pourraient payer. En fait, à la fin, nous voyons bien que cela ne nous mène nulle part et comme cela a été dit, rien n'est gratuit et si nous voulons un peu de consentement à l'impôt, il serait bien que les riches aussi puissent avoir les transports en commun gratuits si nous le décidions collectivement. Nous n'allons pas encore une fois discriminer car cela risquerait de les renforcer dans leur séparatisme bourgeois. Donc je pense vraiment que cela est important. D'ailleurs, toutes les Villes qui ont expérimenté une gratuité généralisée et totale ont obtenu des résultats qui sont extrêmement positifs, notamment sur le fait que l'on fasse ensuite des économies à une certaine échelle sur tout un tas de dispositifs parce qu'il n'y a plus besoin de contrôler comme on le faisait avant. Et les études ont même montré que ceux qui étaient passés à la gratuité totale avaient moins de dégradations dans les transports en commun alors que les choses pouvaient apparaître comme étant contre-intuitives. Il s'agit souvent d'un argument que la droite remet sur la balance. Tout plaide vraiment pour que nous franchissions ce cap. Il y a déjà la notion de développement d'un service public de transports collectifs gratuit et je pense que cela est suffisant et que nous pouvons nous en tenir là.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous, nous maintenons, M. BERNALICIS. Nous avons porté dans notre programme de 2020 l'extension de la gratuité, la mise en place de la gratuité pour une tranche d'âge, notamment les 18 ans. C'est ce qui avait été fait et ce n'est donc pas à nous qu'il faut faire la leçon puisque cela avait été porté et défendu.

Propos hors micro d'Ugo BERNALICIS

Sylvain ESTAGER, Maire

Ah si, un petit peu quand même, non ? J'ai cru entendre parler de bourgeoisie, de droite.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Vous vous sentez visé ?

Sylvain ESTAGER, Maire

Pas du tout, Monsieur, mais vous faites la leçon un peu à tout le monde, donc attention

à cela. Nous ne vous avons pas attendu là-dessus et là aussi si vous aviez connaissance du débat villeneuvois, vous auriez su quelle avait été notre position sur la question. Nous maintenons – et je donnerai la parole pour quelques éléments de précision à Sébastien COSTEUR – le fait de bien définir une extension possible de la gratuité. Nous allons le soumettre en tant qu'amendement parce que cela clarifie quelque chose qui n'était pas clair. Nous allons donc le soumettre comme amendement – « *extension possible de la gratuité* » – qui modifiera la motion et libre à vous de le voter ou non. Sébastien, tu voulais compléter ?

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire

Oui, juste quelques éléments complémentaires parce que M. BERNALICIS, vous parlez à la place de ceux qui à l'époque étaient dans les groupes de travail. Vous n'y étiez pas, vous n'étiez pas élu communautaire. Juste une chose : tous les élus...

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Je me tenais informé des débats.

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire

Oui, bien sûr. Si vous voulez être informé des débats, venez déjà au conseil métropolitain. Sur trois, vous étiez absents à deux. Nous verrons votre taux de présence. Non, ce n'est pas grave, mais bref.

Protestations de M. BERNALICIS.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous allons arrêter là, M. BERNALICIS. Ce n'est pas la peine de rentrer là-dedans. Deux minutes.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)

Je fais un rappel au règlement.

Sylvain ESTAGER, Maire

Le rappel au règlement, vous le ferez après. Vous aurez la possibilité de répondre et vous nous expliquerez où vous étiez.

Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire

En éléments de réponse : à l'époque, tous les groupes à la MEL – certains plus que d'autres – avaient propulsé cette idée des moins de 18 ans. Nous l'avons tous voté et nous l'avons fait par rapport à une grille tarifaire, par rapport également à un équilibre. Ça, c'est le premier point. Nous, nous sommes favorables par rapport à la politique jeunesse et vis-à-vis d'une tranche de la population qui n'a pas encore nécessairement les moyens entre vie active, vie professionnelle et vie étudiante de faire une extension jusqu'aux moins de 25 ans. En revanche, je trouve que la gratuité totale n'est pas quelque chose de bénéfique. Quand vous comparez à d'autres collectivités, vous oubliez une chose : c'est qu'aujourd'hui les collectivités en question étaient aussi allées chercher la gratuité pour remplir leurs modes de transport, exemple Dunkerque. Aujourd'hui, l'ensemble des flux de transport lourd/léger sont saturés dans la

Métropole, d'où également les investissements que nous avons soutenus à la MEL et que nous continuerons de soutenir sur le Mongy, ligne 1 du métro étendue, renforcement de la ligne 2, les lignes extra-mobiles que Villeneuve d'Ascq est allé défendre en 2019 pour faire une offre supplémentaire sur le territoire et nos territoires métropolitains. Tant que cela n'est pas arrivé, l'offre supplémentaire est en cours. Tout est saturé aujourd'hui. Bien sûr, la ligne 2 est doublée et cela fait donc une offre complémentaire, mais elle est déjà saturée. Nous n'allons donc pas aller chercher un public complémentaire.

Dernière chose, dernier élément, comme vous vous renseignez sur tout : sachez aussi une chose, c'est que dans les recettes de la MEL, la gratuité totale arrête les versements de transport de l'État à la Métropole, donc des fonds supplémentaires qui viennent en diminution où aujourd'hui il faut faire un équilibre entre un accès à certaines catégories et également la poursuite d'investissements nécessaires qui, je le rappelle et pour terminer, quand nous disions que nous étions en retard au niveau du territoire, cela a été décidé à l'époque de 2012 et au départ c'était prévu en 2016 avec un dossier vide. À l'époque, il y avait un VP (vice-président) qui suivait cela de tellement près que le dossier était vide à la MEL. Il a donc fallu des années et des années de technique, de mise en œuvre. Maintenant, il y a des choses qui se sont encore dégradées. Il faut poursuivre les investissements. Il faut voir dans quelle mesure nous pouvons aller avec tout de même une précision : c'est aussi d'avoir une vigilance sur la partie des tarifs sociaux qui avaient été revus qu'il faut peut-être aussi adapter par rapport aux problématiques inflationnistes actuelles. Il s'agit de quelque chose qui bénéficie aujourd'hui à énormément de familles sur lequel nous devons être vigilants.

Sylvain ESTAGER, Maire

Voilà. M. BERNALICIS.

Ugo BERNALICIS, groupe LFI

Un rappel au règlement sur la base de l'article 18 sur les mises en causes personnelles qui sont normalement proscrites, surtout sur le registre des présences au conseil métropolitain. J'étais tout simplement à l'Assemblée nationale en commission en train de travailler sur les textes pour lesquels je suis également élu. J'ai donné pouvoir à mes collègues. Regardez, je me suis tenu informé de ce qui se passait à la MEL. Preuve en est, vous avez vous-même remarqué que cela faisait partie des sujets de discussion budgétaire du conseil métropolitain en question. Et si cela vous intéresse – peut-être que vous vous intéressez vraiment de très près à mon agenda – pour un des deux conseils métropolitains, il s'agissait de discuter du texte sur l'extension des pouvoirs de police municipale ; vous savez le texte qui était entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Les vidéos de mes interventions sont disponibles sur Internet. Vous pourrez les relayer à votre guise.

Sylvain ESTAGER, Maire

Le problème du cumul des mandats, c'est un autre sujet. Nous allons vous proposer une méthode qui est celle de l'amendement. Nous vous proposons de remplacer « réaffirme son attachement au développement d'un service public des transports

collectifs gratuit, fiable et respectueux des objectifs de transition écologique » par « réaffirme son attachement au développement d'un service public des transports collectifs fiable et respectueux des objectifs de transition écologique avec possible extension de la gratuité. ». Le mettre comme une possibilité et pas comme un attendu. Sur cette base, nous commençons – c'est le règlement – par voter l'amendement.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à la majorité (vote contre du groupe LFI et abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).

Sylvain ESTAGER, Maire

Le vœu ainsi modifié par l'amendement est soumis au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).

Sylvain ESTAGER, Maire

Dernier vœu, mais rassurez-vous il reste les questions.

- ***Vœu du groupe Le Printemps villeneuvois relatif à la généralisation, à compter de la rentrée universitaire 2026, de l'augmentation des droits d'inscription applicables aux étudiants extra-européens***

Farid OUKAID, groupe Le Printemps villeneuvois

Rassurez-vous, je ne vais pas lire tout le texte puisque je pense que beaucoup d'entre vous ont suivi l'actualité. Vous le savez, dès la rentrée la grande majorité des étudiants non européens vont devoir s'acquitter de 3 000 € par an pour une licence et de 4 000 € pour un master. La plupart d'entre eux pourraient aussi se voir privés d'aide au logement. Il s'agit d'un véritable coup de grâce pour les budgets les plus serrés. Ce décret cherche à restreindre les exonérations sur les frais d'inscription des étudiantes et étudiants extracommunautaires. Pour rappel, le gouvernement avait multiplié par 15 les frais d'inscription en 2019 mais jusqu'ici la majorité des universités avait utilisé la possibilité d'exonérer les étudiantes et étudiants étrangers et ne leur faisait pas payer ces frais exorbitants pour une immense majorité d'entre eux. Il suffit de se rappeler que nous avons vécu ici en 2022, avec un étudiant malgache retrouvé mort de faim dans sa chambre universitaire, un vrai drame humain. Nous dénonçons donc avec force cette mesure inique et xénophobe. Elle vise, n'en doutons pas, à préparer la généralisation des frais d'inscription exorbitants pour tous les étudiants. Elle fait obstacle à la mission internationale de l'enseignement supérieur et prive la France et nos universités des apports humains, intellectuels et économiques des nombreux étudiants provenant des pays hors Union européenne dont beaucoup de pays francophones. Nous appelons toutes les universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche à ne pas appliquer la mesure. D'ores et déjà certains établissements comme l'université de Rennes ou de Bordeaux ont pris cette décision qui les honore et qui répare l'éthique des traditions universitaires. Tout est dans le texte.

Sylvain ESTAGER, Maire
M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Nous voterons évidemment pour cette motion proposée par le groupe Printemps villeneuvois qui nous paraît tout à fait pertinente. Tout est dit dans la motion, oui sauf tout de même le mot racisme puisqu'il s'agit bien en effet d'une politique raciste qui est menée par l'université de Lille en augmentant les tarifs d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne. Je rappelle tout de même que l'université de Lille accueille deux tiers d'étudiants étrangers qui sont issus d'Afrique et du Moyen-Orient, le tiers restant étant réparti entre les États-Unis, l'Amérique du Sud et évidemment l'Asie. Ceci repose forcément sur les populations qui sont celles ciblées par toutes les politiques réactionnaires de droite depuis des années et des années, notamment j'insiste aussi sur le fait qu'il y a quelque chose comme 1 500 étudiants issus de l'Algérie qui viennent ici en France. Par l'augmentation de ces droits, cela réduira leur accès à l'université de Lille.

J'insiste aussi sur un point : cette mécanique n'est pas nouvelle. Cela fait plusieurs années qu'ils le font. Je me souviens d'un blocus qui avait été organisé avec l'aide des étudiants mais surtout par le lycée Queneau en 2019. À l'époque, le sujet, c'était le bac, etc. Mais aussi il y avait à ce moment-là dans les revendications la question de l'accès à la faculté puisque le lycée Queneau envoie évidemment à la faculté du Pont-de-Bois essentiellement parmi toutes les autres.

Enfin, je termine simplement – mais il s'agit d'un point de détail qui ne nous empêchera pas de voter – par regretter l'importance du point n° 3 qui a été mis. Je pense qu'il est plus important de parler de racisme et de se positionner sur le racisme systémique que crée la faculté avec une telle décision plutôt que de la question de l'attractivité de l'université de Lille qui n'est, je pense, pas tout à fait pertinente ici. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Là aussi, nous sommes sur du déclamatoire qui pose problème. Nous savons bien que sur cette question des frais d'inscription, le sujet n'est pas un sujet de racisme systémique. Non, ce n'est pas vrai. Le sujet est un sujet d'exclusion, en réalité, de certaines catégories sociales. Si l'on peut payer et que l'on vient d'un pays d'Afrique Noire, on sera bien accueilli. Cela préfigure ce qui a été évoqué, le fait que nous allons avoir une multiplication des frais d'inscription et que l'université qui est totalement aujourd'hui au bord de la faillite, pour dire les choses clairement, est sous-financée et qu'elle va aller chercher de façon méthodique. Cela fait 10 ans que j'explique à mes élèves ou à des étudiants que le moment qu'ils vivaient, à savoir une université accessible avec des frais d'inscription très modestes était peut-être la dernière année. Cela fait 10 ans que nous en parlons. Il s'agit malheureusement d'une réalité. Le signal ici vient en appui, il faut tout de même le rappeler, à toute une série de mobilisations de différents UFR (Unité de formation et de recherche), de différents éléments structurants de la faculté qui disent qu'en se privant de fait d'une richesse internationale, c'est l'affaiblissement, le rétrécissement de la pensée même. C'est même l'essence même de l'université. On finit par oublier qu'elle est née du brassage international. Quand Robert de SORBON créait un collège qui portera son nom et qui

donnera naissance à la Sorbonne, c'était pour abriter les étudiants étrangers. La Sorbonne est née de l'internationalisation de l'université à l'époque. C'était de la théologie, d'accord, mais c'était l'Europe qui venait et cela reste l'essence même dans les sciences notamment ; mais pas seulement. Je rappelle que l'un des centres d'études les plus performants de linguistique médiévale française se trouve en Norvège à Bergen. Et si nous n'accueillons pas ce type d'étudiants, la linguistique médiévale française va en prendre un coup ; cela est évident. Nous sommes donc d'accord avec le vœu mais là encore nous sommes sur des logiques très déclamatoires. Qui s'oppose ?

Mme MOENECLAËY.

Graziella MOENECLAËY, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Bonsoir M. le Maire. Bonsoir à tous. Nous ne prendrons pas part au vote mais nous demandons que dans le cadre des assises portant sur le financement de l'enseignement supérieur que l'État construise un nouveau modèle équilibré de financement des universités de nature à ce qu'elles puissent assurer leur mission de service public dans un contexte serein. Surtout, considérant que les étudiants étrangers ne participent en réalité que très modestement à la vie villeneuvoise, il s'agit d'un axe pour l'équipe municipale : comment mieux intégrer l'université et les étudiants ? Voilà un vrai sujet local. La convention entre l'université et la Ville sera prochainement signée. Il s'agit d'une première pierre. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Elle a déjà été signée, Mme MOENECLAËY. Il s'agit d'un petit détail. Nous arrêtons. Nous avançons. Nous avons encore cinq questions orales. Nous avons dit qu'il n'y aurait pas de débat, donc nous avançons.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Le vœu est adopté à l'unanimité (NPPV du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).

XXX. QUESTIONS ORALES DES GROUPES AVEC VOUS VILLENEUVE D'ASCQ, LE PRINTEMPS VILLENEUVOIS ET LFI

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y en a deux que nous pouvons passer ensemble : celle du Printemps villeneuvois et celle du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq sur l'agenda. Je vous laisse chacun présenter la chose. Je propose que nous les passions ensemble. Posez la première question.

- **Question orale du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq relative à la transmission de l'agenda des élus**
- **Question orale du groupe Le Printemps villeneuvois relative à la transmission de l'agenda compilant les manifestations aux élus des**

groupes d'opposition**Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Simplement rappeler un sujet que nous avons évoqué lors de la toute première réunion des présidents de groupe afin de bénéficier de l'agenda des élus qui est produit par le secrétariat. Entre-temps, nous nous sommes croisés. De mémoire, au 1^{er} mai, vous m'avez expliqué et vous l'avez redit aujourd'hui, réorganiser le cabinet, secrétariat et autres et que vous structurez justement pour pouvoir répondre à notre demande ou à un autre besoin. La question est où en est-on et pouvons-nous espérer avoir cet agenda dans les jours qui viennent ? Pour preuve, nous recevons aujourd'hui une invitation pour une commémoration demain. Je suppose qu'elle n'a pas été prévue aujourd'hui.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous aussi.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous aussi, nous avons reçu l'invitation aujourd'hui.

Jeanne MINGANT, groupe Le Printemps villeneuvois

Nous allons reprendre un peu les propos de M. BALEDENT. Cette question avait déjà été posée par Mme SEGARD à votre endroit. Serons-nous aussi désormais destinataires de cet agenda parce que ces événements sont publics ? Il n'y a pas de raison de nous désinformer, de nous priver de cette information, d'autant que nous y avons accès également. Nous pouvons croiser certains élus sur différents événements. Nous répétons donc cette question. Nous demandons donc à recevoir cet agenda.

Sylvain ESTAGER, Maire

Je rappelle ce qui a été dit. Effectivement, certains ont évoqué le fait que nous avons aujourd'hui de véritables sujets d'ajustements et de dysfonctionnements dans l'organisation et la réorganisation. Sur la question des moyens mis aux groupes et des agendas, je rappelle que la Ville est tout de même tout à fait, contrairement à ce que certains pourraient laisser penser et disent, tout à fait disposée à donner à l'opposition toute une série de moyens. Nous partageons des moyens entre l'opposition et la majorité ; rien ne nous y oblige. Les textes de *La Tribune*, il n'y a pas de proportionnelle, par exemple. Les bureaux qui ont été affectés à chaque groupe, rien ne nous oblige à le faire et nous le faisons. Concernant l'agenda, je vous ai dit qu'une mutation est en cours – et c'est ce qui explique aussi les problèmes que nous avons – où nous sommes passés sur un agenda que nous cherchons à faire de façon directe qui ira sur le cartable numérique, c'est-à-dire que les choses sont indiquées sur le site de la Ville sur la base de l'agenda commun qui a vocation à être employé. À terme, cet agenda ne sera plus envoyé. Il sera complètement mutualisé. C'est ce qui est en train d'être mis en place. Donc sur le site de la Ville – et je le dis aussi à ceux de mon groupe qui m'ont dit qu'ils ont encore reçu trop tardivement l'invitation pour demain – normalement, tout doit être mis. Il y a encore des ratés. Ça, c'est pour l'agenda commun.

J'anticipe sur autre chose : il y a dans l'agenda des choses qui ne sont pas mises dès lors qu'elles procèdent d'une invitation personnelle du maire ou de certains élus. Et ça, nous continuerons. Le process est en cours de réajustement et je vous invite à aller voir sur l'agenda. Je suis allé vérifier, la plupart des manifestations communes y sont aujourd'hui. Vous confirmez, M. MARSZALEK ? Je ne sais pas, je vous vois dire oui à votre voisine. C'était autre chose.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI (hors micro)

Sur le site de la Ville, on a l'agenda et après propos inaudibles.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes sur cette logique-là. Nous sommes bien d'accord.

- **Question orale du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq relative aux difficultés rencontrées par des familles lors des inscriptions aux centres de loisirs**

Sylvain ESTAGER, Maire

Je rappelle que les questions donnent lieu à une réponse et pas à un débat. Allez-y, M. BALEDENT.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Une nouvelle séquence inscription a eu lieu vendredi matin. Cela s'est plus ou moins bien passé. Je reviens aussi sur un échange que nous avons eu et une question que je vous avais adressé, M. le Maire, par mail de mémoire le 30 avril. Je crois que le même jour d'ailleurs où nous avons évoqué le sujet du secrétariat, vous m'avez dit que des choses étaient en cours, d'autres qui étaient perfectibles et que vous y travaillez. La vocation de cette question est de dire simplement que s'il y a des choses qui sont en cours, annoncez-les ou présentez-les et surtout rassurez peut-être parce que nous savons bien que cela ne peut pas se transformer du jour au lendemain. Cependant, il aurait peut-être été souhaitable d'informer les parents ou de les rassurer en disant que cette séquence d'inscription sera peut-être encore un peu chaotique mais que vous y travaillez. Là, il n'y a aucun message. Cette question a donc pour but de vous laisser vous exprimer ou peut-être nous expliquer ce soir quels sont les chantiers en cours ou nous dire peut-être que nous verrons bien lors de la prochaine séquence d'inscription.

Sylvain ESTAGER, Maire

Votre intervention est un peu lunaire parce que le bilan qui a été fait de la procédure d'inscription qui présente une série de dysfonctionnements, de rugosités n'est peut-être pas le tableau apocalyptique qui a pu en être dressé par certains et certaines ici présents. Il fait partie des réalités que nous connaissons depuis deux ans et, nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous avons échangé avec les habitants – des concertations ont déjà été effectuées – et nous avons d'ailleurs mis dans notre programme – et je pense que vous avez lu le programme sur lequel nous avons été élus – que la procédure d'inscription qui pose problème ferait l'objet d'une révision. Elle est en cours et nous procédons de deux façons. D'abord les moyens techniques : nous sommes au bout d'un système qui est un petit peu compliqué parce que nous

voulons conserver de la présence physique, de l'inscription physique pour ceux qui ne peuvent pas être uniquement sur la dimension numérique et nous savons que le physique et le numérique se conjuguent parce que dans les files d'attente physiques, les gens essaient de s'inscrire en numérique et cela participe aussi au dysfonctionnement d'un système qui est plébiscité. Je rappelle aussi que si nous avons beaucoup de monde dans les files d'inscription, c'est parce que les gens veulent aussi profiter d'un système dans lequel ils ont confiance. Sur le traitement du problème, la première phase – et vous le savez, M. BALEDENT ; ne posez pas la question car à l'époque vous étiez encore dans le groupe –, la première pierre pour solutionner les problèmes a été de dire que nous devons renforcer les serveurs et la dimension numérique, donc la dimension des logiciels. Nous sommes passés d'une dizaine de guichets numériques à 30 en février, à 45 au printemps et pour les vacances d'été nous avons 60 guichets. 80 % de la demande avait été traitée à 11 h 30. Cela s'améliore donc à ce niveau-là. Cela s'améliore. Nous n'avons pas les gros bugs que nous avons pu avoir il y a deux ans. Tout n'est pas parfait, nous sommes bien d'accord et nous le disons, mais structurellement, l'outil est en train d'être renforcé et il va falloir encore atterrir d'ici quelques mois. L'objectif est qu'en 2027 la chose soit solutionnée au niveau des outils. Cela prend du temps parce qu'il faut aller méthodiquement de façon à ne pas planter le système. Il y a là, par exemple, une nouveauté qui a été mise en œuvre suite à la demande des familles d'ailleurs principalement qui était de pouvoir s'inscrire en juillet-août en même temps, ce qui a créé quelques petits soucis mais n'a pas planté le système. Nous y allons donc par étapes. Pour autant, cela crée encore plus de frustration parce que les gens veulent tout, tout de suite. Ce sur quoi nous allons travailler, nous allons changer, ce sont les formes de modalités dans la mesure du possible. Les différentes écoles seront rassemblées, les parents pourront discuter. D'abord, cette question d'une inscription le vendredi matin pose un problème. Cela est évident. Il faut poser des jours. Cela s'est longtemps fait comme cela. Pour les parents solos et pour ceux qui ont un employeur qui ne les laisseront pas faire, cela est compliqué. Il y a donc une tolérance avec des gens qui inscrivent un peu pour les autres dans certains cas mais dans ce cas, cela augmente les tensions. Il faut penser cela différemment. Est-ce que l'inscription doit rester ce qu'elle est aujourd'hui, une inscription, en gros, on est là, on a de la place, c'est bon ou est-ce que cela doit être une pré-inscription et ensuite nous retravaillons la chose ? C'est ce qui se fait déjà en pratique en réalité. Les gens qui n'ont pas eu de solution, nous travaillons au fil de l'eau après. Nous ne laissons personne vraiment dans la difficulté, même si tout ne peut pas être parfait. Donc l'idée d'aller peut-être vers une forme de pré-inscription en disant nous allons ajuster et vous n'aurez la réponse que de façon différée, peut s'envisager, de même que la sectorisation doit être posée. Le travail sur la sectorisation doit être remis à plat. Là nous sommes d'abord sur la consolidation de l'outil.

Je précise d'ailleurs, n'étant pas un spécialiste de la question, que tout ce qui est modification de l'outil informatique est aussi aujourd'hui sujet à des méthodes extrêmement complexes pour éviter d'avoir ce que nous avons connu à Lille, à savoir des piratages, à savoir un accès généralisé à des comptes ou autres et qu'à chaque fois cela nous plombe ; c'est ce qu'a connu la Mairie de Lille comme vous le savez. Je

ne saurais pas vous répondre techniquement parce que je ne maîtrise pas ces sujets-là mais à chaque fois, chaque évolution doit passer sous les fourches caudines de la sécurisation qui est extrêmement lourde. Nous consolidons donc l'outil et ensuite nous allons engager une réflexion dans l'année sur une modification de la méthode pour éviter d'avoir ce stress. Attention, quand nous regardons les réseaux sociaux, les alertes, nous avons eu par exemple 11 saisines de mécontentement suite aux inscriptions. Il y a plein de gens qui râlent sur les réseaux. Il y a plein de gens qui ne râlent pas quand ça se passe bien. Le système n'est pas aujourd'hui apocalyptique non plus. Nous devons être bien clairs là-dessus. Les problèmes existent, nous en prenons acte. Nous les avons posés de longue date. Nous devons apporter une solution pour évidemment préserver la qualité du service public et l'optimiser en matière d'inscription. Les choses sont claires. Nous allons programmer d'ici le mois de juin des réunions publiques pour en débattre avec les parents et voir comment nous pourrions faire évoluer le dispositif comme nous l'avons fait d'ailleurs à l'époque des rythmes scolaires ou de l'évolution du marché de restauration scolaire.

Il nous reste deux questions. Nous allons les traiter très, très rapidement. Je précise tout de même au groupe de La France insoumise que vous avez envoyé cela le 23 mai à 17 h 53, sachant que le lundi était férié et que je pense que vous êtes attachés aux jours fériés et que nous pourrions différer la réponse. Nous allons néanmoins le faire ici. Toutefois, lorsque nous avons des questions de ce type, nous pourrions avoir une méthode plus à même d'apporter des réponses. Là, il est 22 h 35, nous y répondons tout de même.

➤ **Question orale du groupe LFI relative à la transparence lors de l'attribution des salles**

Meriem DAHMANI, groupe LFI

M. le Maire, mes chers collègues, nous souhaitons vous interroger sur les conditions d'attribution et d'annulation des mises à disposition des salles municipales. Nous avons en effet engagé l'organisation d'un événement consacré à la création d'entreprise à destination des habitants des quartiers populaires de notre commune. Une autorisation de réservation d'une salle municipale avait été accordée le 6 mai 2026. Pourtant, cette réservation a été annulée le 15 mai, soit quelques jours seulement avant la tenue de l'événement, compromettant fortement son organisation et son bon déroulement. Au-delà de cette situation particulière, nous rappelons qu'en tant qu'élus de l'opposition, le libre exercice du mandat municipal implique la possibilité d'organiser des réunions d'information, des temps d'échange et des initiatives de proximité avec les habitants, dans le respect des règles applicables à tous. L'accès aux salles municipales constitue à ce titre un élément essentiel du pluralisme démocratique et de la vie publique locale.

Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir s'il existe des dispositions spécifiques encadrant l'attribution, le retrait ou l'annulation des mises à disposition de salles municipales aux élus et groupes politiques du Conseil municipal. Quels sont les critères retenus pour l'attribution ou l'annulation d'une réservation ? Quelle procédure encadre cette décision et quelles garanties sont mises en œuvre afin d'assurer l'égalité

de traitement entre les élus, la transparence des décisions prises et le respect du pluralisme démocratique ? Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Il y a plusieurs choses dans votre question. Il y a d'abord ce qui prêle à l'interpellation, la question de la fameuse salle que vous aviez sollicitée. Et là, nous n'avons pas tout à fait la même version. Vous m'interpellez par SMS le 29 avril. Vous me parliez d'un projet – « Coucou Sylvain », pas de souci – sur une activité autour de l'auto-entrepreneuriat, projet dont vous m'aviez déjà parlé l'année dernière ; je vous cite. « *Est-ce que cela serait possible ?* » Vous précisiez : « *Par contre, c'est un projet... Meriem DAHMANI.* ». Moi je vous réponds, toujours par SMS, que nous pouvons en discuter car nous en avons effectivement parlé et qu'un projet sur l'auto-entrepreneuriat cela peut se faire mais avec les structures qui travaillent là-dessus car cela doit être encadré, avec une association éventuellement, mais qu'il y a un problème lorsque vous échangez en disant je le fais en mon nom par rapport à mon expérience et il s'agit d'un projet Meriem DAHMANI. Vous m'avez également dit qu'il ne s'agissait pas d'un projet en tant que conseillère municipale et en tant que France insoumise. C'était du Meriem DAHMANI. C'est là que je vous ai répondu – et j'ai encore le SMS à disposition et il n'y a pas de débat, je le rappelle – attention au conflit d'intérêts car les choses doivent être cadrées et que nous en reparlerions. Lorsque nous avons vu apparaître à un moment un projet d'autoentrepreneuse où franchement l'affiche que vous avez réalisé... Personne dans le mandat n'avait réalisé ce type d'affiche avec une conseillère municipale où l'on est forcément rattaché à une formation politique parce que les gens se renseignent. Ce n'est pas comme cela que l'on fait de la politique neutre. Donc par rapport à ce choix-là, nous avons dit que ce n'était pas ce qui avait été convenu et je ne veux pas que cela fonctionne comme cela. C'est pour cela que cela a effectivement été annulé. Je remarque d'ailleurs que sur l'affiche suivante qui annonçait l'événement à Lille, l'association avait disparu. Il y a donc un problème de méthode, tout de même.

Maintenant je réponds à la question des salles : la transparence a toujours été de mise ici et je pense que les groupes d'opposition, ici, pourraient témoigner que nous n'avons jamais verrouillé l'attribution de salles. Il y a un règlement qui va être...

Propos hors micro de M. BERNALICIS.

Sylvain ESTAGER, Maire

Monsieur, vous ne perturbez pas la réponse. Je rappelle qu'il n'y a pas de débat. Vous vous confortez donc au règlement et vous écoutez la réponse. Il y aura une précision qui sera apportée et nous pourrions préciser les choses lors de la réunion sur le règlement et sur le fonctionnement du Conseil municipal. La première se tient, je crois, vendredi. Nous aurons à évoquer à nouveau la chose, mais le principe qui a toujours présidé ici c'était qu'en général les formations politiques disposaient d'une salle gratuite par mois. Il peut y avoir quelques dérogations. Une grande salle par an pour un meeting est mise à disposition gratuitement. Il y a des salles que nous ne mettons pas à disposition parce que ce n'est pas la tradition de mettre ces salles-là. Nous essayons d'avoir un maillage sur la ville. On ne choisit pas sa salle. Il y en a certaines

qui sont disponibles, d'autres qui ne le sont pas. Cependant, globalement, c'est la philosophie de donner des moyens pour pouvoir tenir des réunions au besoin, mais nous faisons les choses clairement et cela est lié à une formation politique et nous n'avons pas un truc un petit peu ambigu entre les deux. Si La France insoumise veut organiser une réunion politique par mois avec une thématique précise, il n'y a aucun souci, cela s'est toujours fait et je pense que cela continuera à se faire. Voilà pour la réponse.

Sur la création d'entreprise, tu voulais apporter une petite précision. Mais deux phrases.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Deux phrases. Il y a les institutionnels qui ont pignon sur rue qui sont absolument sérieux, professionnels et expérimentés qui s'appellent la CCI, la chambre de métiers et de l'artisanat et la BGE. La BGE est à Villeneuve d'Ascq rue Denis-Papin. Elle propose des formations accompagnant à la création d'entreprise et la CCI en visio ou en présentiel propose des formations à l'accompagnement de la création d'entreprise pour les jeunes des quartiers populaires, pour les moins jeunes d'autres quartiers gratuitement. Je conseille à celles et ceux qui nous écoutent d'aller vers les institutionnels sérieux qui ont des professionnels formés à ce sujet.

Meriem DAHMANI, groupe LFI

C'est sérieux, l'association.

Sylvain ESTAGER, Maire

C'est sérieux, nous sommes d'accord mais elle ne figurait plus sur votre deuxième affiche.

Deuxième question toujours France insoumise.

➤ **Question orale du groupe LFI relative à la transparence de l'Adélie**

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Je porte cette question relative à la transparence de l'Adélie pour mon groupe mais aussi en tant que nouvelle administratrice de la structure. Récemment, un audit social de l'Adélie a été commandé par sa direction et délivré par le cabinet qui en avait la charge. Si cet audit a bien été évoqué en conseil d'administration, le rapport du cabinet n'a jamais été présenté aux administrateurs et administratrices, ni même au CSE (Comité social et économique) qui le réclame depuis des mois. Ensuite, un audit de la Chambre régionale des comptes (CRC) a été imposé et est en cours. Lors du CA (conseil d'administration), les administrateurs ont été invités à se prononcer sur le rapport financier mais sans avoir été informés au préalable de cet audit. Nous n'étions tout simplement pas au courant de son existence. Enfin, les administrateurs n'ont pas eu accès aux statuts de l'association ni pour le CA, ni pour l'AG (Assemblée générale) qui s'est tenue jeudi dernier et ce malgré les demandes, alors pourtant que le CA vient de se renouveler à la suite de l'élection municipale et que ses nouveaux membres en ont évidemment besoin pour administrer correctement la structure. D'une manière générale, les administrateurs n'ont pas connaissance des documents de travail avant

la réunion. C'était le cas pour le CA. C'était le cas pour l'AG. Je pense par exemple au rapport d'activité 2025. Je vous rassure, j'ai bien fini par obtenir une réponse à mon mail et j'ai reçu les statuts ce midi, donc après l'AG, ce qui est tout de même peu pratique pour voter correctement, mais après le dépôt de cette question orale, avant le conseil. Très bien. En tout cas, lorsque ces problèmes et questions ont été soulevés lors de l'AG jeudi dernier, je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante sur ces points.

Je ne vous la refais pas : l'Adélie est une structure essentielle qui permet de nombreux retours vers l'emploi. Elle est financée en grande partie par Villeneuve d'Ascq. La présidence est villeneuvoise. Ceci nous oblige à beaucoup de rigueur quant aux actions de la structure. Alors que le dernier mandat a été entaché par des problèmes de gestion et de management toxique, il est nécessaire que le nouveau CA ait toutes les informations qui lui permettent d'éclairer ses décisions.

Pourquoi le conseil d'administration et l'assemblée générale n'ont-ils pas été officiellement et préalablement informés par écrit de ce contrôle de la CRC et de ses enjeux dans les documents de convocation ? Comptez-vous veiller à la bonne information des élus du CA ? Pouvez-vous organiser un CA extraordinaire pour examiner l'audit social et l'audit de la CRC ? Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous jetez tout de même là le discrédit sur une structure de façon extrêmement violente. Cela vous engage, vous. Quelques éléments de réponse : ce n'est pas parce que nous finançons une structure que nous sommes décisionnaires et cela passe effectivement par des conseils d'administration. Toutefois, vous affirmez les choses : ceci nous oblige à beaucoup de rigueur ; c'est votre propos. Vingt-cinq conseils d'administration dans le mandat précédent et M. MARSZALEK, vous y êtes allé à deux reprises, je crois.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Vingt-cinq conseils d'administration le midi, M. ESTAGER...

Sylvain ESTAGER, Maire

Je ne vous laisse pas la parole, M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Je me permets aussi un rappel au règlement sur la base de l'article 18...

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous aurez un rappel au règlement si vous le voulez après, mais pour l'instant c'est moi qui parle...

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Non...

Sylvain ESTAGER, Maire

Donc, vous coupez votre micro, M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

En effet, je suis travailleur comme à peu près tout le monde dans cette assemblée et donc le conseil d'administration à midi, ce n'est pas possible, M. ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous arrêtez deux minutes ! Le propos que vous tenez ici va à l'encontre des réponses qui ont été faites. Je ne sais pas si vous étiez absent et que vous suivez ou si vous étiez absent et que vous ne suiviez pas mais la réponse qui a été faite est que l'audit social a été présenté aux administrateurs le 29 septembre 2025 et en CSE le 2 octobre 2025. Voilà. Vous affirmez donc des contrevérités manifestement...

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Présentation incomplète. Et le document, pour ma part, je ne l'ai pas encore.

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous annoncez donc des contrevérités vraisemblablement. Et pareil sur le rapport de la CRC : les choses peuvent être posées en conseil d'administration au fil de l'eau ; il n'y a aucun souci. En conseil d'administration, vous ferez le boulot et il y aura des réponses qui seront apportées mais ce n'est pas la Ville qui se substitue à un conseil d'administration. Les réponses qui ont été apportées sont existantes. Il y a des comptes rendus de conseils d'administration. Vous vérifierez tout cela en tant que membre du conseil d'administration. Ce n'est pas la Ville et encore moins le Conseil municipal qui vont répondre à cela. Je n'en dis pas plus. Il n'y a pas de débat sur les questions. Si la réponse ne vous plaît pas, elle ne vous plaît pas. Nous arrêtons là.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

C'est juste que je n'ai pas obtenu de réponse à une partie de mes questions sur la documentation, l'information parce que c'est du jamais vu...

Sylvain ESTAGER, Maire

Vous poserez les questions au conseil d'administration. Ce n'est pas le Conseil municipal qui répond à la procédure de fonctionnement d'une association.

Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI

Très bien, je vous remercie. Je n'ai toujours pas de réponse. Merci.

Sylvain ESTAGER, Maire

Un peu de rigueur, Madame. Vous appelez à la rigueur et en l'occurrence il faudrait vous l'appliquer. Il s'agit d'un conseil que je vous donne. Nous arrêtons là, la séance est levée.

Jeanne MINGANT, groupe Le Printemps villeneuvois

M. le Maire, je voulais juste faire un petit rappel avant de lever la séance : le public n'a pas à s'exprimer et doit rester silencieux. Merci de votre rappel et de faire appliquer ce règlement.

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes d'accord. Il y a un peu de folklore parfois. Cela arrive.

Jeanne MINGANT, groupe Le Printemps villeneuvois

Cela est interdit par le décret !

Sylvain ESTAGER, Maire

Nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord.

Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq

Toujours une question d'agenda. À plusieurs reprises, vous avez évoqué la réunion de travail sur le règlement intérieur. Nous avons reçu il y a 10 jours deux propositions de date : le 27 et le 29 à 17 heures et nous apprenons ce soir que c'est vendredi. Nous n'avons pas eu de confirmation. Vous nous confirmez ce soir que c'est dans deux jours ?

Sylvain ESTAGER, Maire

On m'a dit qu'il y avait eu une confirmation, mais nous allons vérifier cela. Dernière chose. Attendez avant de lever la séance. Il y a eu un souci sur la commission 3. Il y a une erreur dans sa composition. Lahanissa MADI est remplacée par Gisèle LEFEBVRE. Si nous pouvions en prendre acte de façon à ne pas repasser la chose. Dans la commission 3 que nous avons passé au début, si nous pouvons en prendre acte.

La séance est levée.

La séance est levée à 22 heures 42.